



Développement et déploiement de la démarche "Trafics/Acteurs/Territoires"

Rapport à la Ville de Marseille, SSPH

Transversité - Claire Duport, Khadidja Sahraoui, Anne-Marie Tagawa, Etienne Zurbach

Juin 2016

www.transverscite.org

FRICHE
LA BELLE DE MAI
41, RUE JOBIN
13003 MARSEILLE
04 95 04 96 32

SIRET : 429 912 702 00025
CODE APE : 9499Z
contact@transverscite.org



PREAMBULE (à l'intention des commanditaires de la consultation - Ville de Marseille SSPH)

RAPPEL DE LA COMMANDE

En septembre 2015, la Ville de Marseille lançait une consultation de "développement et déploiement de la démarche Trafics/Acteurs/Territoires", précisant les objectifs suivants :

En prenant en compte les travaux déjà produits, il s'agit d'élaborer un ou des outils de présentation, communication et valorisation de la démarche engagée, de ses résultats et impacts.

Il convient de construire des outils qui pourront être considérés à terme comme des outils de référence (type plaquette et/ou guide pratique et/ou fiches actions) destinés à des acteurs hétérogènes (associations ou collectifs d'habitants/professionnels/institutionnels) confrontés aux questions sus-citées. La production de(s) l'outil(s) nécessite un travail de connaissance approfondi, compilation, synthèse de l'ensemble des travaux engagés. La rédaction et la mise en forme finale de(s) l'outil(s) doit correspondre à une présentation et une valorisation des acquis de cette démarche tant au niveau du processus, de la méthodologie, des postulats, des savoirs que des actions et pratiques professionnelles et citoyennes. Ce ou ces outils contiendront des dimensions stratégiques et pratiques affirmées afin d'accompagner concrètement une transférabilité possible de la démarche tout en tenant compte à chaque fois de la spécificité des territoires. Ils permettront aussi de donner une meilleure lisibilité de la démarche globale et de valoriser la production des acteurs mobilisés.

LA PROPOSITION

La proposition de l'équipe Transverscité, retenue dans le cadre de cette consultation, s'adosse sur trois points à partir desquels nous avons construit les objectifs et méthodes de travail.

1. Autour des matières et matériaux issus de la démarche TAT

Un grand nombre d'actions sont représentées au sein du comité de pilotage TAT, dont certaines ont été initiées dans le cadre même de cette démarche. Bien que s'adossant toutes sur des problématiques d'usages, et le plus souvent de trafics de drogues, ces actions sont caractérisées par leur diversité d'objectifs et de participants, mais aussi par la densité des productions auxquelles elles ont donné lieu.

De toutes ces actions, celles initiées au sein de la démarche TAT comme celles qui en sont issues, il nous faut recenser les productions et les traces :

- Les matériaux recensés : enregistrements de séances de travail ou de restitutions publiques, comptes rendus de réunions des différents groupes, synthèse des différents travaux réalisés, ouvrages et actes publiés, articles scientifiques ou de presse...
- Mais aussi des matériaux dispersés : notes personnelles de participants aux groupes, éléments mémoriels marquants, etc.

Il nous faudra aussi éprouver la grille de traitement et d'analyse de ces matières et ces matériaux, et relever l'ensemble des connaissances et des savoir-faire appris et acquis à travers la démarche.

2. Autour des "publics" visés par le développement et le déploiement de la démarche TAT

L'ambition est de construire des productions qui favoriseront l'accès aux contenus proposés, mais aussi qui permettront leur appropriation. Ainsi, la constitution d'une sorte de corpus de références doit permettre de visualiser la pertinence de ces exemples locaux, mais aussi d'envisager leur déplacement vers d'autres sites ou situations. Sur ce point, le recueil et la compilation de documents et supports existants, que nous réaliserons dans la première phase de travail, devra nourrir les propositions de supports et d'outils que nous concevrons.

Nous serons aussi attentifs à ne pas multiplier une diversité d'outils pour des interlocuteurs différents, mais produire des outils utilisables par tous en différentes situations de responsabilité, et en concevoir la coordination.

3. Autour des outils et de leur adresse

Davantage qu'une "photographie" de situations éprouvées ou de points de vue, il s'agit pour nous de choisir des formes, construire des formats, des outils et des modes de diffusion qui soient appropriables, voire applicables. Aussi, notre ambition consiste à construire des outils à partir d'une triple dimension : de savoir, d'expertise et d'action, qui permettra de :

- Proposer des éléments descriptifs d'une action et de ses conditions de réalisation,
- Croiser les connaissances et expériences de terrain apportées par les acteurs avec des connaissances académiques apportées par des chercheurs et participants de TAT, les confronter, les enrichir,
- Produire des modalités d'intervention sociale.
- Travailler le positionnement éthique et politique des intervenants professionnels et des institutions de tutelle, et la coordination du dispositif.

LE PROTOCOLE ET MÉTHODES

Le protocole de mise en œuvre de ce travail de développement et de déploiement de la démarche TAT que nous proposons se décline en 4 grandes étapes :

- Une étape de recueil, de traitement et d'analyse des matériaux et des ressources produites depuis 15 ans au sein des différentes actions de la démarche TAT, mais aussi produites ailleurs ou par d'autres à partir de la démarche TAT à Marseille,
- Une étape de conception des méthodes et des outils de développement, déploiement, et de valorisation,
- Une étape de production de ces outils et des contenus,
- Une étape de rédaction et restitution de l'ensemble.

Phase 1 : recueil et traitement des ressources
Réunion de lancement / initialisation du travail (décembre 2015)
Recensement des ressources et recherches documentaires
Traitement et analyse des ressources
Phase 2 : élaboration des formats et outils, entretiens
Conception des outils
Réalisation d'entretiens et analyse
Réunion de présentation intermédiaire (mars-avril 2016)
Phase 3 : production des contenus
accompagnement des auteurs associés
relectures et rédaction des contenus
Phase 4 : rédaction, mise en forme finale et restitution
Analyse des informations
Rédaction et mise en forme finale
Rendu et présentation orale du rapport (juin 2016)

L'EQUIPE

Outre les compétences individuelles, l'équipe Transverscité est plurisectorielle, dans la mesure où nous couvrons les champs de la recherche, de la production rédactionnelle, de l'analyse de situations et de données, de la pratique de terrain et de l'expérience de la démarche TAT dans ses divers dispositifs.

Notre équipe est composée de :

Claire DUPORT

Docteur en sociologie, professeure associée à l'Université Aix-Marseille, directrice d'étude et de recherche à Transverscité.

Anne-Marie TAGAWA

Diplôme d'état Educatrice Spécialisée, éducatrice de rue pendant 40 ans dans les Quartiers Nord de Marseille.

Khadidja SAHRAOUI-CHAPUIS

Sociologue, membre de l'Observatoire Régional de la délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS). Directrice de Réseaux 13

Etienne ZURBACH

Chargé de missions à l'Association Méditerranée-Addictions.

ATTENDUS DE L'EVALUATION A MI-PAROURS

Le 31 Mars 2016 une réunion de restitution intermédiaire s'est déroulée en présence de :

SSPH : Claudie Fuzeau, Laurence Garson, Didier Febvrel, Jean-Jacques Leporati.

Nina Gallois (santé-ville 13-14) ; Alain Prévost (union habitat) ; Candice Mordo (coordinatrice santé ville 13-14) ; Jacques Abhessera (ADDAP 15-16) ; Céline Marano (CUCS Littoral nord) ; Guylaine Constantino (MILDeCA préfecture égalité des chances).

A la suite d'une présentation, les participants à cette réunion ont :

- souligné les points forts de la démarche TAT, méritant d'être valorisés :
 - . Le cadre et l'environnement du travail mené depuis 2002 autour des problématiques de trafics de drogues dans les quartiers populaires des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille,
 - . L'enjeu de la démarche, à savoir un travail de réduction des dommages de la délinquance liée aux trafics de drogues,
 - . L'enjeu de l'animation d'une politique publique par des acteurs institutionnels (le comité de pilotage TAT), à partir d'actions portées par des acteurs de terrain,
 - . La diversité des actions menées et leurs impacts sur les territoires et les populations,
 - . La pérennité des actions et du travail mené, au delà des acteurs
 - proposé des développements à intégrer dans le rendu final :
 - . Rappeler le cadre des compétences et des légitimités de chacun des acteurs du dispositif : tous ceux qui jouent un rôle (politique, institutions, acteurs de terrain, habitants) et tous ceux qui subissent les impacts du trafic autant que les effets des actions de TAT
 - . Différencier les échelles : action / pilotage / décision
 - . Souligner l'importance d'une animation et d'une coordination, en soutien des actions portées par les habitants et les acteurs sociaux des territoires concernés,
 - . Valoriser : "aller vers", l'expertise des habitants,
 - . Préciser les impacts des actions et de la démarche sur les territoires
- L'ensemble de ces éléments ont été intégrés au rendu final.

Selon les termes de la consultation et de la commande qui a été précisée lors d'une première réunion en décembre 2015, les éléments contenus dans le document final pourront être diffusés par le commanditaire sur les supports et selon la forme qui lui semblera adéquate.

Enfin, les participants ont souhaité que ce travail fasse l'objet d'une restitution finale à l'échelle de la gouvernance globale et de l'ensemble des territoires concernés ou intéressés.

La décision et l'organisation de cette restitution est à discrétion du commanditaire de la consultation.

Le présent document se présente en trois grandes parties :

Valorisation : Une partie qui restitue et valorise la démarche TAT ainsi que des outils sur chacune des actions menées sous forme de fiches-outils,

Développement : Une partie qui en permet le développement de la démarche ou la mise en œuvre d'actions, par d'autres, ailleurs, grâce aux outils proposés sous forme de fiches-actions et de fiches thématiques,

Déploiement : Une partie qui propose des préconisations pour le déploiement de la démarche à l'échelle du territoire 13/14 sur lequel la démarche est opérationnelle, et à l'échelle d'autres territoires de la ville et de la métropole, et argumente la coordination du dispositif.

Il s'accompagne de 11 fiches-actions, et de 6 fiches-thématiques qui permettent de développer et déployer la démarche, mais aussi de trouver des pistes de réflexion, de travail, des outils et des méthodes de mise en œuvre, des références, des exemples.

Un document de synthèse, remis à part, reprend les éléments essentiels de l'ensemble

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : VALORISATION DE LA DEMARCHE TAT

- A. Des situations locales, inscrites dans un contexte mondial d'usages et de trafics de drogues
- B. Le contexte des actions et de la démarche TAT

1. La colonne vertébrale : Historique et conditions de l'action

2. Le cadre de TAT et des actions conduites

- A. De la réduction des risques et des dommages dans un champ qui mêle social, économique, santé et cadre de vie
- B. Un cadre juridique où se confrontent deux légalismes : celui de la loi de 70 et celui de l'ordonnance de 1945 sur la protection de l'enfance en danger, et de la prévention de la délinquance
- C. Des alternatives au le champ social par la proximité et l'expertise des habitants

3. Les actions, leurs objectifs et leurs impacts

- A. Les actions menées, leurs objectifs, leurs acteurs, les publics visés
- B. L'impact des actions et de la démarche TAT

DEUXIEME PARTIE : DEVELOPPEMENT DE LA DEMARCHE TAT

- A. Des outils pour la réflexion, la prévention et l'action
- B. Les fiches thématiques

TROISIEME PARTIE : DEPLOIEMENT DE LA DEMARCHE TAT

1. Retour sur l'analyse du dispositif TAT

2. La plus value du dispositif TAT

- A. TAT contribue, sur le territoire où il intervient, à mettre plus de cohérence entre les appels à projets des décideurs publics et les actions portées par les différents plans
- B. TAT se situe dans l'objectif 1 du plan MILDECA : fonder l'action publique sur la recherche et l'observation
- C. TAT expérimente et met en œuvre depuis des années un modèle qui renouvelle la démarche de projet

3. Préconisations pour le déploiement de la démarche

RESSOURCES

- Des ressources institutionnelles
- Une bibliographie indicative

Ce rapport s'accompagne de 11 fiches-actions, et de 6 fiches thématiques, incluses dans les première et deuxième parties du document. Ces fiches peuvent être extraites du document complet, et utilisées par des habitants, des professionnels, des militants, des représentants institutionnels ou des élus pour engager localement une démarche de réduction des risques et des dommages liés aux trafics de drogues. Ces fiches sont des outils qui aident à développer et déployer la démarche, mais aussi à s'adosser sur des pistes de réflexion, de travail, des outils et des méthodes de mise en œuvre, des références, des exemples.

Ce rapport s'accompagne également d'un document de synthèse qui reprend les éléments essentiels de l'ensemble.

INTRODUCTION

Comme la plupart des villes de France, Marseille est confrontée à la **prégnance et à la visibilité**, voire à la criminalisation des **réseaux de revente de drogues illicites**, en particulier dans les quartiers où la **précarité et la pauvreté** se vivent au quotidien, et **où le risque de rupture de lien social** favorise l'implantation de ces réseaux.

Ces activités de trafic de drogues **affectent en premier lieu les habitants** des territoires où ils sont implantés, en produisant des formes diverses d'appropriation des espaces publics, d'attractivité pour des personnes en difficulté économique ou pour des jeunes en rupture ou en recherche de reconnaissance et de protection, empreints d'inquiétude ou d'insécurité.

Ces activités affectent aussi les personnes, souvent très **jeunes**, qui y sont impliquées, de par l'insécurité qui règne au sein des réseaux, les risques que cette activité génère, **les formes de menace ou de violences qui s'y déploient**.

Ces activités affectent enfin les **professionnels** de l'action sociale et éducative, de la santé, de la prévention qui, malgré leur formation, leurs compétences et leurs capacités à faire face à des situations complexes, **s'interrogent tant sur la légitimité de leur positionnement que sur l'identité professionnelle et les impératifs moraux et éthiques** qui donnent sens à leur fonction.

Ainsi, la prégnance et à la visibilité des réseaux de trafics de drogues questionnent les habitants qui y sont confrontés, les professionnels, les acteurs publics, et plus généralement les citoyens qui prennent le parti de ne pas ignorer, ni seulement renvoyer à d'autres la possibilité d'agir et de penser les problèmes de société.

Car il faut le rappeler : **la drogue est un problème de société, ni isolé, ni anecdotique, ni exceptionnel**. On a souvent tendance à séparer d'un côté les usages de drogues, de l'autre les trafics ; d'un côté les modes de consommation, leurs contextes sociaux et culturels, de l'autre les modes de production, de distribution et commercialisation. Ces clivages sont insensés, pour de multiples raisons : si usages et trafics sont liés, ce n'est pas seulement parce que les dealers et les consommateurs se rencontrent au cours des transactions. C'est aussi parce que l'offre et la demande de drogues sont indissociables, et qu'ainsi les produits, les modes de circulation dont ils participent, et même les tarifs des produits et des services, sont soumis aux variations des demandes ou besoins de consommation. C'est enfin parce que nombre d'usagers de drogues vendent aussi, occasionnellement ou régulièrement, une partie des produits pour financer leur consommation ; et qu'inversement beaucoup de dealers sont aussi consommateurs.

Quant à la spécification de ce champ du côté des jeunes, des mondes populaires et des territoires urbains, elle semble tout aussi absurde car tous les produits (ceux que l'on appelle doux comme ceux que l'on qualifie de durs, les chers comme les bon marché, ceux qui se fument, s'avalent ou s'injectent) **transgressent toutes les frontières sociales, ethniques, territoriales et générationnelles**. Et donc si les produits sont partout, c'est que les consommateurs comme les dealers sont partout aussi : chez les pauvres et chez les riches, chez les jeunes et chez les vieux, dans les cités et dans les quartiers bourgeois, en ville et à la campagne. De surcroît, le traitement des affaires judiciaires montre que les réseaux et trafics de drogues sont loin d'être l'apanage (et encore moins l'exclusivité) des jeunes des cités, voire au contraire, à savoir que les trafics les plus lucratifs, et dès lors souvent les plus violents, sont ceux qui concernent les produits les plus « durs », et/ou qui visent une clientèle économiquement plus aisée que celle des « cités », trafics rarement organisés par des jeunes moins expérimentés.

Une autre manière de dire que la drogue nous concerne tous, qu'on l'approuve ou pas ; et que **l'impact des activités de trafics de drogues nous affectent tous aussi, directement ou juste en tant que citoyens**.

C'est sur la base de ces réflexions, autant que des problèmes liés aux trafics de drogues auxquels ils étaient directement confrontés, que des habitants, des acteurs sociaux professionnels et des représentants institutionnels se mobilisent à Marseille depuis le milieu des années 1990, générant des actions de prévention, de partenariat et de traitement des

problèmes liés aux trafics de drogue, d'acquisition de savoirs et de pratiques et de formation professionnelle. L'ensemble est depuis 2011, à l'initiative du Service Santé Publique et Handicap (SSPH) de la ville de Marseille **coordonné au sein de la démarche appelée "Trafics-Acteurs-Territoires"** qui intègre plusieurs acteurs associatifs et institutionnels animant le dispositif au sein d'un **comité de pilotage : Le CopiTAT**.

PREMIERE PARTIE : VALORISATION DES ACTIONS et DE LA DEMARCHE Trafics-Acteurs-Territoires (TAT)

A. Des situations locales, inscrites dans un contexte mondial d'usages et de trafics de drogues

Le trafic de drogues en France, en particulier dans les quartiers populaires, n'est pas une nouveauté du XXIème siècle. Il est directement lié aux usages de drogues, au sens général de "modificateurs de conscience" qu'apportent certains produits, dont on connaît la pratique humaine depuis fort longtemps : on retrouve la trace d'usages d'opium ou de cannabis il y a plus de 4000 ans, d'alcool ou de plantes hallucinogènes il y a plus de 3000 ans. Ces usages étant déjà soit pour soulager ou soigner, soit pour accompagner le plaisir.

Un grand saut dans le temps nous amène à observer qu'aujourd'hui en France, pour le seul produit qu'est le cannabis :

42 % des adultes de 18 à 64 ans ont expérimenté le cannabis et 3 % sont des fumeurs réguliers,

48 % des jeunes de 17 ans ont expérimenté le cannabis et 9 % sont des fumeurs réguliers,

2 % des 18-64 ans et 8 % des 17 ans ont un usage problématique ou de dépendance,

Et 38.000 personnes sont prises en charge dans les structures spécialisées en addictologie en raison de leur consommation de cannabis,

Le tableau ci-dessous étend ces connaissances sur les usages aux autres drogues, licites et illicites¹

Tableau 1 - Estimation du nombre de consommateurs de substances psychoactives en France métropolitaine parmi les 11-75 ans

	Produits illicites				Produits licites	
	Cannabis	Cocaïne	Ecstasy	Héroïne	Alcool	Tabac
Expérimentateurs	17,0 M	2,2 M	1,7 M	600 000	46,9 M	38,2 M
dont usagers dans l'année	4,6 M	450 000	400 000	//	42,8 M	16,0 M
dont usagers réguliers	1,4 M	//	//	//	8,7 M	13,3 M
dont usagers quotidiens	700 000	//	//	//	4,6 M	13,3 M

Sources : Baromètre Santé 2014 (INPES), ESCAPAD 2014 (OFDT), ESPAD 2011 (OFDT), HBSC 2010 (rectorat de Toulouse)
// : non disponible car la méthode d'enquête ne permet pas une telle estimation.

Tableau 2 - Expérimentation des substances psychoactives suivant l'âge et le sexe parmi les personnes de 18-64 ans (en %)

	Ensemble 2014	18-25 ans	26-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	Hommes	Femmes
Effectifs	n = 13 039	n = 1 809	n = 2 271	n = 3 021	n = 3 048	n = 2 890	n = 6 127	n = 6 912
Alcool	95	92	93	95	97	98	97	94
Tabac	82	79	82	81	83	83	86	78
Cannabis	42	54	59	47	35	19	50	33
Poppers	7,3	11,7	11,5	8,2	5,7	1,1	9,9	4,7
Cocaïne	5,6	7,1	10,2	6,4	4,2	1,4	8,3	3,1
Champignons hallucinogènes	4,8	6,6	8,4	5,4	3,2	1,3	6,8	2,8
MDMA/ecstasy	4,3	7,0	8,4	5,3	1,9	0,2	6,1	2,5
Colles et solvants	2,2	2,5	2,5	2,8	2,9	0,5	3,1	1,4
LSD	2,6	3,3	3,9	3,1	2,1	1,2	4,2	1,2
Amphétamines	2,3	2,9	3,6	2,2	1,8	1,3	3,4	1,3
Héroïne	1,5	1,3	1,8	1,7	2,2	0,6	2,5	0,6

Source : Baromètre santé 2014, INPES, exploitation OFDT

Consommations régulières d'alcool et de cannabis et quotidiennes de tabac suivant l'âge et le sexe parmi les personnes âgées de 18 à 64 ans (en %)

	Ensemble	18-25 ans	26-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	Hommes	Femmes
Alcool	17	12	14	15	17	24	26	8
Tabac	32	37	36	35	32	20	36	27
Cannabis	3	8	5	3	1	0	5	2

Source : Baromètre santé 2014, INPES, exploitation OFDT

¹ Les données sur les usages de drogues sont mises en ligne et actualisées sur le site de l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanie : <http://www.ofdt.fr/>

Ces taux de prévalence² montrent que la drogue est un phénomène peu marginal, puisque l'on voit très clairement qu'une majorité d'adultes consomme telle ou telle drogue. Ce qui ne veut évidemment pas dire que l'usage de ces produits est anodin, ou inoffensif, notamment du point de vue sanitaire et du point de vue des dommages sociaux que cet usage peut entraîner.

Mais en tous cas, ces taux montrent que l'usage de drogue c'est un phénomène de société qui nous concerne tous, à un moment ou un autre de notre vie, intimement ou auprès de proches, qu'on l'approuve ou pas.

Du fait de ces consommations massives et de la demande qu'elles génèrent, le commerce de ces produits se déploie. Mais il se déploie dans un environnement délinquant du fait de l'interdiction en France de l'usage, la production, le transport, l'importation, l'exportation, la détention, l'offre, la cession et l'acquisition de certains de ces produits psychotropes:

- Les produits illicites, appelés aussi "stupéfiants", sont définis par la convention internationale de 1961³ qui les a classés en fonction de leur dangerosité sanitaire et de leur valeur thérapeutiques, à savoir : les dérivés de la feuille de coca, les opiacées (provenant du pavot, de l'héroïne à la morphine), les drogues de synthèse (parmi lesquelles les ecstasys et les dérivés de la MDMA) et le cannabis et ses dérivés (classés comme produits le moins dangereux et comportant des valeurs thérapeutiques)
- La loi du 31 décembre 1970 en France⁴ "relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses", "punit d'emprisonnement, d'amende, ou de l'une de ces deux peines, ceux qui auront contrevenu aux dispositions des règles d'administration publique concernant la production, le transport, l'importation, l'exportation, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition et l'emploi des substances ou la culture des plantes classées comme vénéneuses par voie réglementaire, ainsi que tout acte se rapportant à l'une de ces opérations" (article L626)

Du fait de leur interdiction à l'échelle mondiale, ces produits illicites sont produits et commercialisés par des organisations criminelles, sous le régime du secret. Mais ce commerce prend des formes très diverses selon les produits, la géopolitique locale et mondiale, et la forme juridique apposée au commerce de tel ou tel produit.

Pour analyser le commerce, il faut distinguer très nettement :

- les produits licites : ceux considérés comme étant à vocation thérapeutique (médicaments psychotropes et autres opiacés) prescrits et délivrés en pharmacies, et ceux considérés sans vocation thérapeutique (alcool et tabac notamment), produits et vendus sous contrôle des états.
- Les produits illicites, cités plus haut, dont le commerce qui échappe au contrôle public, et que l'on rassemble sous le terme unique de "trafics de drogues".

Mais ce que l'on appelle indistinctement "trafics de drogues" relève de réalités, de modes d'organisation et de distribution très divers :

- en fonction des pays (de leur géopolitique, de leur législation, de leur organisation sociale et économique, etc.),
- en fonction des produits,
- en fonction de la demande (du nombre et de la qualité des usagers),
- en fonction des quantités diffusées.

Du cultivateur de chanvre (dont est issu le cannabis), de coca (dont est issue la cocaïne) ou de pavot (dont est issue l'héroïne) ou du chimiste qui produit les drogues de synthèse, jusqu'au petit revendeur de rue, il y a de multiples

² La "prévalence" est la mesure d'une situation à un moment donné. Ici, il s'agit de la mesure des usages de drogues dans l'année.

³ Le texte de la convention internationale sur les stupéfiants, ainsi que la liste des produits interdits sont téléchargeables sur : <https://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/single-convention.html>

⁴ Le texte de la loi du 31 décembre 1970 est téléchargeable sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000321402>

intermédiaires et la mobilisation de compétences très diverses : ceux qui transforment la plante en drogue, ceux qui conditionnent la drogue, ceux qui la transportent et la font transiter d'un pays ou d'une région à l'autre, ceux qui la commercialisent en gros, en demi-gros ou au détail, ceux qui assurent la sécurité et la confidentialité du trafic, ceux qui permettent de blanchiment de l'argent gagné par les trafics, et tous qui revendent les drogues jusqu'au client usager.

C'est cette dernière échelle du trafic qui affecte au quotidien les habitants et les acteurs sociaux des territoires où se trafic se déploie.

En France, le trafic de drogues s'est développé en même temps que les usages, au tournant des années 1960 et 1970. D'abord dans des cercles un peu restreints d'artistes, d'intellectuels et de jeunes "en révolte" autour des mouvements beatniks, hippies et étudiants. Puis plus largement au sein de toute la population au tournant des années 1980 : même si les consommateurs étaient et sont toujours principalement par les jeunes, ce sont tous les milieux sociaux et culturels qui sont touchés. La demande se faisant toujours plus importante, les trafics vont se développer. Et en particulier dans les mondes populaires, pour des populations de plus en plus affectées par le chômage qui les touche particulièrement à partir aussi de ces années 1980. On voit alors en France se multiplier les petites organisations locales de vente de drogue, notamment dans les quartiers où l'accès à l'emploi devient toujours plus difficile pour des jeunes peu qualifiés et victimes des discriminations : face à ces difficultés de réussite sociale, et dans un contexte de pauvreté croissante, certaines personnes -de leur propre initiative ou sous la menace- intègrent les "réseaux" de trafic.

Ces personnes qui "travaillent" au sein des réseaux de trafics de drogues constituent une infime minorité de la population des quartiers populaires. Mais cette minorité peut parfois impacter une partie du territoire et de la population qui y réside ou y travaille.

Parfois directement : parce que les revendeurs de drogues vont occuper les espaces publics pour leur activité de commerce (et qu'éventuellement les usagers vont aussi stationner dans le quartier), ou parce qu'ils vont exercer des menaces ou des violences auprès des habitants qui les gênent, ou parce que plus généralement ils vont générer des nuisances (bruit, saleté, dégradations) dans et autour des résidences...

Parfois indirectement : parce que les parents craignent que leurs enfants soient tentés d'intégrer les réseaux de par l'image qu'ils véhiculent d'argent facilement gagné, ou de reconnaissance sociale comme quelqu'un qui a réussi, ou même juste la tentation de faire partie d'un groupe...

Mais aussi, au tournant des années 2000, on a vu les violences s'accroître au sein de ces organisations de trafics de rue, et ce que l'on nomme "les règlements de compte sur fond de trafic" font la une des journaux ces dernières années, en particulier à Marseille.

B. Le contexte des actions et de la démarche TAT

C'est dans ce contexte de développement des trafics de rue dans les quartiers populaires et du rajeunissement des acteurs de ces réseaux des habitants et des acteurs sociaux des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, puis des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille (que l'on appelle aussi les "quartiers nord") se sont mobilisés.

Il s'agissait alors de :

- Permettre aux intervenants sociaux de première ligne de construire et confirmer leur posture de proximité, sur des territoires où l'activité de trafic de produits stupéfiants est prégnante,
- Offrir des espaces d'échange entre professionnels, entre professionnels et habitants, entre eux et les jeunes impliqués dans les trafics,
- mieux comprendre la manière dont fonctionnent les réseaux de trafics de drogues, et leurs impacts à l'échelle de chaque territoire,
- Contribuer aux changements de regard des acteurs, parents, associations, institutions concernant les jeunes inscrits dans les réseaux par la mise en débat public de ces problématiques,

Et ce à la fois pour maintenir les liens avec les jeunes impliqués dans les trafics, et plus généralement avec les personnes fragiles et vulnérables, en **priviliégiant la démarche de "aller vers ; et à la fois pour construire des modalités d'action** permettant **de réduire les risques et les dommages** liés aux activités de trafic de drogue.

La finalité du dispositif TAT et des actions menées est de réduire les risques et les dommages sociaux liés aux trafics de drogues.

Cette démarche s'adosse sur l'expertise des habitants des territoires concernés et des acteurs de première ligne.

Elle prône et s'appuie sur une attitude consistant à aller vers celles et ceux qui sont concernés ou affectés par les trafics.

Elle relève d'une posture éthique davantage que morale, reposant sur la fidélité au mandat de protection des populations les plus vulnérables et en particuliers les mineurs et sur la responsabilité collective.

A Marseille, cette démarche participe :

- D'actions de terrain qui visent à accompagner les populations en prise avec les trafics de drogues,
- De groupes de réflexion et de production de connaissances sur les problématiques liées au trafic, et sur les modalités de résolution des problèmes,
- D'un dispositif de soutien aux familles victimes de la violence des réseaux,
- d'appui aux professionnels,
- et d'organisation de restitutions publiques,
- D'une animation de l'ensemble par un comité de pilotage.

C'est l'ensemble de la démarche et les différentes actions associées qui sont présentées ici, accompagnées de fiches thématiques puis de préconisations permettant leur appropriation.

1. La colonne vertébrale : Historique et conditions de l'action

la genèse de ce qui deviendra une démarche globale autour de "Trafics-Acteurs-Territoires" remonte à l'année 2000, lorsque, sur une cité du 14^{ème} arrondissement de Marseille, des éducateurs et animateurs de prévention et des acteurs associatifs du quartier croisent leurs observations et leur questionnement concernant les activités de revente de drogue qui se déploient dans la cité et dans lesquelles des adolescents et des jeunes adultes sont impliqués. Tout naturellement, ils se demandent quel positionnement adopter face à un dilemme qui les place d'un côté en prise avec des activités illégales et d'un autre côté engagés dans une mission de prévention des conduites à risque mais aussi de protection, notamment des mineurs.

Les échanges entre ces acteurs de première ligne va nourrir leur conviction qu'ils ne peuvent se contenter d'ignorer ou de simplement constater ces situations de développement des trafics qui mettent en danger des adolescents et des jeunes, autant que les dommages sur les familles et les habitants. Mais que faire ? Et comment le faire ?

Ils constatent que signaler (aux services policiers, judiciaires ou sociaux), ne résout ni les problèmes de pauvreté, de déscolarisation ou de rupture des liens qui amènent nombre de jeunes à intégrer les réseaux de trafic, ni l'implantation des trafics eux-mêmes. Et que parfois le signalement peut mettre en danger les professionnels autant que les familles, comme il peut remettre en question la relation de confiance nécessaire à toute action d'accompagnement.

Et ils relèvent que la mission première d'un parent, d'un animateur ou d'un éducateur est d'aider et de protéger les individus et les familles vulnérables.

Mais ils admettent aussi qu'ils sont démunis, et isolés dans un contexte politique et institutionnel qui souvent méconnaît la complexité des situations, et renvoie au seul cadre légal qui criminalise ces activités.

C'est à partir de ces observations et ces questionnements partagés qu'un groupe d'une dizaine de professionnels de la prévention, tous volontaires, va s'engager dans un travail collectif dont l'objectif est de mieux comprendre la complexité des phénomènes de trafics de drogues pour mieux construire leur positionnement professionnel et personnel.

Ce groupe prend le nom de "Questions de réseaux", et débute à l'automne 2001 un travail collectif de veille sur les phénomènes de trafic dans les cités, d'échange de connaissances et de pratiques, et de construction de savoirs .

Pour ce faire, ce groupe compose d'animateurs et d'éducateurs choisit d'être accompagné dans sa démarche par un sociologue (Pierre Roche), avec le soutien de leurs institutions (l'ADDAP13, le centre social Saint-Gabriel, le centre social St Joseph, la Maison de Quartier Jean Jaurès, la LOGIREM) pour mener ce travail de manière régulière, volontaire et soutenue.

Collectivement, les participants de "Questions de réseaux" définissent les conditions de leur engagement :

- **L'engagement volontaire et régulier de chacun dans ce groupe,**
- **L'expérience personnelle et/ou professionnelle** des "mondes populaires", des populations habitant les cités de grands ensembles, et des difficultés de ces quartiers ; autant que la connaissance empirique des trafics et des usages de drogues parmi ces populations,
- **Le souhait de questionner et d'apprendre**, sur les réseaux de trafics, et sur les postures professionnelles éducatives,
- **L'acceptation de faire évoluer son positionnement et sa pratique si besoin.**

Ils définissent les conditions de fonctionnement de "Questions de réseaux " :

- **un espace de confiance et de respect mutuel**, qui passe aussi par la confidentialité de ce qui est dit et produit par le groupe,
- **un espace de débat qui repose sur l'égalité de position** de tous les participants dans le groupe, quel que soit leur statut ou leur mandat professionnel.

Ils construisent **l'éthique** du groupe et de son fonctionnement, qui s'adossent sur trois convictions partagées :

- La première est que **nous avons, tous, quelque chose à voir et à faire avec les trafics de drogues**. Ce n'est pas seulement l'affaire des autres, c'est l'affaire de chacun. C'est de notre responsabilité, politique et sociale.

Politique, parce que nous sommes aussi acteurs (et pas seulement sujets) des politiques et des dispositifs institutionnels qui les mettent en œuvre. Ainsi, les institutions en charge de cette question (la police, la justice pour ce qui concerne la répression des trafics ; la médecine et les services de santé, l'action sociale et éducative pour ce qui concerne les usages ; l'insertion professionnelle, l'école, les logeurs, le monde associatif et militant pour ce qui concerne la trajectoire professionnelle et personnelle), ne sont pas isolées du monde dans lequel elles exercent leur tutelle. –

Sociale, parce qu'à divers titres, nous sommes tous en prise avec des usages –et donc, les trafics- de drogues (nous-mêmes, des gens, des lieux que nous fréquentons), parce que les trafics de drogues ne se déploient pas dans un monde hors du monde, mais au bas de chez nous, dans la rue ou le quartier d'à côté, et plus globalement dans une société addictogène, une société de la réussite, quels que soient les moyens de cette réussite.

- La seconde est qu'**on ne peut pas se satisfaire d'une position morale**, qui sépare le bien du mal, le gentil du méchant, le coupable de la victime, le représentant institutionnel du citoyen. Nous ne voulons pas trouver la faute à qui : nous devons mettre en question nos certitudes, trouver d'autres postures professionnelles, un espace de dialogue. Nous voulons, nous devons, nous extraire d'une position morale, duale, qui positionne les personnes impliquées dans les trafics du côté des mauvais, de ceux qui ont fait « le choix » de s'acoquiner avec les dealers, pour les raisons évidemment vénales de l'argent facile. Ce qui, de fait, positionne les autres du côté des bons qui, au risque de leur tranquillité sinon de leur sécurité, se tiendraient à l'écart des réseaux et des trafics. Or il se trouve que, quand bien même on y adhérerait intellectuellement, cette position morale et duale ne résiste pas à l'épreuve du réel : parce que l'implication dans les réseaux de trafics de drogues dans les cités relève rarement de choix évalués et consentis, mais le plus souvent de processus engendrés par des situations de pauvreté. Mais aussi parce que les personnes impliquées dans les trafics ne sont pas uniquement cela. **Il est aussi un habitant, un voisin, un frère, un proche** ; il est aussi un parent, un élève ; il est aussi quelqu'un qui a des aspirations, à savoir réussir sa vie « comme tout le monde ». Et puis, cette position morale ne résiste pas non plus à la mission des acteurs sociaux, ou pour le dire un peu radicalement : lorsque l'on a une mission éducative et sociale dans des quartiers, si l'on décide qu'il est moralement irrecevable de travailler auprès de gens impliqués dans les trafics, on ne nourrit plus de liens avec les jeunes pris dans les réseaux, on ne maintient ni la présence, ni le travail de proximité, et ainsi on ne se donne plus les moyens de réduire les risques de captation des jeunes par les réseaux de trafic de drogues ; bref, on ne fait plus son travail.

Cette position éthique nous a permis de reléguer les jugements moraux, quels qu'ils soient, au rang de points de vue, et d'en parler en tant que tels, mais aussi de travailler à la représentation et la compréhension des phénomènes, économiques, politiques, culturels et sociaux dont participent les trafics de drogues. Il s'est agi également de questionner les positions et les postures qu'occupent les agents des réseaux, au sein des trafics mais aussi dans les autres espaces sociaux de leur vie quotidienne, les enjeux pour les populations, et pour les acteurs sociaux auprès d'elles. A partir de cette compréhension, penser ses propres situations, et élaborer, chacun, sa position et sa posture d'acteur social « à la proximité des trafics de drogues ».

- La troisième est le choix de la proximité : **aller vers l'autre, ou au devant de l'autre**. Ce qui signifie aussi aller là où l'autre est, y compris lorsqu'il est impliqué dans les trafics de drogues. Il ne s'agit pas de cautionner ou adhérer à ce qu'est ou ce que fait l'autre, mais **être auprès de, et avec**.

Alors qu'en 1996 un collectif "Ensemble dans la prévention" regroupant des professionnels de la prévention et de la santé et des habitants était précurseur dans cette démarche, et suite à la constitution et au travail du groupe "Questions de réseaux", d'autres suivront avec les mêmes objectifs, dans d'autres quartiers, avec d'autres participants et d'autres chercheurs, qui porteront le même nom de "Questions de réseaux" puis de "Réseaux et territoire", De là, d'autres groupes se formeront : un groupe d'habitants et d'acteurs sociaux ("Habitants à l'épreuve des trafics"), deux groupes de jeunes habitants et animateurs ("Santal" et "Parcours santé-jeunes"), un groupe d'aide aux familles et aux proches ("Soutient aux familles et proches victimes de la violence des réseaux"),

Et de nombreuses actions se développeront ou seront initiées : **des actions de prévention** ("Ensemble dans la prévention", "Réduction des risques liés aux usages"), **d'accompagnement des parcours de jeunes** (chantiers de jeunes, dispositif d'accueil des enfants exclus scolairement) **de gestion des dommages sociaux** ("Gestion des traces matérialisées et de lien avec l'environnement").

Et toutes ces actions sont nourries du **travail de veille** sur l'évolution des phénomènes et sur leurs impacts réalisés par tous les acteurs impliqués ; et donnent lieu à des **formations** professionnelles sur le territoire et ailleurs en France.

(Voir plus loin, la rubrique "les actions, leurs objectifs et leurs impacts" et les "fiches actions")

En 2011, **les institutions et les dispositifs publics** ont confirmé leur mobilisation sur ces problématiques et sur les travaux menés depuis 2001 adhérent à la **démarche appelée "Trafics-Acteurs-Territoires" qui soutient l'ensemble des groupes et des actions, assure la portage politique des actions, assure une visibilité et coordonne l'ensemble au sein d'un comité de pilotage constitué de représentants institutionnels et associatifs.**

Plusieurs partenaires sont impliqués au sein de la démarche TAT : la Ville de Marseille et sa mission sida-toxicomanie au sein du SSPH (service santé publique et handicap), la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives), la préfecture (Egalité des chances), la région PACA, le département des Bouches-du-Rhône, les dispositifs de contrat de ville, CLSPD, Les MDS (Maisons départementales des solidarités), l'aide sociale à l'enfance, Santé-ville et Santé-mentale, l'Education Nationale, l'Union sociale pour l'habitat, l'ADDAP13 (association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône), les Centres Sociaux AGORA, La Castellane et Frais Vallon porteurs de projet, Réseaux13, le Bus31/32, Addictions Méditerranée, InCittà, transverscité. Le CEREQ, Habitat Marseille Provence.

La pertinence de cette démarche ainsi que celle des actions qu'elle regroupe a été confortée dans le cadre des conclusions de la démarche SAVIE – Stratégie Antiviolence Intégrée - expérimentée à Marseille

L'ensemble des travaux et des actions a donné lieu à plusieurs restitutions et débats publics, et à des publications.

Et d'autres villes ou territoires s'engagent aussi dans ce type de démarche, comme à Paris, à Saint-Denis, à Toulouse...

Cet historique montre déjà que le questionnement et l'engagement dans un travail de réduction des risques et des dommages liés aux trafics de drogues relève de **quelques conditions** :

- la première est de verbaliser ce que l'on sait, ce que l'on voit, ce qui nous interroge : **s'autoriser à en parler**, avec d'autres -entre professionnels de la prévention, acteurs sociaux, habitants- et ce quel que soit le point de vue que l'on porte sur ces activités illicites, et quel que soit le positionnement que l'on adopte.
- La seconde est de **construire les conditions éthiques** de l'échange et du travail sur les problématiques liées aux trafics,
- La troisième est d'**obtenir le soutien des institutions** en charge de la prévention des conduites à risque ou de la protection des populations vulnérables.

A ces conditions qui ne sont pas données de fait mais sont à construire, localement et pour chacun-e, **il est possible réduire les risques et les dommages liés aux trafics de drogues.**

2. Le cadre de TAT et des actions conduites

"Trafics/Acteurs/Territoires" (TAT) une démarche qui s'appuie sur un modèle d'intervention portée et animée par une instance : **le comité de pilotage, dit CopiITAT** qui rassemble des acteurs associatifs et institutionnels sur les territoires Nord de la ville de Marseille. Après **plus de 15 ans d'existence**, ce modèle reste en construction dans la mesure où les contextes locaux et les situations évoluent, mais a aussi fait la démonstration de sa pertinence.

Ce modèle se veut avant tout une réponse fédératrice sur le territoire afin de :

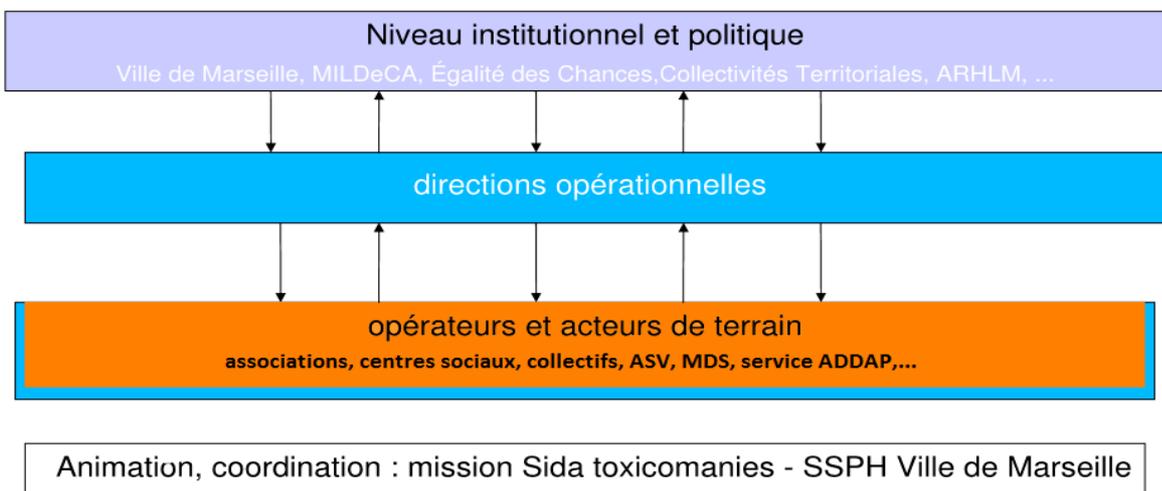
- **lutter contre le sentiment d'impuissance**, l'isolement, le risque de repli ou de retrait des professionnels et habitants,
- produire des connaissances par la mise en place de **cadres collectifs de travail**,
- **apporter des réponses concrètes** face aux difficultés rencontrées,
- faire évoluer des **pratiques professionnelles et/ou citoyennes**.

Afin de valoriser les actions menées, mais aussi d'essaimer, le collectif restitue en permanence sa démarche aux autres acteurs du territoire autant qu'ailleurs en France, dans des espaces de débats et d'interventions publiques.

Le comité de pilotage, véritable **collectif de travail inter-institutionnel et inter-associatif permanent, accompagne, soutient et donne visibilité aux initiatives et actions portées par les acteurs locaux**. Il est force de propositions dans la gestion des difficultés du territoire face aux problèmes liés à l'usage et à la revente de produits stupéfiants. Les situations rencontrées sont en effet souvent inédites et demandent la mise en place de réponses qui invitent à des pratiques et collaborations nouvelles. Ainsi, la cohérence et la volonté du portage politique et institutionnel des actions et collectifs de travail transversaux, sont des conditions **indispensables pour garantir l'engagement de tous**, face à ces situations complexes, Il convient de les conforter et de les affirmer en permanence.

Enfin, par souci de proximité et de fidélité au territoire et aux acteurs, la démarche TAT s'inscrit dans la durée.

Le comité de pilotage, CoPiITAT et ses trois niveaux de responsabilité



Le comité de pilotage TAT regroupe les trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de référence : celui constitué par les acteurs de terrain, et deux niveaux institutionnels (les décideurs, les directions opérationnelles/employeurs).

Cette construction à trois niveaux est relativement originale à Marseille, s'agissant des cadres d'application des politiques publiques concernant les drogues ou les dispositifs connexes (prévention de la délinquance, politique de la Ville,...). Elle

n'a pas la prétention d'être « meilleure » ou plus fonctionnelle qu'une autre. Mais d'être adaptée à son objet et d'être issue d'une construction en deux temps :

- adaptée à son objet par la complexité des questions liées aux trafics des drogues et aux dommages sociaux qui y sont associés. En effet, cela a été souligné préalablement, ce domaine souffre de nombreux freins, tant politiques, si l'on considère la prédominance des institutions policières et judiciaires en la matière, particulièrement en France, qu'institutionnels, avec le manque de savoir-faire des professionnels, l'absence de consignes claires des employeurs..., ou idéologiques, avec les représentations sociales négatives sur les drogues, les agents du trafic, voire sur les habitants « passifs ou complices »

- construite dans un deuxième temps, sur la base d'une première organisation entre opérateurs, professionnels de terrain. Ceux-ci ont souhaité engager leurs institutions employeurs, leurs tutelles, et questionner les cadres des politiques publiques, afin que ces instances soient impliquées à leur niveau dans la résolution des questions d'ordre professionnel qui leur étaient posées par le terrain.

En effet, la politique publique de référence sur ces questions est encore embryonnaire, marquée par des priori et injonctions, comme « la lutte contre... ». Elle est peu présente ou argumentée dans les plans et programmes, il n'y a pas d'actions véritablement validées après expérimentation sur le terrain.

La coprésence dans cette instance de ces niveaux de responsabilités différentes permet lors des temps de rencontre en comité de pilotage (et également dans les intervalles) d'élaborer des réponses argumentées sur la base des savoirs et expériences acquis sur le terrain, appuyées sur des validations/ décisions des responsables des services ou associations, et soutenues par les cadres et plans d'action des financeurs/ décideurs publics.

Les échanges qui s'opèrent entre instances se traduisent par des évolutions de part et d'autre. Ils peuvent s'effectuer dans deux directions :

- **en horizontal** : chaque partenaire peut apprécier ce que les autres instances présentes discute /propose/ engage, ce qui peut avoir valeur d'exemplarité, d'appui si besoin,... qu'il s'agisse :

- **des financeurs**, qui peuvent converger dans leurs objectifs d'action, de soutiens communs ou répartis entre actions,
- **des directions opérationnelles**, lors d'échanges sur des pratiques et postures professionnelles, exercés souvent par des métiers identiques (éducateur, animateur,...) mais dans des institutions différentes, cloisonnées
- **des acteurs de terrain**, qui peuvent réexaminer et réadapter leurs actions vis-à-vis de publics communs, ...

- **en vertical** : chaque niveau de responsabilité peut évoluer dans ses représentations sur l'engagement et le travail des autres niveaux, en reconnaissant les principes, les obligations éthiques, méthodologiques qui guident leurs actions :

- **dans les représentations des habitants et les pratiques des professionnels éducatifs**, sociaux et d'animation lors d'apports techniques sur les fondements de l'action publique mise en œuvre par les institutions, et d'argumentations sur les objectifs des plans d'action,...
- **dans les représentations des institutions vis-à-vis des acteurs des réseaux** de revente des drogues, des usagers « clients », et des problématiques complexes que rencontrent les jeunes et les habitants des cités populaires,...
- **dans les représentations des décideurs et financeurs** sur la conduite des actions de terrain, leurs contraintes et critères de réussite,...

A. De la réduction des risques et des dommages (RdRD) dans un champ qui mêle social, économique, santé et cadre de vie

Généralités sur la RdRD

Les politiques des drogues en France dépendent de l'action de nombreux ministères, puisque plus de 30 programmes de l'Etat, dont 17 spécifiquement destinés à la prévention, sont inscrits dans la politique transversale de lutte contre les drogues et les conduites addictives⁵. Ce nombre conséquent de programmes est lié à la diversité de champs concernés : la prévention, la lutte contre les trafics, la prise en charge sociale, éducative et sanitaire, et la réduction des risques et des dommages des usagers de drogues licites ou illicites.

De par la loi sur les stupéfiants, du 31 décembre 1970, qui est inaugurale des politiques contemporaines, l'Etat a en charge l'ensemble des dépenses dues au soin des toxicomanes et à la lutte contre le trafic.

Le fait que l'Etat ait été longtemps le seul acteur de la prévention et de la « lutte contre la toxicomanie » (usage et trafic) a créé un décalage par rapport aux autres domaines d'action sanitaire et sociale, d'emblée mieux partagés entre Etat et collectivités, surtout depuis la loi de décentralisation de 1983. Ce monopole d'action a généré une sorte de statut à part des intervenants et de leur public, et freiné l'acceptation que les problèmes de drogues soient considérés et traités de manière équivalente à d'autres problèmes sociétaux.

Cet isolement n'est plus de mise, car diverses politiques publiques se sont développées et contribuent aujourd'hui aux mêmes objectifs. En effet, le soin des usagers, qui dépendait avant d'une ligne budgétaire de l'Etat votée chaque année, est depuis une décennie géré par des équipements à statut médico-social, des services hospitaliers, la médecine de ville,... avec agréments ARS et financement de l'assurance maladie ; la prévention est prise en compte également par des collectivités et par l'Agence régionale de santé, et certaines questions découlant de l'application de la loi, de la lutte contre le trafic et la délinquance liée aux drogues, peuvent se retrouver dans les objectifs des CLSPD et des Contrats de ville, par exemple.

D'autre part, l'état de nécessité sanitaire créé par la maladie du sida et les transmissions virales (VIH, hépatites) a entraîné, autour des années 90, l'émergence d'une politique plus pragmatique de « réduction des risques chez les usagers de drogues », et qui a impliqué la reconnaissance du rôle des usagers eux-mêmes comme acteurs indispensables de leur prévention. Ces faits (financement par l'assurance maladie, intervention des collectivités, mais aussi reconnaissance du rôle des usagers) ont permis de faire évoluer les mentalités et représentations liées aux « toxicomanies » (par leur intégration dans l'addictologie, et les pathologies comportementales). Néanmoins, du fait de leur prégnance, les représentations négatives sur les drogues et leurs usagers longtemps véhiculées marquent encore nombre de discours politiques et également les pratiques professionnelles.

La première étape de la politique de réduction des risques aura surtout porté sur les questions de santé, et celles sociales associées.

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 fait quelques pas en avant en ouvrant la question de la réduction des risques aux produits licites autant qu'illicites, et à celle des dommages sanitaires, psychologiques et sociaux, puisqu'il s'agit (article 41 Art. L. 3411-8-II), d'« orienter les usagers de drogues vers les services sociaux et les services de soins généraux ou de soins spécialisés, afin de mettre en œuvre un parcours de santé adapté à leur situation spécifique et d'améliorer leur état de santé physique et psychique et leur insertion sociale ». La loi n'indique par contre aucune orientation concernant spécifiquement les dommages sociaux liés aux trafics, ou les publics impliqués dans les actes de revente.

Plus récemment, une audition publique sur la réduction des risques et des dommages a été organisée les 7 et 8 avril 2016 par la Fédération Française d'Addictologie, avec le soutien institutionnel de la Direction Générale de la Santé et de la MILDECA et avec l'accompagnement méthodologique de la Haute Autorité de Santé⁶.

⁵ Voir le « Document de politique transversale politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives – loi de finance 2015 », à télécharger sur le site de la MILDECA

⁶ http://www.addictologie.org/dist/telecharges/FFA2016_RapportOrientation&Recos.pdf

Les recommandations formulées concernent tous les publics, dont ceux confrontés à des dommages sociaux comme « les violences subies, agies, la délinquance (violence, trafics, criminalité routière), et les interventions peuvent s'effectuer auprès des personnes sous main de justice, en particulier en milieu carcéral ». Les recommandations prévoient également une nécessaire évolution des politiques publiques concernant le statut légal de l'usage et de la détention du cannabis et/ ou autres drogues.

Une RdRD de la délinquance au sein des politiques publiques

L'étape d'une RdRD « délinquance » est donc en germe dans le développement logique des politiques publiques. Celles-ci recouvrent quatre domaines d'action, dans lesquels s'inscrivent les problématiques liées aux trafics, et donc la prise en compte des faits de délinquance, mais selon des orientations radicalement différentes.

- **contraindre** : ce premier domaine vise à l'éradication du problème par les contraintes de la loi ; l'action dépend des modalités de son application, édictées par les politiques pénales des Parquets, qui s'adaptent aux nouvelles formes de délinquance. Elle s'exerce par la répression du trafic, la dissuasion, les opérations visant à protéger, limiter la présence aux abords d'établissements sensibles ; à Marseille, l'action s'effectue depuis fin 2012 par une démarche globale en cinq étapes⁷ sur quarante cités repérées comme lieux de trafic. Les pratiques de la justice, en matière de sanctions, sont diversifiées : rappel à la loi, alternatives aux poursuites, stages de sensibilisation, orientations sanitaires et sociales, ordonnance pénale, peine de privation de liberté,... et sont différentes en cas de minorité ;

- **soigner** : l'axe est dominé toujours par la recherche de l'éradication du problème, il s'appuie sur l'idée maîtresse que l'individu porte en lui des difficultés familiales, sociales, de santé ; l'action relève du travail social, sanitaire, éducatif, psychologique (prendre soin de, soigner, modifier les conditions de vie, d'insertion, d'éducation,...). L'action concernant l'emprise des trafics s'inscrit dans la prévention de la délinquance des mineurs, leur protection, les mesures éducatives ou de justice (placement, réparation pénale,...) ; les axes majeurs sont l'éducation, l'insertion sociale, l'accès à l'emploi, la lutte contre le décrochage scolaire, la protection des victimes, ...et les actions de développement pour sortir le quartier de l'économie de la pauvreté ;

- **accompagner** : l'axe d'intervention est lié aux mêmes processus basés sur des soins sociaux et de santé, mais dans une finalité plus pragmatique : l'amélioration attendue de la part des personnes est celle du choix du moindre mal, de l'évolution à petits pas, des évolutions qui n'aggravent pas les dommages, qui préservent le capital social et de santé, ne rajoutent pas de nouveaux handicaps et in fine améliorent le pronostic des personnes concernées ; les méthodes employées procèdent par des démarches non intrusives, apportant conseils, aides diverses, dons de matériel pour éviter les contaminations, soins infirmiers, par des présences dans les lieux de vie des personnes, et l'accompagnement vers le logement. Elles utilisent des techniques comme le *counseling*⁸, l'*empowerment*⁹. L'accent est mis sur les capacités à induire chez des personnes éloignées des dispositifs, des projets de préservation de soi et de réhabilitation sociale (développer ses compétences psychosociales¹⁰, sans poser l'arrêt des pratiques comme préalable). Ces modalités sont

⁷ Il consiste à faire se succéder l'action de tous les acteurs pendant plusieurs semaines sur une cité donnée, selon cinq phases : répression, dissuasion, amélioration du cadre de vie, action sociale et enfin la phase de « Service Après-vente » par le maintien de la pression policière. Au niveau policier, tous les services sont pleinement impliqués et coordonnés : Sécurité Publique, Police Judiciaire, CRS (y compris des motards) et Police aux Frontières. Le Parquet est également étroitement associé (un magistrat référent est désigné pour chaque cité traitée).

⁸Relation dans laquelle une personne tente par l'empathie, le conseil, d'aider une autre à comprendre et à résoudre des problèmes auxquels elle doit faire face. Cette relation est basée sur la croyance en la dignité et en la valeur de l'individu dans la reconnaissance de sa liberté à déterminer ses propres valeurs et objectifs et dans son droit à poursuivre son style de vie. L'individu a une valeur en soi en dehors de ce qu'il peut accomplir. Souvent il n'en a pas conscience et ignore son potentiel de développement, aussi le counseling vise-t-il à l'aider à développer sa singularité et à accentuer son individualité, tout en conservant l'esprit de responsabilité de la personne vis-à-vis d'elle-même, d'autrui et de son environnement.

⁹ Octroi de plus de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur leurs conditions de santé, sociales, économiques, politiques,...

¹⁰ Les compétences psychosociales sont des aptitudes essentielles à acquérir pour avoir la capacité à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne ; elles sont au nombre de 10 (Glossaire CRES Paca 2002)

adaptables aux dommages sociaux liés aux trafics. Par exemple : **travailler les compétences existantes ou acquises dans la revente, pour aider les sorties vers un emploi, s'orienter vers des économies de biens licites, garder un pied hors du réseau en conservant un lien avec un dispositif ou une activité sociale, de formation,...**

- **persuader, négocier** : le quatrième domaine de l'action publique lie la démarche de réhabilitation des personnes et de moindre risque sanitaire et social avec les impératifs de la vie en société et du respect des lois et règles qui régissent cette vie en société ; les territoires de la cité se partagent, les droits et les devoirs de tous les groupes sociaux qui se rencontrent dans l'espace public se négocient dans le respect du « vivre ensemble ». Ce domaine concerne les opérations de réhabilitation de l'espace public, où se confrontent les attentes « légitimes » de chaque partie ; le travail consiste à mener une négociation entre les parties prenantes (habitants, professionnels, élus,...et les usagers aussi), et à concilier les demandes de tranquillité des habitants (répondre aux inquiétudes, nuisances subies), les impératifs de sécurité et de santé publique, et le droit de circulation des personnes (dans le respect des règles ET des libertés publiques).

En matière de dommages sociaux liés aux trafics, l'enjeu peut être d'obtenir (par la négociation ou pas) une baisse des nuisances subies par les habitants (bruit, saleté,...), de reprendre possession du territoire, de limiter les occupations de locaux et cages d'escaliers, de maintenir l'accès des services publics dans les quartiers,...

Une action avec les personnes concernées, plus pragmatique

La démarche de RdRD n'est **pas une approche alternative au soin** (dans le sens indiqué préalablement) mais un nouveau regard porté sur les phénomènes de drogues inscrivant dans la société une situation de rupture morale, idéologique et politique. **Cette rupture libère un mouvement issu du terrain qui crée sa propre dynamique fondée sur l'absence d'exigence et l'inconditionnalité de l'accompagnement, le droit du libre choix et la valorisation du savoir des usagers.** Cette inconditionnalité suppose le respect d'un projet de "soin de soi" (*care*) destiné à prévenir le mieux possible les dommages. En fait, la RdRD repose sur une approche gradualiste qui s'adapte devant toute conduite aux capacités, aux attentes et à l'environnement. **Cette approche est destinée également à rompre l'isolement, le sentiment d'abandon et à développer des capacités d'agir (*empowerment*).** Ce principe permet la création d'une alliance entre les intervenants et les personnes concernées par les trafics, ceux-ci étant considérés comme ayant une expertise sur leurs pratiques et comme acteurs de leur projet. L'ambition de prendre en compte les situations réelles sans a priori idéologique est le fondement même de la RdRD, qui s'appuie sur une mobilisation individuelle et collective responsable.

Faire « AVEC » les personnes montre bien que, sans elles, rien n'est possible.

Selon une logique de proximité, « aller vers »

La proximité au sens de « **l'aller vers** » n'a pas toujours été pratiquée par les acteurs des dispositifs spécialisés, elle a même été pensée à une époque comme contre productive. Dominait jusqu'à la moitié des années 90, l'idée qu'un soin des addictions n'est possible qu'à condition que la personne fasse une démarche volontaire ; s'engager par son déplacement physique vers le lieu de soin inscrivait par là une demande, lui permettant de travailler psychiquement son désir de soin. Cette exigence (on parle de « haut seuil ») était la condition d'une possible « sortie de la toxicomanie ».

Le regard porté sur ces questions d'accès aux soins a été ensuite totalement bouleversé, en particulier suite :

- aux constats remontant des professionnels de terrain, et également des usagers et leurs familles, éloignés physiquement et psychiquement des offres de soins, amenés à expérimenter des solutions « profanes » (voyages au pays, d'éloignement des fils héroïnomanes, accès « par la débrouille » aux médicaments,...). Voir à ce sujet les nombreux diagnostics conduits dans les années 1995/ 2005 sur les quartiers populaires de Marseille par l'AMPT, SOS DI, Tremplin,... dans le cadre de la politique de la ville ou de la prévention de la délinquance, et leurs propositions, sur le rôle central des différents acteurs locaux de proximité dans la prise en charge des problématiques liées aux drogues (prévention, accès aux soins, dommages sociaux liés aux trafics)

- au travail porté par les associations d'auto-support, montrant la capacité des usagers à préserver leur capital santé, s'ils accèdent à une information pragmatique et validée, et aux outils de réduction des risques, et avec l'appui de leurs pairs

- la mise en place d'une politique publique, inscrite dans la loi de 09 août 2004, ne privilégiant plus le seul objectif de la guérison (cure) mais ouverte au soin (care), basée sur la réduction des risques, les traitements de substitution.

Deux modalités de proximité se sont depuis développées :

- une, de conception « soft » : elle résout la question de la proximité « géographique », par la mise en place de consultations, antennes, avec du personnel dédié, et se rapproche ainsi de l'usager, dans ou proche des lieux où il se trouve habituellement (le plus souvent un équipement social, socioculturel ou éducatif) ; des stratégies de communication, d'adaptation de l'offre sont prévues pour que la distance soit la plus faible possible. Cette proximité, très attendue par les professionnels, vise surtout à faciliter l'expression de la demande et la possibilité d'une prise en charge suivie. Cela ne veut pas dire que le public concerné s'en empare toujours, car deux écueils sont possibles : le premier concerne la distance sociale entre l'usager et l'intervenant, qu'il faut mesurer et travailler ; le deuxième concerne la portée symbolique du thème, surtout dans les quartiers où les revendeurs sont peu soucieux de préserver un tant soit peu la tranquillité des habitants, et où le fait d'en parler, pour soi ou ses proches, et même dans un lieu protégé, est vécu comme risqué, voire dangereux (ne viendrait-on pas à la consultation se plaindre ou dénoncer ?)

- une autre conception, plus « hard » : la proximité consiste à « aller vers » des publics qui a priori ne vous ont rien demandé. Ceux-ci se situent habituellement dans la rue, en bas d'immeuble des cités, en squat, parcs publics,...). Cette démarche fait partie de la culture professionnelle de la prévention spécialisée du Département, qui intervient « sans mandat » judiciaire ou éducatif auprès des jeunes ; elle a été transmise et reprise par les équipes de proximité des CAARUD¹¹, dont la mission est de transmettre les conseils de réduction des risques sanitaires et sociaux chez des usagers qui ne peuvent ou ne veulent pas s'adresser à une structure de soins.

Cette deuxième conception constitue aujourd'hui une orientation majeure des politiques publiques de réduction des risques et des dommages (conduites addictives), et de prévention primaire et de la récidive (délinquance).

En effet :

- le plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, dans la partie « Réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux » propose de développer les approches populationnelles de la réduction des risques (p.40) », « en accordant une plus grande place aux actions qui permettent d'aller à la rencontre des usagers les plus précaires (outreach ou « aller vers »). La participation des usagers eux-mêmes (participation des pairs) à l'« aller vers » doit également être développée et valorisée ».

- La stratégie nationale de prévention de la délinquance¹²2013-2017 inscrit dans ses actions prioritaires vis-à-vis des jeunes exposés à la délinquance, « une approche ciblée, individualisée, tournée vers les publics jeunes particulièrement exposés à un premier passage à l'acte délinquant et vers ceux ayant déjà fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations, pour éviter leur récidive ».

Ces deux cadres de l'action publique indiquent le besoin de développer « l'aller vers » les publics les plus exposés, qu'ils soient en risque ou après passage à l'acte de délinquance. Si pour l'acte d'usage la démarche va de soi, rien ne vient exclure a priori la participation au commerce de produits illicites.

Un espace interqualifiant

La question de la **qualification des professionnels** est également au cœur des politiques publiques de prévention de la délinquance et des conduites addictives. La plupart des décideurs publics finançant cette prévention (Agence régionale de santé, chefs de projet MILDECA, collectivités territoriales,...) privilégient une approche à deux niveaux : une

¹¹ Centres d'accueil, accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues ; dispositif mis en place en 2006, suite au décret 2005-1606 du 189 décembre 2005.

¹² SG-CIPD www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr

action par des programmes adaptés, auprès des publics visés, par ex. les jeunes ; et une action de formation avec accompagnement auprès des professionnels au contact quotidien de ces publics. **La démarche d'inter qualification consiste à dire que seul on ne détient qu'une partie de la vérité (sur la situation de son public) et de la solution (sur les actions à entreprendre).**

Dans la plupart des projets, l'inter qualification repose sur deux acteurs : l'équipe qui gère le lieu et suit le public, et le partenaire expert. Dans l'action territorialisée, le nombre, la qualité des acteurs, sont beaucoup plus étendus, puisque tous les professionnels de l'intervention publique sont susceptibles de participer à « la solution ». La démarche s'exerce selon des modalités plus globales et plus ambitieuses, et nécessite des échanges préalables et des accords entre structures, et entre professionnels.

L'inter qualification dans le domaine des trafics et ses conséquences, est explicitement valorisée dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013 2017, au travers des propositions en matière de formation. En effet, p. 80, le plan propose de « Favoriser le partage des cultures professionnelles par la formation continue » :

- « *En expérimentant des formations continues communes dans le domaine de la réduction des risques construites à partir de situations concrètes ancrées dans les territoires, pour les personnels de la police, de la justice et de la santé, en partenariat avec les associations de réduction des risques* »

- « *en renforçant la dynamique de coopération interprofessionnelle autour des problématiques locales de consommation et de trafic. Ces formations et temps d'échanges seront destinés aux professionnels de l'éducation, de la sécurité publique, du médicosocial et aux représentants des collectivités territoriales. La problématique de l'implication des mineurs dans le trafic des stupéfiants sera notamment explorée* ».

La **formation continue**, qui n'est qu'un outil pour la démarche inter-qualifiante, est devenue indispensable au travail social. Elle **permet de questionner et faire évoluer les cadres de son métier et de son emploi, les compétences à développer, et les coopérations possibles.**

Enfin, **la démarche interqualifiante n'est pas réservée aux professionnels : elle peut être pensée comme une méthode destinée aux publics eux-mêmes,** qui entre pairs et entre générations trouvent des appuis, et expérimentent des solutions.

L'apport scientifique et méthodologique de Pierre Roche a été, à ce sujet, et pour l'action promue par TAT, déterminant.

B. Un cadre juridique où se confrontent deux légalismes : celui de la loi de 70 et celui de l'ordonnance de 1945 sur la protection de l'enfance en danger, et de la prévention de la délinquance

Le traitement public du problème des usages ou des trafics de drogues est depuis fort longtemps articulé sur deux logiques : 1) une logique de sécurité publique, appuyée par la criminalisation des usages comme des trafics ; 2) et une logique d'impératif moral, soutenue par des pratiques de soin ou d'accompagnement adossées à l'approche psychologique, parfois à l'impératif d'éloignement ou d'isolement.

Le sens commun, mais aussi les cultures institutionnelles et politiques, ont intégré invariablement ces deux logiques, renforcées par les images de morbidité associées aux drogues (de l'addiction inéluctable à l'overdose, en passant par les "marchands de mort" et les meurtres entre trafiquants), bien que les politiques pénales préconisent l'adaptation aux situations.

Pourtant, si les services de police et de justice ont un mandat clairement orienté vers la punition et la répression des activités de trafic, la **question de la responsabilité professionnelle se pose très différemment pour les professionnels de l'action sociale, éducative ou de prévention qui ont un mandat d'aide sociale et éducative pour les familles en difficulté, et un mandat de protection des mineurs.**

Concrètement, ce sont deux logiques légalistes qui s'affrontent : celle de la loi de 1970 qui pénalise indistinctement la détention, la cession, la vente, la production, le transport et l'usage de stupéfiants ; et celle de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante qui incite à des mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation des mineurs, même délinquants.

C'est la seconde logique qui préside à la démarche de "Trafics-Acteurs-Territoires" : sans nier la nécessité de réprimer et punir les délinquances du trafic de drogue notamment dans ce qu'elles génèrent de violences et de crimes, sans nier non plus la dangerosité sanitaire de certains usages de drogues et les dommages sociaux que ces usages et les trafics peuvent générer, les habitants, les acteurs sociaux et les professionnels engagés dans la démarche TAT s'attachent en premier lieu à protéger les populations mises en danger par les activités de trafics, et en particulier les mineurs.

Ce choix politique et professionnel tient d'abord à une analyse pragmatique des problèmes, à l'échelle des quartiers.

C. Des alternatives au champ social par la proximité et l'expertise des habitants

Cette analyse pragmatique des situations présentes dans nombre de quartiers populaires nous éclaire sur le fait que, dans un contexte de pauvreté croissante et d'exclusion d'une grande partie de la population, diverses économies de la débrouille permettent de résister à la misère. Les économies de la drogue, à l'échelle du petit trafic de rue qui se déploie dans les quartiers populaires, sont une part de ces économies de la pauvreté.

Dans certains quartiers, le trafic est présent et visible, et ainsi les habitants et les travailleurs sociaux côtoient cette activité et ceux qui s'y engagent. Cette coprésence de quelques personnes impliquées dans les trafics et d'une majorité d'autres qui habitent et/ou travaillent là sans y être impliqués, induit que les uns ont à voir et à faire avec les autres. Pour les habitants, il s'agit au quotidien d'agencer une sorte de partage du temps et de l'espace avec ce (ceux) qu'ils appellent communément "les réseaux" ; agencement qui relève de laborieuses et incroyablement subtiles qualités relationnelles, et des capacités d'adaptation et de gestion des distances et des proximités sans cesse renouvelées. Pour les éducateurs et animateurs de rue, il s'agit de cela aussi, avec en plus l'obligation, de par leur mission, de protéger les plus vulnérables.

Pour ceux qui sont confrontés à ces situations, les points de vue sont souvent binaires : savoir ou ignorer, faire avec ou se détourner, protéger ou punir. Mais les réalités sont toujours plus complexes et nuancées. Plus complexes parce qu'en même temps que les situations socio-économiques des habitants des quartiers populaires se sont dégradées, les grands modèles d'éducation et d'autorité ont été mis à mal : la réussite par l'école ne fait plus référence majeure lorsque ceux qui ont fait des études se retrouvent eux aussi sans emploi, ou dans des emplois précaires ; la présence parentale se fait moins prégnante lorsque des mères élèvent seules leurs enfants ou que de nombreux parents se trouvent désespérés face à des enfants et des systèmes éducatifs qui leur échappent ; la protection collective et les solidarités organiques, sont presque devenues des marques de faiblesse lorsque l'Etat même se désengage de son devoir d'assistance, et que les modèles sont ceux de la réussite individuelle par l'argent. Plus nuancées parce qu'un parent a pour devoir d'éduquer, mais aussi de protéger son enfant, et qu'un éducateur ou un animateur de prévention a pour mission de prévenir des risques auxquels s'exposent les personnes des quartiers dans lesquels ils exercent leur mandat, mais aussi de protéger les mineurs, et plus largement les personnes les plus vulnérables.

L'expérience de terrain des professionnels de la prévention et celle des habitants des quartiers populaires témoigne des limites du cadre institutionnel français à comprendre et s'emparer de situations inscrites dans le registre illicite, et qui pourtant nécessiteraient protection et assistance. Elles témoignent aussi des limites du cadre "culturel" de l'intervention sociale, pour des familles qui n'en ont pas l'habitude, ou qui ont perdu la confiance qu'elles accordaient à la puissance publique. En même temps, le champ social et éducatif institutionnel ne reconnaît que trop rarement le savoir pratique que les habitants –y compris les jeunes impliqués dans les réseaux- ont des situations qu'ils éprouvent au quotidien. Ce

savoir social constitue pourtant une véritable expertise : des capacités à établir des diagnostics et à construire des alternatives pour les situations qui les concernent en premier lieu.

Dans un domaine comme celui des trafics de drogue qui relève de l'illicite et du secret, mais aussi de phantasmes et de légendes, il est essentiel de s'appuyer sur le savoir et l'expertise de ceux qui le côtoient ou l'éprouvent au quotidien.

Reconnaître ces savoirs et cette expertise présente de nombreuses vertus :

- Cette reconnaissance permet **d'ouvrir ou de maintenir le dialogue avec les populations** confrontées aux problèmes de trafic,
- Elle permet **d'acquérir et de valider des connaissances** sur les réseaux, mais plus largement sur les modes de vie des habitants, leurs systèmes d'entraide et de débrouille, les difficultés auxquelles ils sont confrontés mais aussi les solidarités qu'ils entretiennent,
- Et ainsi de pouvoir **mieux traiter ces difficultés** et mieux s'appuyer sur les points forts pour résoudre des problèmes.
- Les connaissances apprises grâce à ceux qui vivent les situations au quotidien permettent aussi de **nouer ou maintenir des liens avec les jeunes impliqués** dans les trafics, de mobiliser autour d'eux d'autres jeunes ou adultes susceptibles d'accompagner leur parcours.
- Enfin, cette expertise partagée entre habitants et professionnels peut être **transférable** à d'autres situations, mais aussi au sein des institutions concernées et ainsi **faire évoluer les pratiques professionnelles et les dispositifs institutionnels**.

3. Les actions, leurs objectifs et leurs impacts

Les actions menées s'inscrivent dans 6 grandes logiques d'action :

- Une logique de **mobilisation des professionnels**, et de soutien à cette mobilisation par le CopilTAT,
- Une logique de **mobilisation des habitants**, et de soutien à cette mobilisation par les professionnels du territoire et le CopilTAT,
- Une logique **d'intervention** dans le champ de la Réduction des risques et des dommages liés à l'usage et/ou aux trafics de drogues,
- Une logique **d'accompagnement** du parcours des jeunes,
- Une logique de **gestion des traces** matérialisées et de lien avec l'environnement,
- Une logique de **soutien** aux familles et proches victimes de la violence des réseaux.

Certaines actions ont été initiées par des professionnels et/ou des habitants sur les territoires concernés par les trafics de drogues, d'autres ont été promues dans le cadre de la démarche TAT. Bien que s'adossant toutes sur les trafics de drogues et parfois sur des problématiques d'usages, ces actions sont caractérisées par leur diversité d'objectifs et de participants, mais aussi caractérisées par la densité des productions auxquelles elles ont donné lieu.

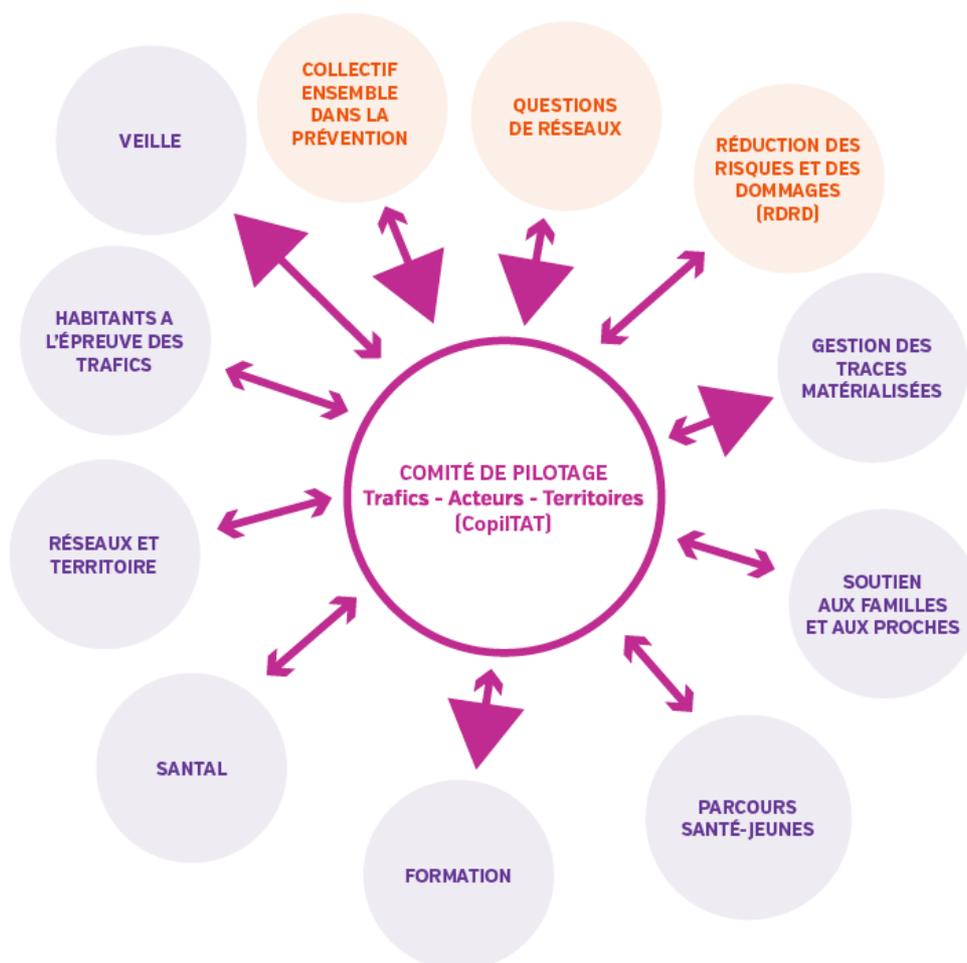
Plus généralement, toutes les actions mettent en évidence la nécessité d'un travail approfondi sur les problématiques d'usages et de trafics, passant notamment par l'élaboration d'outils et de modules de formation.

Une autre caractéristique de la démarche est que ces actions ne sont pas éparses ni indifférentes les unes aux autres : chaque action initiée en effet, l'a été tantôt en déploiement de questionnement d'un groupe vers un autre, tantôt en enrichissement d'une action par l'apport de nouvelles connaissances ou expériences, tantôt en élargissement du questionnement au sein d'un même groupe de travail. Mais aussi, chaque action est le fruit de relations, parfois institutionnelles, parfois professionnelles, parfois personnelles, en tous cas toujours de proche en proche. Une forme d'essaimage qui s'est adossée sur des acteurs impliqués, et souvent au delà de leur place au sein de tel ou tel groupe de travail. Cette caractéristique n'est pas indifférente à la qualité et la richesse des productions issues de la démarche.

Ces relations entre les différentes actions coordonnées au sein du comité de pilotage TAT, ouvrent enfin sur un autre type de lien, que l'on pourrait qualifier d'échos de la démarche TAT : là encore, parfois de proche en proche, mais plus souvent par effet communicationnel des productions, des actions ont été envisagées et/ou réalisées en lien avec TAT ou des membres des différents groupes de la démarche, telles que : des modules de formation portés par le DADD dans le Vaucluse, des actions d'habitants ou d'intervenants sociaux à Paris et en région parisienne, des travaux de recherche-action en Seine-Saint-Denis, des productions rédactionnelles en Gironde, ou des colloques, séminaires et autres ateliers professionnels à Toulouse, à Bordeaux ou à Nantes, des articles et dossiers de presse, des modes d'actions initiées et portées par des habitants.

Il nous semble ici important non seulement de recenser ces actions, mais aussi d'en qualifier les liens avec la démarche TAT à Marseille, en passant par diverses formes **de la modélisation jusqu'à la filiation d'adaptation**¹³.

A. Les actions menées, leurs objectifs, les acteurs, les publics visés



Actions initiées avant la création du CopilTAT

Actions initiées après la création, ou issues du CopilTAT

¹³ Voir à ce propos le mémoire de master-recherche d'Isabelle JEANNES, *Prévention des trafics : des intervenants sociaux de proximité, des chercheurs et des institutions s'engagent, à Marseille, en Seine-Saint-Denis et à Paris*. CNAM, 2013.

Collectif ensemble dans la prévention

Depuis 1996, un collectif de prévention et de réduction des risques existe sur le quartier de Frais-Vallon dans le 13^{ème} Arrondissement à Marseille.

Dans les quartiers où les usages et les trafics de drogues sont visibles dans l'espace public, les habitants, les commerçants, les intervenants sociaux ou de santé, sont confrontés à la difficulté de prévenir les dommages de ces activités, pour eux-mêmes et pour les populations impliquées. Le « Collectif ensemble dans la prévention » permet d'agir collectivement là où chacun peut être individuellement isolé.

ACTEURS

Des professionnels issus du champ sanitaire (pharmaciens, infirmiers), du social et de la prévention, des commerçants du quartier et des habitants.

OBJECTIFS

- Objectiver et partager un diagnostic,
- Contribuer à une veille sanitaire et sociale afin de faire remonter aux pouvoirs publics les différentes problématiques dans les quartiers populaires (notamment celles liées à la revente de produits stupéfiants, à l'habitat et au cadre de vie)
- Mettre en place des actions en réponse aux différentes problématiques abordées (formation, actions de prévention ou de réduction des risques...)

PARMI LES QUESTIONNEMENTS TRAVAILLÉS

La consommation et le trafic de drogues, l'occupation des espaces publics et communs, le repérage et l'identification des compétences en termes de gestion des espaces publics et communs, les inégalités sociales et scolaires, l'habitat et le cadre de vie, le trafic et la consommation de substances psychoactives, la prévention et la réduction des risques, la santé mentale.

Représenté au comité de pilotage TAT depuis sa création, ce collectif est porté par l'association Réseaux 13 (association de prévention des conduites à risques et de promotion de la santé).

CONTACT

Réseaux 13 (Khadidja Sahraoui)
association.reseaux.13@wanadoo.fr

Questions de Réseaux

Pour les intervenants sociaux de proximité dans les quartiers, il est souvent difficile de se positionner par rapport aux trafics de drogues et aux populations, souvent jeunes, qui sont impliquées dans ces activités. Beaucoup d'intervenants se sentent impuissants, isolés face à ces problématiques, et peu accompagnés par leurs institutions. « Questions de réseaux » est un espace où des intervenants dits « de première ligne » volontaires peuvent échanger sur leurs savoirs et leurs pratiques, construire ensemble le positionnement de chacun, élaborer des réponses professionnelles face aux problèmes de trafics de drogues.

Depuis 2000, des groupes de professionnels de proximité dans l'animation et la prévention spécialisée des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, aujourd'hui également des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, accompagnés par des chercheurs en sciences sociales (Pierre Roche, CEREQ puis Claire Duport, Transverscité), travaillent à leur positionnement à l'épreuve des trafics de drogues. Ces groupes se réunissent au moins une fois par mois.

ACTEURS

Le projet « Questions de réseaux » a réuni successivement 6 groupes de professionnels (éducateurs et animateurs de prévention, intervenants sociaux de proximité). Au total, ces groupes ont été fréquentés par 62 professionnels et 10 chercheurs.

OBJECTIFS

- Acquérir et valider des connaissances et une expertise sur le fonctionnement des réseaux de revente
- Accompagner la qualification des professionnels
- Faire évoluer les pratiques professionnelles au niveau des liens avec les jeunes impliqués dans les réseaux, leurs familles et les habitants
- Partager leurs connaissances et leurs pratiques à travers des restitutions et débats publics organisés sur le territoire
- Produire des publications

PARMI LES QUESTIONNEMENTS TRAVAILLÉS

Le rajeunissement des publics, existe t-il un profil type ? Les parcours d'entrée et de sortie du trafic, la cohabitation entre intervenants sociaux et réseaux, être professionnel et habitant, les politiques publiques de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance, etc.

A partir de ce projet, un module de formation a été construit. Il vise à transférer les savoirs capitalisés et contribue à la sensibilisation de professionnels.

Ces groupes sont représentés au comité de pilotage TAT depuis sa création.

OUVRAGES PRODUITS

PAR « QUESTIONS DE RÉSEAUX »

Pierre Roche [dir.], *La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille*, téléchargeable sur : www.addap13.org/archives/IMG/pdf/Questions_de_reseau_le_11_12_07.pdf

Claire Duport [dir.] : *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues*, téléchargeable sur : www.transverscite.org/L-intervention-sociale-a-l-epreuve.html

CONTACTS

Réseaux 13 (Khadidja Sahraoui)
association.reseaux.13@wanadoo.fr

ADDAP 13 (Jacques Abehssera)
jacques.abehssera@addap13.org

Réseaux et territoire

De 2012 à 2014, à la suite de 3 années de travail au sein de « Questions de réseaux », un groupe de professionnels a souhaité approfondir ses travaux et ses réflexions autour des économies de la pauvreté et des solidarités locales, des pratiques délinquantes et des outils de travail social. Ce groupe se réunit au moins une fois par mois.

ACTEURS

12 intervenants sociaux de proximité des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, accompagnés par Claire Duport (Transverscité). Afin d'affiner ses connaissances, le groupe a aussi fait appel à divers intervenants spécialisés et compétents, selon les thématiques abordées.

OBJECTIFS

- Mieux connaître les économies de la débrouille, et les enjeux financiers générés par les trafics
- Appréhender la diversité des systèmes économiques et des solidarités dans les quartiers populaires
- Mettre en place des actions partenariales d'accompagnement à la création d'activités économiques légales et durables (logeurs, structures d'aide à la création d'entreprise, employeurs, etc.)

PARTI DES QUESTIONNEMENTS TRAVAILLÉS

Quels sont les impacts financiers des trafics sur la vie du quartier ou dans les solidarités avec des familles dans le besoin ? S'agit-il de solidarités ou de formes d'assujettissement ? Quelles autres formes de financement participatif (la Tontine) ? Quels sont les gains et les coûts d'opportunité ? L'incarcération, la place et le fonctionnement de la prison ; les questions de la légalisation et de la dépenalisation de l'usage des drogues.

Ce groupe est représenté au comité de pilotage TAT depuis sa création, et animé par l'association Transverscité.

CONTACTS

ADDAP13 (Jacques Abehssera)
jacques.abehssera@addap13.org

Transverscité (Claire Duport)
claire.duport@transverscite.org

Santal

Les adolescents et les jeunes ont parfois des usages problématiques de cannabis, dont ils parlent peu, ni entre eux ni avec des adultes, et dont ils évaluent peu les impacts sur leur vie quotidienne, sur leurs projets et leurs aspirations.

Initié en 2012, le projet Santal est une action qui rassemble des jeunes et des intervenants sociaux autour du rapport à la consommation problématique de substances psychoactives et les trajectoires individuelles des jeunes. Ce travail a ouvert une réflexion plus globale sur l'insertion professionnelle.

ACTEURS

Un groupe de jeunes accompagnés par les animateurs de prévention du centre social Agora et deux sociologues de l'association InCittà.

OBJECTIFS

- Aider des jeunes à parler de leurs consommations de drogues, formuler avec eux les éléments problématiques de ces consommations
- Repérer les freins et les ressources pour accompagner les parcours des jeunes, notamment dans leur insertion professionnelle
- Produire des connaissances sur les usages de drogues et leurs impacts

PARMI LES QUESTIONNEMENTS TRAVAILLÉS

Comment accompagner les trajectoires et les parcours de consommation en même temps que l'insertion ? Quelles sont les représentations des professionnels sur l'usage ? « *c'est parce qu'ils fument trop qu'ils ne peuvent travailler* ».

Quel est le rôle de l'environnement dans les pratiques de consommation régulés ou non (groupe de pairs, environnement, famille, groupe d'activités...) ? Faut-il interdire les consommations dans les lieux d'accueil, ou devant l'éducateur ou l'animateur ? L'importance de repérer les moments de fragilité qui renforcent les phénomènes de consommation ; les problèmes d'adaptabilité des dispositifs existants par rapport aux jeunes éloignés de l'insertion ; l'utilisation le plus souvent de réseaux personnels pour aider à l'accès à l'emploi ; le rôle de « passeurs » que peuvent avoir les intervenants sociaux.

Soutenue et représentée au comité de pilotage TAT, cette action est portée par le centre social Agora et accompagnée par l'association InCittà.

CONTACTS

Centre social Agora/Busserine
(Kader Belkacem et Moustapha Aftari)
busserine@wanadoo.fr

Association InCittà
incitta.asso@gmail.com

Parcours santé-jeunes

Action de soutien aux professionnels et de suivi de jeunes engagés dans les consommations ou les trafics de drogues, engagée depuis 2014 et portée par le centre social La Castellane.

ACTEURS

Un groupe de jeunes accompagné par les animateurs de prévention du centre social La Castellane et deux sociologues de l'association InCittà.

OBJECTIFS

- travail sur les parcours d'insertion des jeunes,
- création d'outils et de méthodes pour leur accompagnement

Soutenue et représentée au comité de pilotage TAT, cette action est portée par le centre social de La Castellane et accompagnée par l'association InCittà.

CONTACT

Cette action est en cours d'élaboration, avec le Centre social La Castellane et l'association InCittà.

Habitants à l'épreuve des trafics

Dans les quartiers où se déploient des trafics de drogues, les habitants sont les premiers concernés : ils en subissent les dommages, ils se sentent impuissants à agir, ils éprouvent un sentiment d'isolement face aux institutions, et en l'absence de parole collective, ils se sentent peu entendus. C'est particulièrement le cas des parents dont un enfant est impliqué dans des activités de trafic, et qu'ils ne peuvent protéger seuls.

Depuis 2012, des habitants et des intervenants sociaux concernés directement par leur proximité avec l'activité des réseaux dans le quartier du Grand St-Barthélémy travaillent collectivement à construire un savoir et une parole, à renforcer les solidarités et co-construire des réponses en matière de prévention et de soutien pour les familles à l'épreuve des trafics.

ACTEURS

Un groupe de 18 habitants et intervenants sociaux de proximité, accompagné jusqu'en 2015 par Salva Condro, sociologue. Aujourd'hui le groupe fonctionne en auto-formation.

OBJECTIFS

- Produire une expertise sur le cadre et les conditions de vie au sein des quartiers, et sur les problèmes de trafics auxquels les habitants sont confrontés
- Co-construire des propositions visant à apporter des réponses à ces problèmes
- Mettre en débat public les problématiques abordées auprès d'autres habitants et auprès des institutions (protection de l'enfance, PJJ, bailleurs sociaux, etc.)

PARTI DES QUESTIONNEMENTS TRAVAILLÉS

Comment s'installe un réseau ? Comment un adolescent y rentre ? Comment peut-il en sortir ? Quelle attitude avoir vis-à-vis des jeunes qui tiennent le réseau dans ma cage d'escalier ? Comment protéger mon enfant ? Est-ce une solution de l'envoyer au bled pour l'éloigner ? Quel est le rôle des bailleurs sociaux, la place des pères et des mères, de la fratrie ? Quelle prévention avec le collège ? Comment gérer une période d'incarcération ? Comment faire face à l'absence de réaction des institutions ?

Soutenue et représentée au sein du comité de pilotage TAT, cette action est portée par le centre social Agora.

CONTACT

Centre social Agora, Anne-Marie Tagawa
busserine@wanadoo.fr
tagamouz13@gmail.com

Réduction des risques liés aux usages

Les usagers de drogues sont parfois dans des situations de grande vulnérabilité. De plus, les usages de drogues étant criminalisés en France, les usagers et usagères sont souvent victimes de discriminations et d'entraves à leur accès aux droits. La politique de réduction des risques menée à Marseille soutient la prévention, l'accès aux droits, et l'accompagnement des usagers actifs de drogues dans l'ensemble de leur parcours et de leurs démarches (soin, logement, emploi...).

A Marseille, dès 1994, une logique d'intervention dans le champ de la réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogues a été mise en place, portée par la Mission sida-toxicomanie de la Ville de Marseille et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du champ de la réduction des risques. La démarche repose sur des modes d'intervention fondés sur l'« Aller vers » les usagers de drogues, afin de permettre l'accès au matériel stérile d'injection, de diffuser des messages spécifiques, et de favoriser l'accompagnement vers les soins.

ACTEURS

les CAARUD (dont le BUS 31/32), la pharmacie de Frais-Vallon et l'association Réseaux 13.

CONTACT

Réseaux 13 (Khadidja Sahraoui)
association.reseaux.13@wanadoo.fr

OBJECTIFS

- Réduire les risques sanitaires (VIH, VHC...)
- Maintenir le lien avec les usagers de drogues,
- Gérer les situations complexes liées à l'usage problématique de produits psychoactifs
- Prévenir les dommages sociaux affectant les habitants
- Produire un travail de veille et d'acquisition de connaissances sur les produits, les usages, les pratiques

Les multiples actions de réduction des risques sont portées par les CAARUD, le Bus 31/32 et l'association Réseaux 13.

Gestion des traces matérialisées et lien avec l'environnement

Les activités d'usages ou de trafics de drogues laissent souvent des « traces » dans l'espace public et/ou les espaces communs d'habitation (déchets, seringues, dégradations). Parce que ces activités sont très diverses et changeantes (en fonction des produits, des modes d'usage, des types de trafics), les réponses ne peuvent être uniformes et permanentes.

Le groupe « Gestion des traces matérialisées » travaille avec les associations d'auto-support et les intervenants de proximité pour être informé en lieu et temps réel des problèmes, et y répondre de manière appropriée. La Ville de Marseille (SSPH) déploie, avec Allo-Mairie et un prestataire spécialisé, un dispositif de ramassage de seringues dans les espaces publics.

ACTEURS

Ville de Marseille, à partir de la veille et des alertes de l'ensemble des partenaires de TAT, des logeurs et des habitants, du Bus 31/32.

CONTACT

Ville de Marseille, service santé publique et handicap (SSPH)
sante-prevention@mairie-marseille.fr

OBJECTIFS

- Réduction des dommages liés aux usages de drogues (notamment par injection),
- Santé et salubrité publique par le nettoyage des espaces publics et communs,
- Réponses aux signalements des habitants,
- Réduction du sentiment d'inquiétude et de l'insalubrité publique.

Ces actions sont représentées au comité de pilotage TAT.

Soutien aux familles et proches victimes de la violence des réseaux

Au sein même des réseaux de trafics de drogues, des menaces, des violences physiques ou morales sont souvent appliquées, allant parfois même jusqu'au meurtre. Si les premières victimes sont ceux qui subissent directement ces violences, elles affectent aussi les familles et les proches. Or les familles et proches de personnes impliquées dans les trafics sont le plus souvent traitées eux-mêmes comme criminels ou complices, et de ce fait pas ou peu protégés ni soutenus. « Soutien aux familles et proches... » est un dispositif qui questionne les modalités de protection et d'aide en direction des victimes des violences des réseaux. Ce groupe de travail vise à mettre en place des préconisations, des propositions, des actions adaptées en vue de protéger les familles victimes des trafics et leurs proches

Ce groupe de travail rassemble des institutions publiques, des professionnels, des intervenants associatifs.

ACTEURS

CopiTAT, Réseaux 13, Centre social Agora, atelier Santé-ville, atelier Santé-mentale, Centre social Malpassé, Maison de la Solidarité [MDS].

OBJECTIFS

- Soutenir et accompagner les victimes des violences (meurtres, menaces, intimidations...) des réseaux de trafic,
- Faire un état des lieux des problèmes, des besoins et ressources existantes pour mieux identifier les réponses à mettre en place, notamment en matière d'hébergement en urgence ou de relogement,
- Apporter des réponses concrètes (soutien psychologique, matériel, relogement, informations, protection des familles, scolarisation, etc.),
- Coordonner l'ensemble des actions et des professionnels impliqués dans le soutien aux familles et aux proches.

PARMI LES QUESTIONNEMENTS TRAVAILLÉS

Pour des familles, face à l'assassinat de leur enfant, comment trouver de l'aide ? Comment soutenir la fratrie ? Le besoin urgent de soutien psychologique, d'être reconnu comme victime, la nécessité de parler, d'échanger. La nécessité de quitter le quartier et d'être relogé est vécue comme une « double peine » : subir un décès et devoir quitter son réseau social. La nécessité de construire un réseau entre les relais naturels et les intervenants sociaux pour assurer un accompagnement dans la durée. Les effets et impacts sur l'environnement, les proches, les voisins, les amis, les témoins.

Ce collectif est représenté et coordonné au sein du comité de pilotage TAT.

CONTACTS

Réseaux 13 (Khadidja Sahraoui)
association.reseaux.13@wanadoo.fr

Anne-Marie Tagawa
tagamouz13@gmail.com

Atelier santé-ville

Dispositif de Veille

Parce que les phénomènes d'usages et de trafics de drogues ne cessent d'évoluer, de se modifier, de se déplacer, les réponses qu'on y apporte doivent elles-aussi être sans cesse adaptées aux situations : pour chaque moment, pour chaque territoire. Et pour ce faire, il faut en avoir connaissance, en temps et lieu réels. C'est cette fonction que remplit la « veille ».

Depuis sa création en 2011, le comité pilotage TAT remplit une fonction de veille active sur l'évolution des phénomènes ou des questionnements.

ACTEURS

Les membres du comité de pilotage TAT.

OBJECTIFS

- Actualiser la connaissance des phénomènes
- Favoriser l'émergence d'actions en réponse aux besoins repérés : le travail de soutien aux familles et proches victimes de la violence des réseaux, de gestion des traces matérialisées et de lien avec l'environnement, ou les conditions de mise en place de permanences jeunes consommateurs, sont autant d'actions issues de ce travail de veille par le comité de pilotage TAT

CONTACTS

CopilTAT, Ville de Marseille, service santé publique et handicap (SSPH)
sante-prevention@mairie-marseille.fr

Dispositif TREND-Tendances récentes et nouvelles drogues/OFDT (Etienne Zurbach)
e.zurbach@ad-med.fr

Formation

En dehors des institutions spécialisées dans la recherche, dans la lutte contre la criminalité ou dans l'addictologie, les professionnels ne sont pas ou peu formés à l'intervention dans le cadre des problématiques d'usages ou de trafics de drogues. Le dispositif de formation propose aux intervenants sociaux ou tout autre professionnel d'acquérir des connaissances sur les usages et les trafics, de partager des expériences, de construire des méthodologies d'intervention.

Il s'agit de formations destinées à des professionnels dont les missions sont questionnées par les problématiques d'usages ou de trafics de drogues : formations de travailleurs sociaux, d'animateurs de prévention, de médiateurs, de chargés de mission, de gardiens d'immeubles ou de professionnels du logement, ou tout autre professionnel ou militant confronté à ces problèmes.

ACTEURS

Des intervenants de proximité et des chercheurs, issus des différentes actions soutenues par TAT [CNLAPS, Réseaux 13, Transverscité, ADDAP 13].

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances sur les usages et les trafics de drogues
- Construire un positionnement professionnel à l'épreuve des trafics sur les territoires
- Travailler sur les pratiques professionnelles et les actions de réduction des risques et des dommages
- Transformer les expériences en compétences

CONTACTS

Réseaux 13 (Khadidja Sahraoui)
association.reseaux.13@wanadoo.fr

Transverscité (Claire Duport)
claire.duport@transverscite.org

B. L'impact des actions et de la démarche TAT

Cette instance délibérément tournée vers l'action, peut-être considérée comme un **espace interqualifiant**¹⁴ qui produit un élargissement du champ de compréhension et autorise de nouveaux moyens d'actions : par "espace interqualifiant" on entend un **espace de travail et d'action** qui à la fois relève de compétences et d'expériences diverses, partagées et mutualisées entre des habitants, des professionnels et des représentants institutionnels ; à la fois permet de mettre les savoirs savants et pratiques acquis collectivement au service de chacun-e.

Les impacts des actions et de la démarche "trafics-Acteurs-Territoires" tiennent principalement à cette qualité d'interqualification du dispositif, c'est-à-dire à **la co-opération** d'habitants des territoires concernés, de personnes impliqués dans les usages ou les trafics de drogues, de professionnels de prévention ou de l'éducation spécialisée, de représentant institutionnels et de décideurs publics.

Sans l'un ou l'autre de ces acteurs du dispositif, on se prive de connaissances sur la réalité des situations locales, on se prive de compétences ou d'expériences sur les problèmes et sur les conditions de leur résolution, et on se prive de soutiens et de moyens d'action.

Face aux activités délinquantes et parfois criminelles liées aux trafics de drogues, face à l'isolement dans lequel se trouvent les habitants des quartiers populaires, mais aussi face au sentiment d'impuissance de nombre de professionnels, un des principaux freins au changement et à l'action est le silence, voire le déni de ces activités.

Des impacts sur les représentations et la compréhension des phénomènes :

Pierre Roche, qui a accompagné une partie des travaux souligne qu'au sein des groupes de travail, **"chacun s'autorise à parler** de ce qui ne peut l'être ordinairement en raison des défenses qu'il active. Il sait en effet que les autres participants partagent des difficultés semblables aux siennes et ont, comme lui, un fort désir de les surmonter. Il est également conscient de tout ce qu'il peut découvrir et apprendre en échangeant avec eux. Chacun peut **interroger le sens de l'implication des jeunes dans les trafics** et porter à la connaissance des autres ses réponses professionnelles. Chacun peut rendre compte d'une décision difficile qu'il a dû prendre, parfois seul et en situation critique, au terme d'une délibération et d'un arbitrage entre différentes contraintes et exigences contradictoires. Chacun peut **rompre les silences** qui entourent son travail et ses difficultés, engager une parole sur tout ce qui résiste à sa volonté de maîtrise, le met en échec et parfois en souffrance. Mais chacun peut aussi témoigner de la façon dont il s'y est pris pour **résoudre des problèmes** qui, a priori, pouvaient paraître insolubles.

Du sens chemine ainsi au travers de tout ce qui, dans les paroles des uns et des autres, se fait écho, entre en résonance. Puis, peu à peu, au gré des retours réflexifs successifs sur ces paroles, des savoirs partagés émergent."

Ces savoirs partagés, puis affinés et attestés au sein des groupes de travail ont été rendus accessibles et appropriables par d'autres grâce notamment aux restitutions publiques qui ont été organisées à Marseille depuis 2005 (mais aussi à Paris, Saint-Denis, Toulouse...) et qui ont réuni plusieurs centaines de participants à chaque fois, habitants, professionnels et décideurs ; et grâce aux publications produites par les participants et les chercheurs associés¹⁵ et diffusées à un très large public dans toute la France.

Des impacts sur la professionnalisation et les savoirs des acteurs sociaux :

¹⁴ Pierre ROCHE, Prévenir l'implication de jeunes dans le trafic de drogues : l'intérêt des espaces interqualifiants. Bref du CEREQ n°306, février 2013. Les citations qui suivent sont extraites de ce texte.

¹⁵ DUPORT Claire (dir.), l'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues, ADDAP13, 2010.

ROCHE Pierre (dir.), La proximité à l'épreuve de l'économie de débrouille. Actes de la XIIIe conférence-débat, Ville de Marseille, 2008.

Par la validité des connaissances et des expériences qui s'y échangent, les ateliers et les actions produites au sein de la démarche TAT sont de véritables **lieux de professionnalisation, de qualification et de construction de nouvelles formes d'actions rationnelles** ; et ce, quels que soient les niveaux de qualification ou d'expertise des participants. "Au terme de cette démarche, prenant appui sur une lecture plus fine des enjeux sociaux et subjectifs propres à ces réseaux de trafics de drogues, les professionnels construisent des positionnements professionnels plus aidants au quotidien, développent des coopérations horizontales plus efficaces et proposent des pistes de travail originales.

L'élargissement, grâce à **l'interqualification**, du champ de compréhension **autorise de nouveaux moyens d'action**. Plus instruits sur la dimension économique des trafics, les professionnels du champ juridique et social peuvent aider les jeunes à déconstruire certaines illusions comme celle de l'enrichissement facile que ces derniers ne cessent de renforcer au travers de certaines pratiques ostentatoires ; en brandissant, par exemple, des liasses de billets tout en omettant de dire que la plus grande partie de cette somme d'argent doit être reversée à leur « patron ». Parfois, ils peuvent aborder ces questions d'une façon plus directe avec eux. Le fait de calculer avec eux le taux horaire et, de surcroît, de mettre ce dernier en perspective avec les risques encourus peut leur permettre de prendre conscience du fort degré d'exploitation dont ils ont été l'objet. Ils prennent garde ici de ne pas les humilier, en veillant de ne pas casser trop brutalement ces illusions qui nourrissent l'estime de soi. Actualisant sans cesse leurs connaissances sur les enjeux locaux mais aussi individuels et subjectifs, ces professionnels peuvent être plus réceptifs, plus à même de percevoir dans les attitudes, le gestuel et les paroles parfois confuses d'un jeune ce qui vaut appel, mérite attention et, parfois, réponse. Ils peuvent aussi prendre en compte des dimensions très concrètes dans leurs actes professionnels ; éviter, par exemple, de proposer des formations dont les horaires recouvrent ceux du trafic. Ils mesurent mieux enfin l'importance des passions alternatives liées notamment à la culture urbaine comme la musique, la danse ou encore le théâtre, qui permettent la réappropriation de l'histoire personnelle et l'élaboration d'une souffrance qui, souvent, a favorisé l'entrée dans le trafic."¹⁶

Des impacts sur les collaborations et les partenariats :

L'animation et la coordination des actions assurées par le comité de pilotage TAT notamment, favorise le développement de coopérations horizontales entre professionnels, entre professionnels et habitants, et entre professionnels et décideurs publics.

Cette "construction d'une alliance de proximité permet de **mieux tirer profit de la complémentarité** des rôles, des fonctions, des missions, des cultures professionnelles, des positionnements. Chacun est mieux à même d'identifier ses partenaires, de repérer leur champ d'intervention mais aussi leurs contraintes et limites. Elle permet de surmonter les conflits qui naissent de la multiplicité des cultures professionnelles en présence. Ces coopérations peuvent impliquer des habitants et des parents. Les démarches se réclamant de la coéducation figurent ici en bonne place parce qu'elles sont susceptibles de redonner du sens à l'engagement scolaire des jeunes et de prévenir leur entrée dans ces réseaux de trafic. Elles concernent les parents, les équipes éducatives des établissements scolaires et les élèves mais aussi les travailleurs sociaux, les éducateurs populaires et les acteurs du monde du travail. Ces alliances peuvent naître à l'initiative de collectifs d'habitants, notamment quand elles visent à desserrer l'emprise des réseaux de trafic sur les jeunes. Les professionnels soutiennent, amplifient ces actions tout en veillant scrupuleusement à ne pas porter atteinte à leur autonomie. Le choix de ce positionnement ne diminue pas leur importance mais change radicalement le contenu de leur intervention. S'ils sont présents, c'est surtout pour apporter des ressources dont leurs interlocuteurs ont besoin pour agir. Un tel choix transforme l'action elle-même. Loin d'être conçue comme la simple mise en œuvre d'un projet formalisé en amont, elle ne peut prendre forme qu'au travers d'une démarche faite d'essais successifs, de tâtonnements, d'expérimentations diverses."¹⁷

Comprenant mieux les intérêts d'une approche communautaire et collaborative, les acteurs professionnels ou habitants peuvent s'appuyer sur la dynamique collective et ainsi **ne plus être isolés**.

¹⁶ ROCHE Pierre, Prévenir l'implication de jeunes dans le trafic de drogues : l'intérêt des espaces interqualifiants. Bref du CEREQ n°306, février 2013.

¹⁷ ROCHE Pierre, op.cit.

Des coopérations institutionnelles plus efficaces :

L'analyse des problèmes concrets identifiés sur le terrain par celles et ceux qui sont directement concernés permet aussi d'identifier les points forts sur lesquels s'appuyer pour résoudre les problèmes : tel jeune impliqué dans la revente de drogue peut compter sur un "protecteur" (un parent, un "grand-frère" de la cité...) qui lui évitera des représailles s'il quitte son activité au sein du réseau ; telle famille dispose de solidarités communautaires ou familiales pour l'aider à se sortir de dettes contractées auprès des revendeurs de drogue ; telle personne peut aider à trouver un emploi auprès de ses connaissances ; etc. Mais aussi, l'ensemble des professionnels et des représentants institutionnels impliqués dans la démarche TAT sont mobilisés de concert tant pour résoudre des problèmes particuliers, que pour expérimenter des nouvelles modalités d'intervention.

L'expérimentation, par sa forme programmatique et sa formalisation (diagnostic partagé, hypothèse et objectif, résultats attendus, mesure et discussion des résultats obtenus) est une modalité adaptée à ces situations complexes. On a vu par exemple des parents de jeunes impliqués dans le réseau, accompagnés par des éducateurs de prévention spécialisée, mobiliser ensemble les travailleurs sociaux dans le cadre de la protection de l'enfance, et le juge des mineurs, se concerter pour trouver une issue de sortie qui évite l'incarcération autant que les représailles.

Ainsi, les actions proposées et mises en œuvre ne relèvent ni de bricolages ponctuels, ni d'une simple intention programmatique portée par les institutions, mais de la réalité des expériences menées qui valide la pertinence des actions proposées autant que leur faisabilité et leur potentiel de réussite sur le terrain.

Des impacts sur le parcours des jeunes :

En acquérant des savoirs attestés sur le fonctionnement des réseaux de trafic, mais aussi en travaillant une posture de proximité consistant à maintenir les liens et aller vers, les professionnels comme les parents peuvent "mieux aider les jeunes à se construire en tant qu'individus capables de choisir par eux-mêmes, et de résister à la pression que leur groupe exerce sur eux afin qu'ils adoptent ses valeurs, normes et représentations. Ils peuvent aussi utiliser ces groupes comme levier de prévention et d'émancipation pour les jeunes. Dans cette optique, certains prennent appui sur des réseaux d'affinité déjà existants pour constituer autour d'un projet alternatif des groupes qui, peu à peu, attirent les jeunes qui sont impliqués dans les trafics. D'autres prennent le parti de mettre ces derniers en contact avec d'autres jeunes. Prêtant tout particulièrement attention à la dimension temporelle du parcours des jeunes dans le trafic, les professionnels y repèrent des moments critiques ou sensibles. Ces moments peuvent être plus propices que d'autres à l'engagement des jeunes dans le trafic. C'est le cas de l'entrée au collège, car les « petits » se sentent parfois menacés par les « grands » et peuvent être tentés de leur rendre des services en acceptant de faire du guet. C'est le cas aussi d'un décrochage scolaire, suite à une exclusion définitive prononcée contre eux par un conseil de discipline ou encore à une absence d'affectation à une école en septembre. Le risque de basculement dans le trafic est ici élevé, car les jeunes se retrouvent à « l'école de la rue » dont ils peuvent très vite incorporer les codes, normes et valeurs. Conscients d'être pris dans une course de vitesse, les professionnels tentent alors d'agir avec réactivité et rapidité afin de les réinscrire dans le système scolaire ou de trouver des solutions satisfaisantes en matière de formation ou d'emploi. Ces moments peuvent être directement liés à des tranches d'âge. Ainsi, les « 16-18 ans » qui ne sont plus scolarisés ne bénéficient guère de propositions de solution sur le versant institutionnel. Les « plus de 26 ans » ne font plus partie du « public jeunes » tant pour les missions locales que les centres sociaux ou les clubs de prévention. L'attention des professionnels peut se porter aussi sur des moments propices à la sortie du trafic pour ceux qui y sont pris. C'est tout particulièrement le cas pour la période qui suit la sortie de prison. Généralement, les jeunes trouvent des forces pour résister à la reprise du trafic, notamment lorsqu'ils se sont sentis seuls durant leur détention, et n'ont guère bénéficié de l'aide du groupe auquel ils appartenaient. Ils ne pourront pas cependant résister longtemps s'ils se retrouvent sans argent pour vivre et éprouvent le sentiment insupportable d'être déchu. Les professionnels savent, là aussi, qu'ils doivent agir dans un court laps de temps s'ils veulent les aider à infléchir leur trajectoire dans le sens de la sortie du trafic. Tous ces moments ne sont néanmoins

pas toujours prévisibles. Ils peuvent surgir de façon impromptue dans le parcours. D'où l'importance cruciale pour les professionnels de faire, également et à leur façon, le guet, de maintenir leur conscience à l'affût afin de pouvoir les saisir à temps, les capter avant qu'ils ne disparaissent."¹⁸

Des impacts sur les habitants et les territoires :

Les travaux de chercheurs ayant contribué à la démarche et aux actions liées à TAT, les analyses des professionnels des institutions ou structures sociales impliqués, mais aussi les observations des habitants et des acteurs de proximité témoignent des changements induits ou directement liés aux actions menées sur les territoires concernés :

- En premier lieu, **un impact fort sur les sentiments d'isolement ou d'impuissance** : La capacité des habitants à produire une expertise des situations qu'ils éprouvent, et à partager ces expertises entre eux et avec des professionnels leur permet d'évaluer leur capacité à agir (parfois collectivement là où ce n'est pas possible, ou trop exposé, lorsqu'on est seul).

Les restitutions publiques des différents groupes ont aussi permis de partager avec des habitants moins impliqués le sentiment que "des choses peuvent changer", que des parcours ou des **trajectoires qui semblaient "désespérées" peuvent être infléchies.**

- **L'émergence de nouvelles solidarités** : dans les quartiers populaires, les solidarités sont effectives et constituent un levier important dans les situations difficiles. Mais ces solidarités peuvent être "naturelles" au sens où elles ne se partagent qu'entre pairs (de la même génération, de la même communauté religieuse ou culturelle, de la même famille ou des liens proches). Les groupes de travail autour de TAT ont permis d'une part d'élargir des solidarités existantes à d'autres habitants avec lesquels peu de liens étaient entretenus, mais aussi de fonder de nouvelles solidarités entre habitants, hors du cadre institutionnels prévu pour ce faire : par exemple des protections entre voisins, des personnes relai à l'égard des institutions.

- **La transformation des territoires** : A l'échelle des territoires où se déploie le dispositif TAT depuis plusieurs années (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille), les transformations sont notables : non pas que ces actions et travaux aient fait disparaître la présence d'usages et de trafics de drogues (car on l'a vu en introduction, les usages et trafics de drogues représentent un phénomène global à l'échelle de l'ensemble de la société contemporaine), mais que désormais les risques et les dommages liés à ces activités peuvent être réduits : par exemple des intervenants sociaux "négocient" parfois avec les réseaux pour déplacer leur activité, ou produire moins de nuisances ; des logeurs interviennent pour réduire les "traces" dans l'espace public ou les espaces communs d'habitation (déchets, seringues, saleté, dégradations) ; des alertes sur des phénomènes émergents sont produites, permettant des interventions rapides et opportunes, etc.

- **Une meilleure lisibilité et accessibilité aux droits** : TAT est aussi un espace d'information et d'accompagnement dans l'accès aux droits. Soit au sein des groupes de travail, soit par la rencontre des groupes de travail avec des "experts" de tel ou tel champ institutionnel. Les groupes ont ainsi pu travailler avec des chercheurs en sciences sociales et économiques spécialisés dans les trafics de drogues, des juges, des procureurs, des intervenants de santé, des acteurs du logement, etc. Et ce faisant mieux connaître les droits et mieux comprendre comment y accéder.

- **La reconnaissance d'une expertise du quotidien** : L'expérience de terrain des éducateurs et animateurs de prévention et celle des habitants des quartiers populaires témoignent des limites du cadre institutionnel français à comprendre et s'emparer de situations inscrites dans le registre illicite, et qui pourtant requièrent cette protection et cette assistance. Elles témoignent aussi des limites du cadre « culturel » de l'intervention publique, pour des familles qui n'en ont pas l'habitude, ou qui ont perdu la confiance qu'elles accordaient à la puissance publique. En même temps que cette puissance publique et ses représentants, ne reconnaissent pas le savoir social que les habitants –y compris les jeunes impliqués dans les réseaux- ont des situations qu'ils éprouvent au quotidien. **Ce savoir social constitue pourtant une véritable expertise : des capacités à établir des diagnostics et à construire des alternatives pour les situations qui les**

¹⁸ Pierre ROCHE, op. cit.

concernent en premier lieu. Au sein du comité de pilotage TAT et de chacun des groupes d'action, l'expertise des habitants est entendue et reconnue. Elle sert de levier à la résolution de bien des problèmes.

- **Le retour au dialogue, sinon à la confiance, avec les institutions** : L'échange entre voisins, mais aussi avec les intervenants sociaux de première ligne permet aussi, en nouant peu à peu des relations de confiance, de transformer les représentations que l'on a des institutions (représentations souvent nées d'expériences réelles de négligence voire de discrimination de la part des institutions). Par exemple, des groupes d'intervenants sociaux et d'habitants ont rencontré et travaillé avec une juge des mineurs, une assistante sociale en charge des signalements et ont pu partager leur expertise et enclencher des procédures d'information préoccupante. Ainsi, lorsque les représentants institutionnels, les jeunes impliqués dans les trafics et les habitants construisent des espaces de dialogue partagé, les conditions sont alors réunies pour construire et infléchir des parcours. C'est ainsi que des dispositifs comme "soutien aux habitants victimes des violences des trafics" permettent de renouer des relations de dialogue ou de confiance avec les institutions.

DEUXIEME PARTIE : DEVELOPPEMENT DE LA DEMARCHE TAT

A. Des outils pour la réflexion, la prévention et l'action

Les fiches thématiques suivantes sont des outils pour aider la réflexion et accompagner l'action de celles et ceux qui souhaitent s'engager dans des démarches de travail autour des problèmes liés aux trafics de drogues : des habitants de quartiers impactés par les trafics de drogues, des intervenants sociaux sur ces mêmes territoires, des professionnels de la santé, de l'action sociale, de l'éducation, de la prévention, du logement, des représentants institutionnels de ces mêmes champs, ou des élus.

Ces fiches aident à :

Poser des éléments problématiques qui peuvent se présenter lorsque le trafic de drogues s'installe ou se déploie sur un territoire,

Prévenir les difficultés ou les problèmes que peuvent rencontrer des habitants, des jeunes, des parents, des acteurs militants ou sociaux, des professionnels ou des élus, lorsqu'ils sont confrontés aux trafics de drogues,

Croiser les connaissances et expériences de terrain apportées par les acteurs avec des connaissances académiques apportées par des chercheurs et participants de TAT, les confronter, les enrichir,

Travailler le positionnement éthique et politique des intervenants professionnels et des institutions de tutelle,

Identifier les partenaires à mobiliser, les institutions à solliciter,

Produire des modalités concrètes d'intervention

Chacune de ces fiches renvoi aussi à des expériences menées à Marseille, dont on retrouve celles menées dans le cadre de TAT sous forme de "Fiches actions", dans lesquelles on trouve aussi des contacts pour celles et ceux qui voudraient en savoir plus, ou être accompagnés dans une initiative locale.

Ces fiches sont complémentaires, toutes utiles, mais elles peuvent aussi être abordées indépendamment les unes des autres.

B. Les fiches thématiques

Fiche 1, Le cadre de vie

Fiche 2, Economie de la débrouille

Fiche 3, Scolarisation, qualification, insertion socioprofessionnelle

Fiche 4, Intervention sociale et positionnement professionnel

Fiche 5, Adolescence : construction identitaire/santé

Fiche 6, L'expertise des habitants

Ces fiches analysent les situations et proposent des solutions autour de 6 thématiques, qui sont autant de champs de la vie quotidienne que les trafics de drogues affectent, pour celles et ceux qui y sont confrontés :

- **Le cadre de vie** : parce que lorsque des trafics de drogues s'installent sur un territoire, c'est l'ensemble du cadre de vie des habitants, des commerçants, des travailleurs ou des simples passants qui peut se trouver transformé par la présence d'une activité illicite, souvent inquiétante.

- **L'économie de la débrouille** : parce que le plus souvent, les activités de trafics de drogues à l'échelle de la vente au détail dans un quartier relèvent d'une économie de la pauvreté, et de systèmes de débrouille dans lesquels s'inscrivent des personnes qui n'ont pas ou peu d'accès aux ressources légales.

- **La scolarisation, la qualification, l'insertion socioprofessionnelle** : parce que l'école, les études, l'apprentissage d'un métier et l'insertion professionnelle sont, d'un côté les éléments qui font défaut à certains jeunes et ainsi peuvent les amener à rejoindre des activités illicites ; d'un autre côté ce sont autant d'éléments sur lesquels s'appuyer pour résoudre les problèmes,

- **L'intervention sociale et le positionnement professionnel** : le rôle et la place des intervenants sociaux est décisif pour accompagner toutes les personnes en difficulté et à l'épreuve des trafics de drogues. Mais pour ce faire, les professionnels eux-mêmes ont besoin de connaissances, de soutiens, et de se positionner face à des problématiques qui relèvent de l'interdit,

- **L'Adolescence : construction identitaire/santé** : parce que les usages de drogue (notamment de cannabis) autant que les trafics, exercent une attractivité plus importante auprès des jeunes ; et que les adolescents sont parfois moins armés pour faire face à cette attractivité ou pour gérer leurs usages.

- **L'expertise des habitants** : parce que les mieux placés pour connaître un phénomène qui se déploie dans leur quartier, les problèmes que cela pose, et les solutions les plus adaptées, sont ceux qui éprouvent ces situations au quotidien. Ainsi, les habitants développent des expertises sur lesquelles il est indispensable de s'appuyer pour agir.

Le cadre de vie

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le trafic de drogues s'inscrit dans un environnement, pour être compris et analysé le plus justement possible il ne doit pas en être extirpé, car il prend une place plus ou moins ostensible en fonction de l'environnement où il s'exerce. Et s'il demeure une activité illégale, les habitants des quartiers où se trouvent ces organisations peuvent aisément désigner les endroits où se déroule ce commerce, mais aussi analyser son inscription dans la vie de la cité. De ce fait, la présence d'un ou de plusieurs réseaux de revente de produits stupéfiants dans une cité, et la prégnance qui en résulte, invitent à penser ce phénomène au travers de différents prismes. Le cadre de vie en est un.

Les dommages liés à la présence de ces réseaux peuvent se décliner en plusieurs points :

L'Occupation des espaces communs :

- La cage d'escaliers où se déroule la transaction
- Le hall de l'immeuble où se trouve le revendeur
- La présence d'un guetteur à l'entrée de l'immeuble

L'occupation des espaces publics :

Tous les espaces partagés par les habitants et les personnes de passage dans la cité (devant les immeubles, rues ou routes circulant dans la cité ou à proximité...). Cela peut se traduire par la présence de guetteurs, mais également de revendeurs (le trafic peut se dérouler aussi à l'extérieur), engendrant ainsi une proximité des habitants avec une activité illégale.

QUI CELA CONCERNE ?

A priori, toutes les personnes circulant dans les cités où se déploient des réseaux de trafics de drogues sont concernées par les impacts de ces activités. Ainsi, viser une amélioration du cadre de vie des habitants contribue non seulement à une politique de réduction des risques au travers notamment de la sensibilisation des consommateurs (en apportant des messages visant à réduire les risques infectieux et/ou une approche de promotion de la santé), mais également à la réduction des inégalités dont sont victimes les populations des cités paupérisées, par exemple en agissant sur les **espaces délaissés, vecteurs d'un climat anxiogène ou perçu comme tel**, ou encore sur les espaces nécessitant un aménagement et/ou un ramassage de seringues.

Les personnes concernées par ce phénomène sont donc :

- Les acteurs des réseaux de vente de drogues et leurs clients
- Les habitants des territoires où des trafics sont installés
- Le bailleur propriétaire du parc locatif
- Les professionnels de proximité qui privilégient la posture de « l'aller vers » : animateurs sociaux, intervenants associatifs, médiateurs sociaux et urbains, éducateurs spécialisés...
- Les associations implantées dans le territoire (de locataires, sportives, culturelles, etc.)
- Les professionnels du soin, du social et tout autre professionnel intervenant en soutien auprès des familles : médecins, infirmiers libéraux, assistants des services sociaux, intervenants sociaux et familiaux, aides à domicile

QU'EST-CE QUE CELA PRODUIT ?

Sur les habitants

La circulation dans la cage d'escaliers peut-être entravée, obligeant l'habitant à prendre l'ascenseur ou à négocier avec le jeune lui interdisant l'accès.

Le regroupement de jeunes peut engendrer des nuisances sonores mais aussi une présence de déchets (emballages de sandwichs, cannettes de soda, etc.).

La consommation excessive de substances psychoactives peut rendre les échanges plus compliqués aussi bien pour les habitants que pour les professionnels souhaitant dialoguer.

Le contrôle des entrées de l'immeuble : les jeunes guetteurs postés peuvent demander l'identité du visiteur et les raisons pour lesquelles il vient (vous venez voir qui ? à quel étage ?), dans le but de s'assurer qu'il ne s'agisse pas d'une ruse d'un policier.

La naissance d'un sentiment d'insécurité : le caractère ostensible du réseau et l'affichage de signes extérieurs de réussite et de pouvoir (si minimes soient-ils) peuvent être des attitudes adoptées par les acteurs du réseau, ajouté à la sur-médiatisation des crimes et délits commis dans le cadre d'un réseau de revente de produits stupéfiants. Tout cela peut contribuer à faire naître un climat anxiogène ou du moins perçu comme tel.

Sur les territoires

Le renforcement des préjugés négatifs sur les cités pauvres.

La proximité des plus jeunes avec le réseau peut engendrer chez les familles une réelle crainte que l'enfant interprète le réseau comme un modèle de réussite, et soit happé par cette activité.

La vision d'un regroupement de jeunes consommant du cannabis et/ou bruyant peut être un vecteur de fantasmes et de construction de représentations faussées.

La présence de guetteurs dans la cité peut renforcer un sentiment d'insécurité, tout comme un sentiment de sécurité (les habitants peuvent se sentir rassurés de voir qu'il y a une présence de jeunes de la cité qu'ils connaissent et/ou ont vu grandir).

Sur les professionnels et les acteurs sociaux

Comme pour les territoires concernés, la proximité des plus jeunes avec le réseau et ses acteurs peut engendrer chez les familles une réelle **crainte que l'enfant voie le réseau comme un modèle de réussite**, et donc soit happé par cette activité.

Comme pour les territoires concernés, la vision d'un regroupement de jeunes consommant du cannabis et/ou étant bruyant peut être un vecteur de fantasmes et de construction de représentations faussées.

La présence de matériel d'injection dans le cas où les produits vendus se consomment par voie injectable.

Le risque de construction de fausses représentations sur le réseau et ses acteurs, et leurs familles.

COMMENT FAIRE ?

Il s'agira de faire un travail sur 2 niveaux :

Un premier niveau auprès des **jeunes impliqués** dans ces réseaux et **les familles**.

Ce travail consistera à **mettre en place un accompagnement et un suivi dans le but de réduire les risques** sanitaires liés à la consommation excessive de substances psychoactives, aux conduites addictives, à la santé mentale, à la présence de traces matérialisées de consommation. Ce travail permettra également une réduction des dommages sociaux, en faisant l'interface entre les acteurs de ces réseaux et les habitants, les professionnels et/ou le bailleur social.

Il s'agira aussi de **ne pas isoler les acteurs de ces réseaux** qui

peuvent être mineurs et souvent issus de la cité. Ce travail nécessite une **dédiabolisation** de ce public, qui doit pouvoir être, au même titre que les autres habitants, bénéficiaire des actions d'éducation et de promotion de la santé proposées par les professionnels.

Un second niveau vise la **régulation des espaces occupés** dans le but de réduire les risques et les dommages liés à la présence d'une activité de revente de produits stupéfiants.

Les habitants peuvent exprimer une exaspération, voire un mal être, à la vue des réseaux et du regroupement de jeunes bruyants dans des espaces non adaptés, qui peut engendrer des peurs et des angoisses. Il s'agira ici **d'aller auprès de ces jeunes et d'entamer un dialogue** afin qu'ils puissent entendre ces peurs et ces interrogations, et ainsi **modifier certains comportements**.

Rencontrer les jeunes et les familles est la première des initiatives pour agir concrètement. S'il est considéré que le trafic de drogues pose un problème, il faut pouvoir précisément **définir et qualifier le phénomène**. Qui sont les acteurs de ces réseaux ? Qui sont les familles ? Sont-ils connus des professionnels ? Répondre à ces questions permettra de créer un lien avec eux afin de pouvoir entamer un dialogue, des échanges, voire un accompagnement. « *C'est difficile de traiter la question du trafic parce que l'émotion parasite beaucoup les informations et la prise de décision* ».

Une fois ce travail effectué l'intervenant pourra identifier avec eux les problématiques sur lesquelles il est possible d'agir à court, moyen et long terme (santé, décrochage scolaire, insertion, etc.).

On peut aussi contribuer à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie en agissant sur les **problématiques quotidiennes qui impactent directement les habitants** (nuisances sonores, dégradations etc...). « *Moi ces jeunes ils ne me gênent pas mais franchement ils pourraient faire un effort, t'as vu comme c'est crade dans les escaliers* ».

Saisir la complexité des phénomènes permet d'agir de façon concrète et pragmatique. Comment savoir si la circulation est entravée ou encore si le hall d'immeuble est sale du fait de la présence de détritus, si l'intervenant ne va pas poser directement la question à ceux qui gèrent les réseaux de trafic, ceux qui les mettent en place, ou ceux qui occupent les espaces et engendrent des nuisances. Mais il ne s'agit pas de mettre en porte-à-faux les intervenants sociaux : aussi, parvenir à cette étape nécessite un travail théorique et pratique. « *On m'a dit que des jeunes du réseau demandaient soi-disant la pièce d'identité aux gens qui voulaient entrer dans le bâtiment, ça m'a révolté ! Et on a appris que ce n'était pas vrai, [...] la rumeur ça peut faire du mal* »

Il faut aussi s'entourer et interpeller les services compétents et institutions concernées : bailleur, services de gestion des espaces publics, etc.

Les méthodes et les outils

Aller vers les jeunes impliqués dans le réseau : se présenter, présenter ses missions, revenir régulièrement vers eux, tout en respectant les contraintes inhérentes à leur place dans le réseau. « *Je sais quand je peux aller parler aux jeunes du réseau, j'ai appris avec le temps à trouver le bon moment, c'est comme tout le monde quand on bosse y'a des fois où on est plus disponible que d'autres* »

Mettre en place une instance de veille et d'alerte sur le(s) territoire(s) concerné(s) afin d'obtenir un diagnostic actualisé et agir de façon adaptée et efficiente sur les problématiques en question. « *Pour nous c'est aussi le gage de ne pas laisser n'importe qui dire n'importe quoi sur le territoire où on intervient* »

Créer un groupe de travail en direction des professionnels et/ou des habitants, visant à comprendre les phénomènes de trafic mais également tout ce qui concerne le contexte et le cadre de vie (mondes populaires, décrochage et/ou échec scolaire, pauvreté, construction identitaire, discrimination...).

Mettre en place un partenariat diversifié réunissant les professionnels de tous champs et un travail en réseau solide et ancré sur le territoire, afin d'obtenir un regard pluridisciplinaire sur la cité et mesurer les différents degrés d'impact des réseaux. **Ces partenariats permettent de co-construire des réponses cohérentes et efficaces**. « *Parler du quartier avec un pharmacien, un directeur de centre social [...] ça ouvre plein de perspectives [...] des situations qu'on pensait sans issue sont analysées et vécues différemment par d'autres, ça aide à relativiser* »

Tenir un cahier de veille portant sur les événements du territoire afin de garder la mémoire des situations, voire d'anticiper des événements futurs.

Rédiger et diffuser des courriers d'alerte faisant remonter les situations et les diagnostics.

Les conditions de mise en œuvre de l'action

S'affranchir du jugement moral : il faut arriver à analyser les situations de façon objective et sincère afin d'agir sur des points concrets. Il faut sortir de la vision manichéenne mal vs bien : si cette posture peut paraître rassurante, elle empêche tout recul et toute analyse factuelle. Il est donc important de sortir de sa zone de confort pour explorer ces sujets complexes et méconnus.

Ne pas rompre les liens avec les publics concernés.

Maintenir une régularité dans les rencontres entre les professionnels et les habitants, mais aussi avec les acteurs des réseaux. « *Comme on se voit souvent j'ai l'impression que je peux te dire les choses sans avoir peur que tu me juges ou de te choquer.* »

Construire un partenariat ancré sur le territoire concerné.

S'appuyer sur un pilotage institutionnel.

Exemples d'expériences et d'actions

(voir aussi les fiches-action)

L'action du « **Collectif Ensemble dans la prévention** » ([fiche-action 1](#)) : ce collectif est porté par l'association Réseaux 13, dans le but de partager un diagnostic sanitaire social régulier qui permet d'obtenir des éléments objectifs sur la cité (éléments nécessaires à la compréhension des problématiques et donc à l'appréhension et au traitement de ces dernières).

Formations pour les gardiens d'immeubles intervenant au sein des territoires où se trouvent des réseaux de revente (aide à la compréhension des phénomènes d'usages et de reventes mais également des publics concernés, postures professionnelles, représentations...) ([fiche-action 11](#)).

Conventions de partenariat entre le(s) bailleur(s) social(x) et les associations spécialisées/ ou centres sociaux, pour la gestion des traces matérialisées de consommation de drogues ([fiche-action 8](#)), pour la sensibilisation des consommateurs ([fiche-action 7](#)), pour la formation des gardiens d'immeuble.

Mise en place d'un groupe de travail au soutien des familles victimes des violences liées aux trafics (groupe travaillant sur l'accompagnement psychologique et le relogement des familles victimes directes du phénomène des réseaux) ([fiche-action 9](#)).

Habitants à l'épreuve des trafics ([fiche-action 6](#)). Groupe réunissant habitants et travailleurs sociaux en vue de construire une expertise ordinaire, des réponses adaptées et une parole collective dans le but d'assurer ainsi un vis-à-vis avec les institutions concernées.

Dispositif de veille ([fiche-action 10](#)).

Ce qu'il faut savoir, ce que l'on doit questionner

- La politique et la philosophie de la réduction des risques (sanitaires et sociaux)
- La frontière entre légalité et illégalité (négociation avec les acteurs du réseau)
- Les questions de postures professionnelles
- Les phénomènes de bandes / les occupations des espaces publics
- La place des familles / les quartiers populaires
- Les inégalités sociales / les inégalités d'accès aux soins

Economie de la débrouille

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La **motivation économique**, si maigre puisse être le montant des gains, est l'une des raisons, si ce n'est la première, qui peut inciter un individu à s'inscrire dans un système de « **débrouillardise** », plus ou moins légale. Les réseaux de revente de produits stupéfiants sont un des moyens d'accéder à des ressources financières, là où l'accès aux ressources dans les quartiers pauvres est difficile. Dans un contexte où les taux de chômage avoisinent 30% chez les non-diplômés, **les économies de survie se diversifient** et touchent différents domaines d'activité : le travail non déclaré, la revente d'articles volés, la mise en place de systèmes de solidarité entre les habitants, et éventuellement la revente de produits stupéfiants. La situation socio-économique des habitants des cités populaires peut engendrer un **sentiment d'abandon**, et se transformer en fatalisme et absence totale de perspectives d'avenir. Il s'agit donc de penser et analyser le trafic de produits stupéfiants comme une **économie de la pauvreté** afin de comprendre les motivations individuelles et d'agir sur les causes de l'engagement d'une personne dans un réseau de trafic.

L'organigramme d'un réseau de revente de produits stupéfiants est clairement défini : si les acteurs les plus visibles de ces organisations sont classés dans la catégorie « jeunes », ils ne constituent pas les seuls profils. Ainsi nous constatons une **diversité d'acteurs**, tant au niveau de l'âge (mineurs, jeunes adultes, adultes) qu'au niveau des rôles et des tâches [quetteur, revendeur, nourrice, gérant...].

Enfin, outre les impacts et effets négatifs que peut engendrer l'implication dans un réseau de revente de produits stupéfiants notamment au travers des diverses formes d'**assujettissement**, il est indéniable qu'il contribue également à une **forme de solidarité** au sein des territoires socialement relégués.

QUI CELA CONCERNE ?

- Les personnes impliquées dans les réseaux de revente
- Les familles des jeunes impliqués dans les réseaux
- Les habitants des cités où se trouvent les réseaux
- Les intervenants de proximité (éducateurs spécialisés, animateurs sociaux, médiateurs sociaux et/ou urbains)
- Les travailleurs sociaux
- Les bailleurs sociaux
- Le personnel de l'éducation nationale

QU'EST-CE QUE CELA PRODUIT ?

Sur les jeunes acteurs des réseaux

Du décrochage scolaire et déscolarisation : le décrochage scolaire peut-être autant le révélateur d'une implication dans un réseau, que le déclencheur.

Une construction identitaire mise à mal par l'absence de modèle valorisant : la construction identitaire se faisant notamment au travers de modèles d'identification, celui du père peut-être fragilisé (divorce, absence, chômage, maladie...).

Le chômage et l'absence de qualification pour accéder à l'emploi.

Des compétences psychosociales défaillantes (mauvaise image de soi, manque de confiance...)?

La prison.

Des violences au sein du réseau.

Des ruptures familiales.

L'entrée pour un jeune dans un processus de précarisation : lorsque le conflit avec la famille engendre une mise à la porte, le jeune peut se retrouver à la rue ou être hébergé de façon aléatoire.

Une mauvaise prise en charge sanitaire ou son absence totale.

Une perte d'opportunité pour le jeune de développer son propre réseau social et professionnel qui lui permettrait de s'insérer dans la vie active.

Sur les familles dont un ou plusieurs enfants sont impliqués dans les réseaux, et sur les habitants

Le conflit et/ou la rupture avec l'enfant impliqué dans le réseau : les parents en désaccord avec l'activité de leur(s) enfant(s) manifestent leur mécontentement et leur désarroi de diverses façons : par des reproches, des remontrances, voire des violences qui engendrent un conflit plus ou moins important.

Le développement d'un sentiment de honte et d'isolement chez les familles des jeunes impliqués dans le réseau engendre souvent la peur du jugement des membres de la famille par les voisins ; les familles directement concernées vont alors choisir de se faire discrètes et ainsi s'isoler.

Le sentiment d'impuissance : le poids du réseau [aussi bien positif que négatif] est tel que les réponses proposées pour sortir les enfants de l'organisation sont limitées. Les familles concernées en sont conscientes et en souffrent.

La perte d'un ou plusieurs enfants (homicide dans le cadre des réseaux de revente de produits stupéfiants).

Les pressions de la part du réseau.

La difficulté pour trouver un logement pour les familles désirant déménager afin de sortir leur enfant de la cité.

Sur les professionnels

Le sentiment d'impuissance et découragement : les effets du travail de prévention et/ou de réduction des risques s'observant dans la durée, les professionnels peuvent être affectés, notamment lorsque les parcours individuels présentent des changements s'apparentant à de la régression. Le professionnel peut aussi penser que sa première mission est de sortir les jeunes du réseau, et n'y parvenant pas, il peut interpréter le résultat de son action comme un échec.

La peur de s'approcher d'une activité illicite.

L'isolement et/ou l'épuisement professionnel.

COMMENT FAIRE ?

Il s'agira avant tout de travailler **la connaissance des phénomènes de trafic**, et celle des mondes populaires avec tous les phénomènes qui les traversent.

Humaniser la relation avec les jeunes impliqués dans les réseaux et leurs familles tout en s'affranchissant du jugement moral. « *D'accord mon fils fait des bêtises mais on reste des humains, on a aussi peur, on est triste, on rit comme tout le monde.* »

Agir sur le renforcement et/ou le développement des **compétences psychosociales**.

Agir sur les freins qui entravent une entrée dans un **processus d'accès à la formation ou à l'emploi**.

Pour agir directement auprès de ces publics il est important que le professionnel ou l'habitant désirant comprendre et appréhender ces questions possède un **espace de travail et de réflexion**. Cet espace permettra d'analyser le phénomène en prenant le soin de ne pas écarter les différents éléments qui s'imposent : les trajectoires individuelles et familiales, la construction de soi au travers des échecs et des réussites, le rapport à l'argent, à l'amour, à la mort, à la religion, à la cité ou au travail, sont autant de sujets qui apporteront des éléments de compréhension des processus d'entrée et de sortie du réseau. **L'intervenant ne doit pas se priver des espaces de travail articulant apports théoriques et pratiques.**

Aller vers les jeunes impliqués dans le réseau : se présenter, présenter ses missions, revenir régulièrement vers eux. L'intervenant doit être le fil conducteur entre le monde illicite, les dispositifs de droit commun, et les institutions. Autrement dit : rendre à ces jeunes un statut de citoyen.

Ne pas rompre les liens avec les jeunes impliqués dans ces réseaux ainsi que les familles. Si les comportements et/ou réactions peuvent questionner, voire faire peur, il est important de continuer à maintenir les familles et les enfants dans un climat de respect mutuel. « *Quand j'ai vraiment voulu arrêter mes conneries, je savais que je pouvais en parler au centre social ou à l'association X de la cité parce qu'ils ne m'ont jamais tourné le dos c'est important, quand t'es au fond du trou d'avoir un peu de lumière* ».

Organiser des séances de sensibilisation, débat et/ou animer des groupes de paroles en direction des publics concernés sur les thèmes identifiés comme étant proches des préoccupations du public : insistons sur le fait que les mineurs inscrits dans ces réseaux n'en restent pas moins des enfants ou des adolescents. De ce fait les problèmes qui les concernent peuvent être multiples : la santé, la scolarité, la loi, la prise de risque, l'amour ou les relations parentales sont des thèmes récurrents. « *Au lieu de nous parler de la police, qu'ils nous parlent de poésie, de comment brancher une fille qui nous plaît ! Comment ne pas se sentir bête quand on nous parle avec un vocabulaire des livres !* »

Les méthodes et les outils

Partager un diagnostic et objectiver les données avec les différents partenaires qui connaissent les jeunes et les familles concernés, dans le but de pouvoir **co-construire une réponse adaptée voire personnalisée**. Il s'agira de créer des groupes de travail en direction des professionnels visant à comprendre les phénomènes de trafic mais également de tout ce qui peut apporter des éléments de compréhension sur les acteurs (mondes populaires, décrochage et/ou échec scolaire, pauvreté, construction identitaire, discrimination...).

Créer un premier lien avec le jeune, puis une relation de confiance. Parce que le jeune participe à une activité illégale, la méfiance peut être un frein à la relation, cela peut demander du temps et de l'investissement. Au travers d'entretiens individuels, identifier des thèmes à traiter afin de mieux connaître la personnalité et le parcours individuel du jeune, et **comprendre les moments** où le parcours s'est infléchi.

Respecter les contraintes inhérentes à la place occupée dans le réseau, le choix du bon moment de « l'aller vers » est important si l'on ne souhaite pas braquer ou mettre en difficulté le jeune.

Un **pilotage institutionnel** de ce type d'action afin notamment de faire remonter les constats et le diagnostic.

Les conditions de mise en œuvre de l'action

Les questions **d'éthique et de posture professionnelle** devront être travaillées : il est important de définir des valeurs communes, ne pas laisser les sentiments personnels prendre le dessus sur la posture professionnelle qui doit rester objective.

Porter un regard bienveillant sur les acteurs des réseaux et les familles : il s'agit de s'adresser à un public qui est stigmatisé au sein de la cité, voire isolé. Si l'on souhaite faire un travail d'accompagnement, il est important que les familles comprennent qu'elles trouveront une aide et une écoute bienveillante.

Maintenir une régularité dans les rencontres entre les jeunes concernés et les professionnels. Cette régularité est nécessaire à 2 titres : d'abord elle permet de renforcer les liens de confiance entre les jeunes et les intervenants mais aussi entre les professionnels entre eux ; ensuite **cette régularité permet d'affiner son diagnostic et sa connaissance du public et des problématiques qui traversent leur parcours.**

Éviter l'isolement professionnel, échanger sur les difficultés : les professionnels sont confrontés à la précarité des publics et des territoires au sein desquels ils interviennent (voire à la précarité de leur statut professionnel), il n'est pas rare d'observer chez eux une tendance à accumuler les difficultés sans prendre le temps de les analyser et/ou les échanger avec d'autres intervenants des territoires. Le risque est de manquer de recul et de discernement face

aux situations rencontrées, ou que le professionnel se mette lui-même en difficulté.

Toujours inscrire la problématique des réseaux dans un environnement et un contexte global afin d'agir de façon efficiente et réaliste de sorte aussi à éviter le découragement.

Exemples d'expériences et d'actions

(voir aussi les fiches-action)

Questions de réseaux (fiche-action2) : travail sur les questions d'économie de la pauvreté en sollicitant chercheurs et intervenants autour de divers thèmes (économie de la débrouille, systèmes de solidarité, prison...) et en croisant avec les données de terrains des professionnels du groupe.

Travail de réduction des risques et de promotion de la santé (fiche-action 7), tout au long de l'année en direction des jeunes en situation de déviance (Réseaux 13).

Accueil du soir : organisation de débats et échanges en direction des jeunes en situation de déviance (Réseaux 13, Centre social Frais-Vallon).

Habitants à l'épreuve des trafics (fiche-action 6) : groupe réunissant habitants et travailleurs sociaux en vue de construire une expertise ordinaire, des réponses adaptées et une parole collective dans le but d'assurer ainsi un vis-à-vis avec les institutions concernées. Dispositif de **veille (fiche-action10)**.

Ce qu'il faut savoir, ce que l'on doit questionner

- Les postures professionnelles
- La politique et la philosophie de la réduction des risques (sanitaire et sociale)
- Le transfert des compétences
- Les parcours de vie
- La prison
- La frontière entre la légalité et l'illégalité
- Les questions d'insertion et de (dé)scolarisation
- Les espaces de socialisation
- La construction identitaire
- Les problématiques inhérentes à la période de l'adolescence
- L'accès aux droits
- L'accès aux soins
- La consommation de substances psychoactives

Scolarisation, qualification, insertion socioprofessionnelle

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les **inégalités des territoires** où se trouvent les réseaux de revente de produits stupéfiants ne sont pas uniquement socio-économiques, elles sont également **scolaires et socioprofessionnelles**. L'échec scolaire met en exergue les limites du système scolaire, le **manque de qualification** (engendré notamment par une mauvaise orientation ou un décrochage scolaire) et une insertion socioprofessionnelle mise à mal par les inégalités qui fragilisent les populations des cités populaires. Tout cela représente autant de thématiques à travailler lorsqu'il est question des acteurs des réseaux de revente de produits stupéfiants et leurs trajectoires individuelles.

QUI CELA CONCERNE ?

Toutes les personnes circulant dans ces cités sont a priori concernées par les questions de déscolarisation, de qualification et d'insertion socioprofessionnelle. En effet, si l'on part du postulat que seule une prise en charge globale de l'individu est efficace (saisir les **parcours complexes** et traiter les différentes problématiques une à une), alors un **décloisonnement des champs d'intervention** est nécessaire pour y arriver. Un jeune déscolarisé et/ou en échec scolaire, et possédant une addiction, doit être suivi autant pour son addiction, que pour les raisons qui l'ont engendrée. De ce fait, seul un partenariat multi disciplinaire peut laisser entrevoir des réponses.

Les personnes concernées par ce phénomène sont donc :

- Les jeunes et les familles
- La communauté éducative de l'éducation nationale
- Les habitants
- Le bailleur social propriétaire du parc locatif concerné par les regroupements de jeunes
- Les professionnels dits de première ligne qui privilégient la posture de « l'aller vers » : animateurs sociaux, intervenants d'associations médiateurs sociaux et urbains, éducateurs spécialisés...
- Les institutions compétentes : protection de l'enfance, aide sociale à l'enfance, CAF, protection judiciaire de la jeunesse...
- Pôle emploi
- Mission locale
- Les associations implantées dans la cité
- Les professionnels du soin, du social et tout autre professionnel intervenant en soutien auprès des familles : médecins, infirmiers libéraux, assistants des services sociaux, travailleurs sociaux et familiaux, aides à domicile

QU'EST-CE QUE CELA PRODUIT ?

Sur les habitants

Premières victimes des **inégalités**, les habitants peinent à trouver des raisons de croire en un avenir meilleur.

Plaçant l'école au centre des préoccupations, **les familles se sentent démunies** quand les premiers signes de décrochage apparaissent.

Perte de confiance envers les institutions.

Sentiment de relégation et rejet des institutions.

Inscription dans une activité déviante.

Mal être.

Pouvoir d'agir qui peut être entravé par une hiérarchisation des priorités, les difficultés et préoccupations quotidiennes ayant pris le dessus.

Trajectoires jalonnées par des **événements vécus comme des humiliations**.

Consommation excessive de substances psychoactives.

Recherche et mise en place de **solutions alternatives à la pauvreté**.

Sur les territoires

Difficulté à identifier des personnes ressources.

Rejet des institutions et du modèle républicain (un bon citoyen est un citoyen qui se sent traité équitablement).

Présence de jeunes déscolarisés ou au chômage dans les espaces communs engendrant parfois des dégradations et autres nuisances.

Implantation de système d'économie de la débrouille (trafic, mécanique sauvage, vente à la sauvette etc.).

Sur les professionnels et les acteurs sociaux

Difficulté à construire une relation de confiance avec un public qui n'a plus confiance aux institutions.

Sentiment d'impuissance face aux échecs scolaires répétés du public.

Difficulté à trouver des réponses adaptées

Difficulté à redonner espoir et envie à des jeunes et des familles désespérées.

COMMENT FAIRE ?

Il s'agira de distinguer les différents niveaux de la problématique scolaire, et socio-professionnelle. Concernant l'école, il est évident que la prise en charge d'un décrocheur, et celle d'un élève en échec scolaire, ne sera pas la même. De même pour l'insertion socio-professionnelle, les freins à l'emploi sont divers : le manque de qualification, l'addiction, l'absence de prise en charge médicale, le manque de confiance en soi, les discriminations à l'embauche, sont autant de problématiques qui constituent une entrave.

La seconde piste est **la recherche et la mise en place de réponses alternatives** permettant de s'inscrire dans des dispositifs de droit commun. Il n'est évidemment pas question de se substituer aux dispositifs traditionnels, mais plutôt de **réguler des processus afin de permettre à l'individu concerné de « raccrocher les wagons »**. Il paraît important aujourd'hui de réfléchir et travailler autour des problématiques liées à la **fracture numérique**. « *Aujourd'hui tout passe par internet, mais quand on sait pas lire ou qu'on ne sait pas utiliser un ordinateur c'est difficile. On devient comme des enfants qui ne se débrouillent pas seuls !* ».

Les questions liées aux effets et **dommages causés par le fait de vivre au sein des cités et quartiers précarisés et paupérisés.**

« *Qu'ils enlèvent le trafic ou pas, mon logement sera toujours dégradé ! Et le matin je me lèverai toujours à 5h pour aller faire le ménage pour payer ce logement, alors je prends des cachets pour me sentir bien parce que je craque* ».

Rencontrer les personnes concernées : il s'agira **d'établir avec elles un diagnostic social** afin d'y répondre.

Rencontrer les professionnels qui ont la compétence directe de la problématique : éducation nationale, mission locale, animateur MOVE, pôle emploi.

Mettre en place des groupes de réflexion et de travail afin de **comprendre les phénomènes** de déscolarisation et d'échec scolaire, d'accès à l'emploi, de rapport à l'école mais également de tous les éléments de compréhension sur les publics concernés (mondes populaires, classes sociales, accès à la culture, pauvreté, construction identitaire, discrimination...).

Les méthodes et les outils

Créer et/ou participer à des **instances de veille** et de prise en charge du décrochage, afin de pouvoir traiter les situations au cas par cas (par exemple en cellule de veille) : **il est important d'insister sur l'aspect autant préventif que curatif de cette cellule de travail.** Il s'agira d'y aborder les situations préoccupantes (décrochage, absentéisme perlé...) tout comme les situations avérées (absentéisme, problèmes de comportements...).

Mettre en place des dispositifs permettant l'**accueil des élèves exclus** pour que l'élève ne rompe pas avec le système scolaire, et pour profiter de ce temps afin d'identifier et intervenir avec l'élève sur les raisons ayant engendrées l'exclusion.

Mettre en place des actions visant à **réduire les inégalités scolaires** de type aide aux devoirs, soutien scolaire, accompagnement à la scolarité.

Mettre en place en direction des publics concernés des actions visant à l'**acquisition et compétences de savoirs** de base.

Mettre en place des actions de développement de compétences psychosociales visant à **travailler la confiance** en soi, l'expression orale, ainsi que la réhabilitation du pouvoir d'agir.

Mettre en place des actions en direction des **parents rencontrant des difficultés quant à l'accompagnement de leurs enfants.**

Les conditions de mise en œuvre de l'action

La condition sine qua non au bon déroulement de ce type d'action est l'adhésion des différents partenaires. Ils devront travailler à l'acquisition d'une culture commune ou de **valeurs communes.** Les autres conditions permettant la mise en œuvre des actions sont :

Entretenir les liens avec les publics concernés et les familles.

Maintenir la régularité dans les rencontres entre les professionnels permettant ainsi le **partage d'informations** mais également un renforcement des liens de confiance.

Un partenariat ancré sur le territoire[s] concerné[s], afin **d'apporter des éléments de diagnostic concrets**, basés sur des éléments factuels, mais également apporter sa pierre à l'édifice en partageant des éléments sur les situations individuelles.

Tenir compte des cadres d'intervention des différents professionnels.

Ne pas se couper de la vie et des réalités des territoires concernés, procéder régulièrement à des visites des cités concernées afin de se rendre compte des conditions de vie des habitants.

Agir avec bienveillance et tolérance.

Un **pilotage institutionnel** de ce type d'action gage du suivi et de l'efficacité de l'action.

Exemples d'expériences et d'actions

[voir aussi les fiches-action]

TAPAJ (Travail Alternatif Payé À la Journée) est un dispositif d'insertion spécifique permettant aux jeunes en errance d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée. TAPAJ apporte en cela une **réponse adaptée aux jeunes en errance** que leurs problématiques sociales, éducatives et sanitaires tiennent éloignés des dispositifs de droit commun.

Accueil du soir : porté par le centre social Frais-Vallon en partenariat avec l'association Réseaux 13, l'accueil du soir permet de toucher un public qui ne fréquente pas les structures de droit commun et considéré comme éloigné des dispositifs d'accompagnement.

Habitants à l'épreuve des trafics [fiche-action 6] : groupe réunissant habitants et travailleurs sociaux en vue de construire une expertise ordinaire, des réponses adaptées et une parole collective dans le but d'assurer ainsi un vis-à-vis avec les institutions concernées.

Dispositif de **veille** [fiche-action10].

Chantiers éducatifs.

Chantiers d'insertion.

Ce qu'il faut savoir, ce que l'on doit questionner

- Les questions d'éducation
- Les inégalités sociales et scolaires
- Les inégalités d'accès aux soins
- Les quartiers populaires
- La frontière entre la légalité et l'illégalité
- La politique et la philosophie de la réduction des risques (santaire et sociale)
- Les postures professionnelles
- Les occupations des espaces publics
- Les phénomènes de bandes
- Les mondes ouvriers et populaires

Intervention sociale et positionnement professionnel

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il existe des tensions et une forte attractivité pour les plus jeunes, pour lesquels les activités du trafic affectent les parcours mais contribuent aussi à les construire personnellement, psychologiquement et socialement, **entre gains financiers et valorisation sociale**.

Les familles (dont la vie de parent, de voisin, de citoyen est impactée) interpellent les intervenants sociaux pour être aidés et soutenus afin de protéger leurs enfants des influences des réseaux.

Face aux inquiétudes exprimées, aux situations de pressions, les professionnels en contact avec les familles sont confrontés aux **limites des cadres institutionnels** de leur service, notamment de la protection de l'enfance.

Les activités de trafics qui impactent la vie des cités viennent « perturber » les institutions et interrogent l'approche et les « modes de faire » des professionnels.

Dans un contexte où il n'existe pas de « prescription institutionnelle », les intervenants sociaux se débrouillent avec le sentiment que l'offre en matière d'insertion sociale et professionnelle est inopérante. « *Est ce que ce que je leur propose tient la route à côté de ce qu'ils trouvent dans le réseau ?* ».

Difficultés à affirmer un discours, à définir une place interrogée par des **questions éthiques** : « *Comment négocier une place : ni membre de la famille, ni balance ? Tout en sauvegardant les rapports de confiance...* ».

Les intervenants sociaux de première ligne dont l'action s'inscrit dans la proximité expriment leurs difficultés dans leur posture de travail et la mise en œuvre des actions. « *Est-ce que j'organise ce chantier à l'endroit où est installé le réseau ? Quelles limites entre cohabiter, pactiser, cautionner ?* ».

L'exercice de leur mission est confronté et impacté par la prégnance et la visibilité du trafic, mais pour beaucoup d'entre eux **l'exigence reste le parti pris de créer et maintenir le lien**. « *Comment protéger les plus fragiles et en particulier les plus jeunes, tout en affirmant qu'il y a toujours quelque chose à faire, mais que faire ? Et comment le faire ?* ».

QUI CELA CONCERNE ?

Les intervenants de première ligne, dont l'action se caractérise par la volonté d'une **posture de proximité** : éducateurs de prévention spécialisée, animateurs de prévention, médiateurs socioculturels et urbains.

Les intervenants associatifs, dont le lieu d'activité et les pratiques sur un territoire sont impactés par les réseaux de deal.

Les intervenants sociaux dont l'activité professionnelle prend ancrage sur une proximité avec les familles : TISF, assistantes sociales scolaires.

Les professionnels et institutions vers qui les familles se tournent pour demander soutiens et aides.

Les enfants, les jeunes et les adultes habitant les quartiers concernés par la qualité des interventions, l'efficacité et la diversité de l'offre éducative et sociale.

QU'EST-CE QUE CELA PRODUIT ?

Souffrance des professionnels, entre **banalisation et sentiment d'impuissance, sentiment d'inutilité et résignation** : comment poser des actes dont on ne sait pas s'ils sont conseillés ou non, recommandés ou blâmés, tolérés ou interdits ?

Les professionnels regrettent de ne pas avoir d'espaces reconnus et légitimés dans lesquels se traitent professionnellement et intimement ces problématiques de trafics de drogues. Comment répondre à des questions éthiques telles que : Dois-je me rendre sur un lieu de deal pour rencontrer des jeunes ? Rapport à la loi, quelle posture face à l'activité illégale ? Doit-on autoriser des jeunes à fumer du cannabis pendant des activités, ou interdire au risque de les exclure ? Comment réagir lorsque l'on est témoin de situations de pressions ou de violence ? Faut-il négocier avec des personnes impliquées dans le réseau ? Quelles limites entre cohabiter, pactiser, cautionner ?

Face à ces **difficultés à construire un positionnement**, certains pratiquent une mise à distance des jeunes inscrits dans une activité illégale. Ils se confrontent à l'obligation de **réajustements incessants de leurs postures et de leurs discours**. Comment réajuster ses pratiques et négocier les limites ?

Les modèles d'intervention sociale en direction des adolescents sont-ils adaptés face à des modes de socialisation et de construction identitaire basés sur l'immédiateté, la réussite, le paraître, l'hyper consommation ?

Comment construire des **stratégies d'accompagnement, soutenir et protéger des jeunes mineurs** inscrits dans les activités du trafic, et répondre aux sollicitations des parents désemparés ?

Les trafics et leurs impacts sur les quartiers ne concernent pas seulement le volet répressif, mais aussi les missions de protection de l'enfance et les politiques de réduction des risques.

COMMENT FAIRE ?

Inscrire ses actions dans une démarche éthique centrée délibérément sur la **volonté « d'aller vers »**. Et notamment aller vers **les publics les plus vulnérables**.

Construire et animer les conditions d'une posture de proximité.

Humaniser les regards et prêter attention.

Soutenir les acteurs de première ligne qui ont pris le parti de **créer et entretenir les liens avec les jeunes inscrits dans les activités de trafic**.

Œuvrer à la construction d'une **légitimité professionnelle et institutionnelle**, qui permet de penser, agir, intervenir mais aussi favoriser la connaissance entre les acteurs de terrain et développer une **culture commune de prévention**.

Créer et contribuer à des **espaces collectif de réflexion**, qui prennent appui sur les pratiques, les connaissances, les questionnements, les doutes, les « bricolages » de terrain.

Les méthodes et les outils

Construire, élaborer, expérimenter, de nouvelles pratiques pensées comme la **capacité à réagir collectivement**.

S'engager dans une démarche de co-construction de **réponses éducatives**.

S'inscrire dans la volonté de **construire une politique locale**, à partir des réseaux de proximité, de prévention, de réduction des risques et des dommages liés aux activités du trafic.

Repérer des espaces de fragilisation, de vulnérabilité pour mettre en place des actions, des disponibilités professionnelles, qui visent à infléchir les parcours de rupture.

Construire des actions alternatives, repérer et saisir « les moments opportuns ».

Etayer les actions par une prise en charge co-construite entre **les acteurs de l'intervention sociale, du monde associatif de proximité, de l'institution scolaire, de la cellule familiale**.

Faciliter la **promotion individuelle et collective**, en inventant des espaces qualifiants, qui visent à restaurer l'estime de soi.

A partir des vécus et des observations de terrain, **transformer les expériences en connaissances et en compétences**.

Engager un processus de production de connaissances et d'évolution des pratiques professionnelles.

Mieux comprendre des situations inédites et complexes pour mieux agir. « *Est-ce que je comprends, est-ce que je sais vraiment ce qui ce passe, de quoi je parle ?* ».

Participer à l'élaboration partagée d'un **état des lieux**.

Travailler sur nos représentations : deal, réseau, trafics, qui sont les jeunes dont on parle ? L'argent, enrichissement, gains financiers, l'économie dans les trafics et les quartiers populaires, la débrouille, la violence, les contraintes, l'assujettissement, la place des adolescents dans ces activités, les parcours, etc.

Contribuer à une dynamique où s'échangent et se confrontent des questionnements, et où se croisent des **savoirs experts et profanes**.

Les conditions de mise en œuvre de l'action

Capter les acteurs susceptibles de participer à cette démarche, à partir de leur intérêt à approfondir, à s'exposer en sortant du « ON » pour le « JE ».

Changer le vocabulaire, les façons de nommer « Les dealers, les trafiquants, les drogués, les jeunes ».

La démarche implique une confiance mutuelle, s'appuyant sur des principes de confidentialité, de discrétion et d'anonymat .

Rechercher **l'accord et le soutien de l'institution** d'appartenance des participants, de façon à autoriser sans toutefois chercher à en contrôler le contenu.

Régularité des rencontres qui feront l'objet de **comptes-rendus anonymes**.

Co-construire des savoirs **tournés vers l'action**

Contribuer à la **restitution** des questions abordées auprès des autres acteurs du territoire, et les inscrire dans un débat public avec les institutions.

Exemples d'expériences et d'actions

[voir aussi les fiches-action]

Groupe « **Questions de réseaux** » [fiche-action 2] : travail sur les questions d'économie de la pauvreté en sollicitant chercheurs et intervenants autour de divers thèmes (économie de la débrouille, systèmes de solidarité, prison...) en croisant les données de terrain des professionnels du groupe.

Groupe de travail « **Réseaux et territoire** » [fiche-action 3] : recherche-action de groupe de professionnels et de chercheurs

Modules de **formation** « Intervention sociale à l'épreuve des trafics » [fiche-action 11].

Dispositif de **veille** [fiche-action 10].

Ce qu'il faut savoir, ce que l'on doit questionner

- Les liens entre pauvreté, économie de la débrouille, paupérisation, discrimination, exclusion
- Les processus de socialisation et de construction identitaire des adolescents, face à l'attractivité des réseaux de trafics, l'école de la rue
- L'importance du travail en réseau
- Les systèmes de valeurs
- Les références éthiques

Adolescence : Construction identitaire / santé

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Sur les territoires impactés par les activités de trafics, il existe une **inégalité d'offre et d'accès aux soins** concernant l'accueil et le soutien aux jeunes consommateurs, en particulier ceux dont l'usage comporte les risques d'une **consommation problématique**.

La visibilité et la prégnance des réseaux pèsent sur l'environnement et les familles, **l'attractivité forte pour les jeunes mineurs** questionne la communauté éducative.

Le quartier reste un lieu auquel les habitants jeunes et adultes sont attachés. Y habiter c'est y avoir des relations sociales, son histoire, ses appartenances. Dans un contexte de précarité accrue, il assure une forme de protection et d'accès aux ressources (solidarités de voisinage, petits commerces de proximité, débrouilles diverses). « *C'est mon quartier, même si il y a des problèmes, c'est là que moi et mes enfants on a envie de vivre, on se connaît tous !!!* » Les parents rencontrent des **difficultés à construire un cadre éducatif**, ils sont parfois démunis et interpellent les professionnels sur leurs craintes et sur les risques encourus par leurs enfants.

Les **institutions concernées** par l'éducation, l'insertion, et la protection des mineurs sont **mises à l'épreuve** du fait de l'aspiration des plus jeunes à rentrer dans les activités du trafic.

QUI CELA CONCERNE ?

Les adolescents inscrits dans les activités des trafics pour lesquels se pose **l'exigence d'une protection et d'une insertion**.

Les familles habitant des quartiers populaires particulièrement exposées aux risques des trafics pour leurs enfants.

Les intervenants sociaux professionnels de l'intervention sanitaire et sociale et leurs institutions.

L'institution scolaire, les services de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs.

Les orientations du **Contrat de ville** croisent les préoccupations de l'ensemble des intervenants sur les conduites déviantes : en termes de santé, d'éducation, de cadre de vie et de prévention de la délinquance. Les actions préconisées seront en direction **des publics les plus fragiles et vulnérables, les adolescents en sont la cible principale**.

QU'EST-CE QUE CELA PRODUIT ?

La participation des plus jeunes aux activités du trafic vient les affecter mais contribue aussi à les construire personnellement, psychologiquement et socialement. Ils intériorisent des normes et des valeurs dominantes qui prônent réussite individuelle, puissance et avoir.

Dans des parcours de jeunes qui naviguent entre licite et illicite, **les conduites à risques peuvent être des modèles de référence**. Mais comme tous les adolescents, ceux qui sont inscrits dans les trafics évoluent au sein d'autres espaces de socialisation (famille, école, amis, activités sportives, culturelles...) où ils côtoient d'autres mondes vecteurs d'apprentissages.

La recherche du gain financier est largement supplantée par la quête de reconnaissance sociale. Dans les réseaux, les adolescents trouvent tour à tour **sécurité, violence, individualisme et solidarité**. Ils se confrontent à des valeurs reposant sur l'immédiateté, la réussite, le pouvoir et l'hyper consommation.

Dans une société consumériste où l'adolescent représente une cible privilégiée, le rapport à l'argent se traduit par la valorisation du business, **le besoin de paraître passe par une consommation ostentatoire** (manger plusieurs fois par jour au snack du quartier, les vêtements, location de voiture).

Les conduites à risques chez les adolescents produisent **des passages à l'acte parfois violents**, la volonté de s'imposer par des rapports de force est **productrice de réputation** ; en même temps qu'ils se mettent en danger, ils acquièrent des formes de **reconnaissance sociale et de valorisation**.

Pour les adolescents **les plus fragilisés** par des parcours marqués par des souffrances familiales, économiques et sociales, ou des problèmes d'exclusion, des rapports aux institutions sont compliqués. **L'appartenance aux réseaux c'est « se sentir fort » : on y gagne protection et statut.** Leur rôle est là valorisé et promotionnel : l'appartenance à une famille, avoir un nom, **une place, du bien être et de l'honneur**.

Entre **adrénaline et revanche sociale**, la recherche de sensations s'appuie sur une **quête de virilité**, combative, dominatrice. La capacité à affronter le danger permet d'exister au regard des autres, **susciter le respect**. Ces formes d'appartenance peuvent parfois s'apparenter à des formes d'addiction, représentant de véritables risques pour leur santé mentale.

L'enfermement et les processus de domination en œuvre dans les réseaux s'exercent dans des espaces restreints, **engendrent du repli, tout en donnant aux adolescents un sentiment d'émancipation**.

Les modes de vie « de et dans » la rue entraînent des **brouillages dans les relations parents/enfants**, avec une image paternelle souvent disqualifiée, le réseau joue le rôle de famille de substitution et fragilise considérablement les liens familiaux.

Le plus souvent, **les adolescents entrent dans le réseau par de « petites tâches » pour rendre service**, et s'y installent petit à petit par un processus résultant le plus souvent d'un enchaînement de situations, de crises identitaires, de situations de ruptures. « *D'abord tu rends service à la pause à un grand qui te demande d'aller lui acheter sa canette et son sandwich, il te donne un pour-boire, et après un peu plus Et après c'est toi qui lui dois quelque chose, et là tu te fais harponner ...* ». L'entrée dans le trafic s'inscrit souvent dans un **rapport de don, de dette puis d'emprise**.

Nombreux sont les risques encourus : **risque d'isolement, risque de dettes** (réelles ou inventées, morales ou financières) et de **processus d'assujettissement**, qui exposent à la violence morale et physique et produisent de la peur de perdre l'honneur, des risques d'interpellation et de condamnations, le risque enfin de perdre la vie.

COMMENT FAIRE ?

Construire et maintenir des rapports de confiance, négocier les pratiques et postures qui contribuent à la proximité et l'humanisation des rapports. Il s'agit d'**établir des contacts avec les jeunes** qui sont sur les réseaux, de rentrer en relation, de faciliter la parole individuelle et/ou collective.

Axer le travail de **prévention** sur les questions de santé, visant à montrer ce qui est destructeur et ce qui permet à l'inverse de s'épanouir, d'éprouver du plaisir : par la participation par exemple avec les adolescents à des **activités** culturelles **émancipatrices**.

Aider les adolescents à **réguler leurs prises de risques**, à modérer leurs aspirations à chercher une qualification dans l'appartenance aux réseaux..

Sortir de l'isolement et du sentiment d'impuissance pour éviter le risque de repli.

Les méthodes et les outils

Identifier et **développer les ressources, les capacités, les compétences**, à partir d'entretiens individuels et/ou de grilles d'évaluation partagées.

Réinvestir la rue et les espaces publics afin que d'autres adultes référents y exercent une forme de vigilance : y développer de l'animation de proximité, des événements festifs, des chantiers éducatifs. Contribuer à la co-construction des identités, en développant auprès des adolescents des actions et **des espaces alternatifs de socialisation**, visant à infléchir des parcours de rupture et d'échec : projets d'utilité collective, projets culturels, chantiers éducatifs.

Repérer et intervenir dans des **moments de fragilité** (exclusion scolaire, sortie de la scolarité en collège sans affectation, difficultés familiales, embrouilles), **qui rendent vulnérables et exposent à des manipulations multiples**.

Etayer les parcours par une démarche d'intervention en réseau entre tous les intervenants professionnels et « naturels » (pairs, fratrie, parents...) : construire autour de l'adolescent un maillage qui facilite la sollicitation avec des adultes bienveillants et aidants, et contribue à construire de la **cohérence et du décroisement**.

Les conditions de mise en œuvre de l'action

Ne pas se couper de ce public, en évitant le jugement qui produit du stigmatisme et des rapports exacerbés.

Œuvrer sur le territoire au **rapprochement des acteurs et des dispositifs d'intervention** ou d'instances institutionnelles telles que les Ateliers Santé Ville, les dispositifs scolaires, le service de prévention de la délinquance : ces espaces de rencontre entre partenaires contribuent à **produire un cadre qui facilite la définition et la mise en œuvre de pratiques de prévention**.

Accepter de sortir du silence et du secret pour construire un **diagnostic partagé** concernant des situations de jeunes mineurs et construire des **réponses adaptées aux parcours de rupture**.

Exemples d'expériences et d'actions

(voir aussi les fiches-action)

SANTAL (fiche-action 4) : groupe de jeunes, accompagnés par des animateurs de prévention, qui travaillent ensemble à comprendre et agir sur leurs parcours et trajectoires personnelles.

Soutien aux familles et proches victimes de la violence des réseaux (fiche-action 9) : née en 2014 née de la prise en compte par la démarche Trafics Acteurs Territoires [TAT] de la revendication du **Collectif des Quartiers Populaires de Marseille** [CQPM] et du **Collectif du 1^{er} juin**.

« **Collectif Ensemble dans la prévention** » (fiche-action 1) ce collectif est porté par l'association Réseaux 13, dans le but de partager un diagnostic sanitaire mais également social régulier qui permet d'obtenir des éléments objectifs sur la cité (éléments nécessaires à la compréhension des problématiques et donc à l'appréhension et traitement de ces dernières).

Habitants à l'épreuve des trafics (fiche-action 6) : groupe réunissant habitants et travailleurs sociaux en vue de construire une expertise ordinaire, une construction de réponses adaptées et une parole collective dans le but d'assurer ainsi un vis-à-vis avec les institutions concernées

Dispositif de **veille (fiche-action10)**

Ce qu'il faut savoir, ce que l'on doit questionner

- Les processus de construction identitaire de l'adolescence
- Les processus de socialisation / l'école de la rue
- Le travail en réseau
- Les politiques de réduction des risques et des dommages sociaux
- Le concept et les outils de transfert de compétences sociales et professionnelles

L'expertise des habitants

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La prégnance, l'ampleur et la **visibilité du trafic de produits stupéfiants** affectent la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires. La **place des habitants** à travers leur rôle de parents, voisins, locataires, citoyens se trouve considérablement impactée par ces activités. L'espace public, tout en étant un lieu de vie intense, est vécu comme **insécurisant** alors que la cité est aussi un **espace de sociabilité et de familiarité**.

Les acteurs associatifs installés en pied d'immeuble sont préoccupés par l'impact de ces activités et de ces réseaux sur la vie sociale, mais également sur la déscolarisation des adolescents, l'occupation des espaces publics et des cages d'escalier,

Existence de pressions et de **formes de violence notamment auprès des plus jeunes**.

De nombreux habitants (parents et jeunes adultes) se questionnent sur les conduites à tenir : comment faire ? Comment réagir ? Les demandes de soutien sont nombreuses, **la place et le rôle des institutions sont interrogés ; cela questionne aussi les responsabilités individuelles et collectives**.

Obligation pour les habitants de cohabiter avec les réseaux, alors que les institutions et services publics sur les quartiers populaires se mettent en retrait.

Les habitants connaissent souvent les jeunes concernés, **les relations oscillent entre familiarité et méfiance**.

Les familles peuvent être confrontées à des pressions, des menaces. Et lorsqu'elles sont victimes de crimes d'un proche, les familles voient leurs demandes de relogement sans réponse adaptée ni respectueuse de leur dignité même si elles connaissent les limites de la décision de partir, et quitter de ce fait leur réseau social.

Aux questionnements communs qui animent les professionnels autant que les habitants, répond la **nécessité de mutualiser les expertises** des uns et des autres.

QUI CELA CONCERNE ?

Les **habitants des quartiers populaires**, affectés dans leur rôle de parents, locataires, voisins, citoyens.

Les adolescents et les jeunes impliqués ou non dans les réseaux.

Les bailleurs sociaux, sollicités pour répondre aux problèmes de visibilité, de cohabitation, de nuisance des activités des réseaux de revente.

Les institutions et services dont les missions sont la **protection des mineurs et des personnes vulnérables**.

Les élus dans leur rapport aux habitants électeurs et aux politiques à mettre en œuvre.

QU'EST-CE QUE CELA PRODUIT ?

Il n'existe pas d'école pour se former à être parent, pour trouver la bonne posture, la bonne place, il faut apprendre, tâtonner, négocier. *Qu'est-ce qu'être parent aujourd'hui et dans ce contexte ? Comment avoir des protections ? Qu'est-ce qu'être responsable de sa famille ? Comment éduquer ?*

Les habitants sont contraints à la cohabitation forcée, ils sont obligés de supporter, de négocier, de s'adapter. Cependant la proximité géographique, familiale ou amicale avec les acteurs des réseaux et leur famille rend difficiles et complexes leurs relations avec les activités du réseau et ses acteurs [entre protection /compréhension/ connaissance et sentiment de peur /pression / jugement]. « *On apprend à mettre sa fierté dans le tiroir* ».

Le sentiment partagé d'indifférence et de déconsidération conduit à une perte de confiance dans ses propres capacités à éduquer mais aussi dans les institutions. « *Personne ne se préoccupe de ce qu'on vit, on est toujours jugés complices, profiteurs* ».

L'intervention sociale classique enferme les habitants sur un rapport duel, facteur de tensions et d'insatisfaction. Alors que **la parole et l'action collective contribuent à rompre l'isolement** et à une démarche de promotion.

Dans les familles naissent des conflits, des désaccords sur les conduites à tenir. « *Comment protéger ses enfants, son frère, sans passer par une négociation avec les responsables du réseau ?* »

Les difficultés à « gérer » ses enfants s'accompagnent d'un sentiment de honte et confrontent à ses propres limites : rapport licite / illicite, frontières avec le religieux, contexte économique / débrouille / acceptation des revenus issus de l'économie parallèle. « *Comment protéger mes enfants en temps que mère et pas comme copine ?* »

Les plus isolés sont vulnérables, et sont exposés aux pressions (les mères isolées, les plus jeunes, ceux et celles qui ont peu ou pas de protection).

L'argent des trafics apporte des bénéfices financiers qui **pallient aux situations de précarité** et viennent s'associer à d'autres bénéfices relationnels, de reconnaissance sociale et de protection.

Le réseau est aussi un espace où **se multiplient les risques encourus** : dettes, assujettissements, pressions, peurs, décès.

COMMENT FAIRE ?

Travailler sur le sentiment d'abandon pour **devenir acteur** et sortir de l'inaction et du fatalisme. « *Il n'y a pas d'école pour être parent, on apprend au fur et à mesure* ». « *On peut s'occuper de l'extérieur quand on est soi-même dans un certain confort...* »

Transformer les connaissances et expériences individuelles en compétence collective et en compétence stratégique.

Construire une **démarche de terrain entre intervenants sociaux et habitants** visant à construire une expertise ordinaire et construire un savoir collectif.

Comprendre ce qui se passe pour **actionner le pouvoir d'agir**, penser ensemble, avec comme fil conducteur : la création et le maintien du lien.

Échanger sur la complexité de la posture de parent : impuissance, légitimité, peur de faire ou de ne pas faire, peur des risques, sentiment de honte, maintenir le lien nécessaire avec ses enfants, travailler sur ses propres limites. « *La dévalorisation, ça conduit au désespoir, nous on a fait des enfants comme tout le monde, pour qu'ils réussissent !!* »

Les méthodes et les outils

Mettre en place des espaces de rencontre / réflexion avec les habitants qui visent à construire **une expertise collective à partir des observations, des récits, des histoires particulières et singulières**.

Travailler sur les représentations, en transformant les constats et observations individuelles en compétence collective. « *Ces rencontres ca donne la force pour se battre*. »

Travailler sur la tolérance, sur la compréhension des phénomènes, sortir de la culpabilité et de sa seule expérience personnelle, **passer du singulier aux questions générales**. « *Plus on connaît, plus on s'approche, moins on a peur*. »

Comprendre quels sont les mécanismes et les raisons pour lesquels s'installe un réseau ; pour qu'un adolescent se fasse enrôler.

S'autoriser à aborder des questionnements intimes : Le rôle de parent / père / mère / fratrie, les liens avec le quartier, mais aussi les représentations sociales sur les processus d'entrée et de sortie des réseaux, existe t-il des profils-type ?

Analyser le lien entre installation des réseaux et installation du vide dans un quartier, vide physique ou **désertion des institutions et des services, absence de réponses**.

Repérer collectivement les parcours pour intervenir dans des moments de fragilités, construire une ressource auprès d'autres habitants visant à prévenir, à aider, à accompagner des personnes vulnérables, **repérer et faire vivre les solidarités**. « *Chacun de nous, on bricole pour trouver des solutions, éloignement du quartier, retour au bled* ».

Construire de l'**auto-formation** : cette démarche permet de faire des questions abordées un objet de débat public, politiser le débat et questionner les institutions en légitimant la parole des habitants. « *On est passé de la colère à la réflexion et à l'action.* »

Interpeller les institutions concernées par la **protection des mineurs**, la **réduction des risques**, l'**habitat**, la **scolarité**, pour partager l'expertise produite par les habitants.

Travailler sur la co-construction des réponses en matière de prévention mais aussi de soutien aux familles. « *On garde l'idée qu'il y a toujours quelque chose à faire.* »

Les conditions de mise en œuvre de l'action

S'inscrire délibérément dans une **démarche de réduction des risques en sortant du positionnement unique sur l'éradication des trafics**, en animant des démarches de médiations au bénéfice et par des habitants.

Copter des habitants repérés à partir de leur volonté de comprendre, de construire, de transformer les modes de faire, en parlant « je ».

Animer la **régularité** et la **convivialité** des rencontres basées sur la confiance, la confidentialité, l'écoute, la circulation de la parole. « *Dans ce groupe on a construit de l'authenticité.* »

Considérer les rapports dans le groupe entre intervenants sociaux et habitants non pas comme des rapports d'usagers à professionnels mais comme **acteurs sociaux inscrits dans une même démarche** de construction d'une expertise croisée et visant à co-construire des réponses adaptées aux problèmes repérés.

Exemples d'expériences et d'actions

[voir aussi les fiches-action]

Groupe « **Habitants à l'épreuve des trafics** » [fiche-action 6] : groupe réunissant habitants et travailleurs sociaux en vue de construire une expertise ordinaire, une construction de réponses adaptées et une parole collective dans le but d'assurer ainsi un vis-à-vis avec les institutions concernées.

Groupe de travail : « **Soutien aux familles et proches victimes de la violence des réseaux** » [fiche-action 9] : initiée en 2014 née de la prise en compte par la démarche Trafics Acteurs Territoires (TAT) de la revendication du **Collectif des Quartiers Populaires de Marseille** (CQPM) et du **Collectif du 1^{er} juin**.

« **Collectif Ensemble dans la prévention** » [fiche-action 1] : ce collectif est porté par l'association Réseaux 13, dans le but de partager un diagnostic sanitaire et social régulier qui permet d'obtenir des éléments objectifs sur la cité [éléments nécessaires à la compréhension des problématiques et donc à l'appréhension et traitement de ces dernières].

SANTAL [fiche-action 4] : groupe de jeunes, accompagné par des animateurs de prévention, qui travaillent ensemble à comprendre et agir sur leurs parcours et trajectoires personnelles.

Dispositif de **veille** [fiche-action 10].

Ce qu'il faut savoir, ce que l'on doit questionner

- Les notions d'expertise de diagnostics croisés
- Le rapport aux inégalités sociales
- Le rapport aux quartiers populaires
- La place des institutions, les services publics
- Le pouvoir d'agir
- L'action collective, les luttes et actions sur les quartiers
- La démocratie participative

TROISIEME PARTIE : DEPLOIEMENT DE LA DEMARCHE TAT

La démarche "Trafics-Acteurs-Territoires" est un **cadre de travail dynamique** où viennent se confronter et s'échanger :

- **des savoirs savants autant que pratiques, sur la connaissance des réseaux de revente** (comment fonctionnent-ils ? Pourquoi sont-ils attractifs pour les jeunes ? Qui sont les jeunes qui y participent et pourquoi ? Quels sont leurs liens avec les habitants ? ...). **Ces savoirs et ces pratiques s'élaborent collectivement à travers notamment des démarches de recherche-action.**
- **des questionnements sur les conditions d'intervention des habitants et des intervenants sociaux** qui agissent dans la proximité de ces réseaux, mais aussi sur leurs postures personnelles et professionnelles, leurs pratiques, leurs capacités à agir.
- **des propositions sur l'action institutionnelle et les politiques publiques de réduction des risques et des dommages liés aux usages et aux trafics de drogues.**

La démarche "Trafics-Acteurs-Territoires" s'ancre de manière volontariste sur :

- Le souhait de contribuer à réduire les risques et les dommages liés aux usages et aux trafics de drogues,
- L'engagement volontaire et pérenne de chacun dans les différentes actions ou groupes de travail,
- L'engagement et le soutien des institutions impliquées,
- Le souhait de questionner et d'apprendre, sur les réseaux de trafics, et sur les postures professionnelles ou personnelles à l'épreuve des trafics ou des usages de drogues,
- L'acceptation de faire évoluer son positionnement et sa pratique si nécessaire.

Et participe d'une éthique construite et partagée entre les acteurs des différents dispositifs :

- Le choix de la proximité : **aller vers l'autre, ou au devant de l'autre** et le parti de la responsabilité de chacun-e : responsabilité politique pour les institutions et les dispositifs publics en charge du traitement des problématiques d'usages et de trafics de drogues (la police, la justice pour ce qui concerne la répression des trafics ; la médecine, l'action sociale et éducative pour ce qui concerne les usages ; l'insertion professionnelle, l'école, les logeurs, le monde associatif et militant pour ce qui concerne la trajectoire professionnelle et personnelle, etc.). Et **responsabilité sociale et/ou professionnelle** pour tous ceux qui ont en charge la prévention, et la protection des populations vulnérables.

Elle s'inscrit dans un cadre d'action publique qui répond aux attendus du **plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives**, sur le plan de :

- La valorisation des stratégies de prévention fondées sur les preuves,
- L'action sur l'environnement et les comportements
- L'action sur les lieux de vente de drogues
- Le renforcement des compétences des professionnels en contact avec les jeunes
- Le recours aux groupes d'entraide
- Le développement d'une approche populationnelle de réduction des risques
- La prise en charge globale et les actions articulées entre santé, social et justice
- La protection des mineurs impliqués dans les trafics
- Le soutien de la recherche et de l'observation
- Le partage des cultures professionnelles
- Le renfort de l'action publique locale

Elle s'inscrit aussi dans le cadre des dispositifs locaux : la stratégie du CLSPD, le plan d'action du Conseil départemental de prévention de la délinquance, le Contrat de ville, le Contrat local de santé, le schéma départemental Enfance / famille et la protection de l'enfance.

1. Retour sur l'analyse du dispositif TAT :

Le travail collectif de la démarche Trafics-Acteurs-Territoires agit comme un véritable processus de qualification, permettant aux acteurs de reconsidérer leurs grilles de lecture, d'en construire de nouvelles et d'identifier en permanence des leviers pour l'action.

Il répond aux attendus des politiques publiques des collectivités territoriales et locales, de l'ARS et de la MILDECA.

Il permet de travailler les postures d'acteurs sociaux dans les cités et de définir comment réaliser un travail de prévention en "première ligne", à proximité des trafics de drogues, dans des espaces et des lieux investis par les trafics, et auprès d'adolescents ou jeunes adultes impliqués dans les réseaux.

L'ensemble des actions et de la démarche TAT servent à :

- **Acquérir des connaissances** à partir de problématiques validées par l'analyse de situations et d'expériences,
- **Attester des savoirs communs**, et les enrichir de savoirs spécifiques,
- **Echanger à partir de pratiques professionnelles propres aux participants de TAT**, mais aussi celles des autres intervenants institutionnels du champ travaillé, et celles des chercheurs,
- **Acquérir et valider des savoirs** faire méthodologiques en matière d'observation, d'entretien individuel et collectif, de restitution,
- **Envisager et apprécier les pratiques et les actions.**
- **identifier la stratégie** (les choix et idéologies qui ont présidé), et la méthode (les niveaux de cohérence pour que ces actions existent : le politique, l'institutionnel, l'opérationnel).
- **Impacter les effets et les dommages** des activités de trafics de drogues dans les territoires où ces trafics sont installés
- **mutualiser une diversité d'outils mobilisés** par des interlocuteurs différents, et produire des outils utilisables par tous en différentes situations de responsabilité.

Les actions menées et la démarche TAT ont concrètement permis que soient questionnées des problématiques et ont contribué largement à engager la construction de réponses adaptées et appropriées

- Des jeunes impliqués dans les trafics ont pu retrouver des parcours de scolarisation ou d'insertion professionnelle,
- Des habitants ont retrouvé une parole collective et un vis-à-vis avec les institutions,
- Des familles ou des proches, victimes de menaces ou de violences de la part de membre des réseaux de trafic, ont pu être entendues, être reconnues, et participer à la construction de réponses dont le relogement
- Des relations ont pu être renouées entre les jeunes ou leur famille et les intervenants sociaux,
- Les professionnels de terrain s'autorisent à parler des questions de réseaux,
- De nombreux professionnels des territoires concernés par les actions de TAT à Marseille sont aujourd'hui mieux armés pour appréhender ces situations,
- L'ensemble des professionnels et des acteurs de proximité peuvent trouver de l'aide, du soutien, de la formation et des outils d'action auprès des acteurs de la démarche et du comité de pilotage TAT.
- Les 3 niveaux -politique, institutionnel et opérationnel- sont désormais impliqués et coordonnées, au sein du comité de pilotage

TAT rassemble aussi toujours plus de personnes et fait aussi "modèle" : les restitutions publiques qui ont été organisées régulièrement depuis 2003 ont largement rassemblé : des habitants, des professionnels et des représentants institutionnels locaux et nationaux.

Les rencontres professionnelles de mai 2010 titrées "La travail social à l'épreuve des trafics de drogues" ont rassemblé 3 jours durant plus de 300 personnes de toute la France (praticiens et chercheurs). Ce colloque a donné lieu à une publication et une édition en ligne largement diffusées et qui fait encore aujourd'hui l'objet de demandes.

Car bien que centré sur la question du trafic, ce travail permet d'ouvrir à de multiples questions connexes : protection de l'enfant, processus de socialisation des jeunes, processus d'individuation, logiques de territoires, logiques institutionnelles et politiques, forme des criminalités urbaines, gestion des espaces, rôle des habitants, évolution des familles, économies de la précarité). Il permet ainsi à nombre d'acteurs professionnels ou institutionnels de sortir des idées courantes qui s'imposent dans la vision sur les quartiers populaires, de revisiter ses représentations, la construction de celles-ci et d'acquérir des outils nouveaux pour mieux appréhender la réalité et agir.

Ainsi, **la démarche TAT initie un processus qui transforme l'expérience en connaissances et en compétences.** Il vient conforter les professionnels dans le parti pris de la proximité. Il contribue à la professionnalisation des intervenants qui ont fait le choix d'agir dans ces quartiers et à la mise en place de dynamiques territoriales. Chaque année, les demandes des structures partenaires de terrain, pour que des intervenants de première ligne puissent participer à la démarche, sont en augmentation.

Parce qu'ils répondent aux attendus de la collectivité, l'ensemble de ces projets est suivi et soutenu dans le cadre du comité de pilotage "Trafics/Acteurs/Territoires" qui tient lieu de portage politique et institutionnel des actions et des collectifs mobilisés. Et, par **souci de proximité, d'efficacité et de fidélité au territoire et aux acteurs, la démarche TAT s'inscrit dans la durée.**

Cette cohérence par le portage politique et institutionnel des actions et collectifs de travail transversaux, est une condition indispensable pour garantir l'engagement et le soutien de tous, face à ces situations complexes, Il convient de les conforter et de les affirmer en permanence.

Plusieurs partenaires constituent le noyau permanent de la démarche. Ainsi, la Ville de Marseille –La MILDECA – La Préfecture – Le Contrat de Ville - La Région - Le Département – L'EN - L' USH -ADDAP13 – Les MDS – Des Centres sociaux – les ASV -Réseaux 13 - In Citta - Le Bus 31/32.-La Mission Sida Toxicomanies au sein du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en assure l'animation et la coordination.

Ce projet a aussi fait des émules. Dans d'autres départements (31, 75, 93...), des groupes de professionnels ont développé des actions similaires, et de nombreuses demandes d'échanges sont proposées par d'autres qui souhaitent s'y engager. D'autres institutions sont elles aussi aujourd'hui mobilisées, telles que : la mission de prévention des toxicomanies de la Ville de Paris, la mission de prévention des conduites à risques du conseil général de la Seine-Saint-Denis, les directions de la Cohésion sociale 75 et 93, le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) et la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA).

Aujourd'hui, plus encore au regard des violences qui se déploient autour des activités de trafics de drogues, le renforcement paraît indispensable, et le déploiement de cette dynamique se pose à l'échelle d'autres territoires. Ce projet qui impacte pour l'heure les arrondissements nord de Marseille a vocation à être mis en œuvre sur l'ensemble du territoire municipal, voire métropolitain

2. La plus value du dispositif TAT peut s'apprécier dans trois domaines :

- La capacité, pour les professionnels comme pour les habitants, à **s'inscrire dans un débat public et citoyen**, sur la question des drogues et du trafic,
- la possibilité de **transférer une méthodologie** dans d'autres politiques publiques,
- **l'accompagnement** de la mise en œuvre d'une politique publique « drogue » cohérente et adaptée aux besoins et possibilités du terrain.

En effet, le dispositif TAT permet :

- **d'apporter de la lisibilité** aux propositions diversifiées des décideurs publics (en termes d'objectifs, publics et calendriers),
- **de répondre au besoin de veille et d'anticipation** sur les phénomènes émergents,
- **de construire des propositions** venant des opérateurs de terrain construites sur une même logique / projet.

A. TAT contribue, sur le territoire et dans les domaines où il intervient, à mettre plus de cohérence entre les appels à projets des décideurs publics et les actions portées par les différents plans

Trois décideurs publics principaux sont actifs sur ce thème :

- la MILDeCA
- l'ARS PACA
- les collectivités territoriales et locales.

La Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives, rattachée au premier Ministre, anime et coordonne la politique gouvernementale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et les conduites addictives, à laquelle chaque département ministériel contribue dans son champ de compétences.¹⁹

Le chef de projet régional est le pilote de la mise en œuvre du plan (coordination, mutualisation, gestion) ; le plan donne lieu à des financements d'actions définies en concertation avec chaque chef de projet départemental, les collectivités territoriales, et en articulation avec les autres politiques publiques de prévention (délinquance, sécurité routière, contrats de projet Etat Région, schéma de prévention de l'ARS, ...). L'animation par le chef de projet départemental est effective lors des délibérations des financements, mais ne s'exerce guère hors de ce temps décisionnel.

L'ARS Paca constitue un partenaire prioritaire sur les questions de drogues : s'il n'est pas directement sensible et concerné par les problématiques relevant de la prévention de la délinquance, il agit au travers du projet régional de santé, dans une approche globale de prévention, santé publique et environnementale, action sanitaire et médico-sociale. Il organise en particulier le dispositif en addictologie que l'assurance maladie finance, et en prévention un volet « prévention et promotion de la santé », qui identifie des territoires et populations vulnérables, selon six plans d'actions populationnels.

Les collectivités territoriales interviennent sur cette thématique, selon deux entrées :

- dans le cadre de leur domaine de compétence : les actions et financements restent volontaristes, mais ciblent des publics dont ils ont la responsabilité (les communes : les écoles primaires; le Département : les collégiens, publics et familles relevant de l'aide sociale, femmes,..., la Région ; lycéens, apprentis, publics en insertion,...).
- dans le cadre des politiques contractuelles : Ville, Délinquance, Contrat local de santé, Schéma départemental enfance famille, Contrat de projet Etat Région,...

¹⁹Un document de politique transversale (DPT) doit permettre d'améliorer la coordination, par un ministre chef de file, d'actions de l'État relevant de plusieurs ministères et de plusieurs programmes qui concourent à une politique interministérielle, et de favoriser l'obtention de résultats socio-économiques communs.

Ce document est présenté sous forme d'annexe générale au projet de loi de finances de l'année, il développe, pour chaque politique concernée, la stratégie mise en œuvre, les crédits, les objectifs et indicateurs y concourant, ainsi qu'une présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à ces politiques, et des dispositifs mis en place.

Une démarche telle que TAT est à la fois l'outil de mise en œuvre de cette politique publique, à la fois le relais "de terrain" des décideurs publics.

TAT s'est familiarisé avec les centres d'intérêts, les priorités de ces diverses instances, et a permis de faire connaître auprès des opérateurs :

- **les informations à diffuser** et auprès de qui, concernant les fondements de l'action de chaque décideur (ce qui motive et concerne la MILDECA, l'ARS, les dispositifs contractuels) ;
- **ce qu'ils ont en commun, ce qu'ils partagent**, ce qui les différencie, comment ils se positionnent « dans le réel du terrain » face aux propositions d'action
- **les bénéfices de ces ressources pour une action publique cohérente** : l'enjeu est d'éviter la démultiplication des demandes de financements, et de favoriser le ciblage au plus juste des projets vers les décideurs dont c'est la zone de compétence.

TAT a ainsi pu, à son niveau territorial, renforcer la cohérence et la complémentarité entre les différents dispositifs, et surtout leur lisibilité sur le terrain.

B. TAT se situe dans l'objectif 1 du plan MILDECA : fonder l'action publique sur la recherche et l'observation

Le plan gouvernemental 2013-2017 est fondé sur trois priorités majeures.

La première indique la nécessité de **fonder l'action publique sur l'observation, la recherche et l'évaluation** :

- « *L'observation des usages et des trafics est à mener de manière continue, afin d'appréhender leurs évolutions, contextes, et les leviers des actions à engager*
- *Les actions de prévention, de soins et de réduction des risques ne peuvent se développer efficacement sans s'enrichir de connaissances renouvelées et communiquées aux intervenants de terrain*
- *Les actions gagnent à être suivies et évaluées afin de mesurer leur impact sur les publics et les institutions où elles se déroulent »*

TAT, de par son organisation, et la participation d'acteurs de terrain accompagnant des groupes et projets sur le long terme, constitue une « chambre d'écho » aux problématiques locales « drogues ».

TAT contribue à la connaissance des problèmes et leur évolution, à l'appréciation des effets des actions publiques (les interventions policières) et des événements dramatiques (répercussion des meurtres attribués aux réseaux de trafiquants) ou liés à la vie des institutions (établissements scolaires, centres sociaux, associations,...). A titre d'exemple, TAT a pu collecter les informations et accompagner les actions concernant le matériel d'injection trouvé sur la voie publique et dans les espaces verts proches des équipements d'enfants, et proposer des réponses diversifiées et efficaces, en faisant se rencontrer les habitants et professionnels concernés, et les acteurs compétents et missionnés.

TAT est un formidable lieu de recherche, et d'échanges entre experts : des chercheurs en sciences sociales, sur les questions de société posée par les trafics, et des acteurs de terrain, experts de domaine de vie quotidienne et de travail.

Enfin, le dispositif TAT a pour mission de faire retour « en continu » des avancées des actions conduites, proposant de fait aux institutions une forme d'auto-contrôle sur la mise en œuvre des actions, avec leurs résultats positifs tout comme leurs difficultés. Rares sont les organisations partenariales qui s'engagent dans cette pratique.

C. TAT expérimente et met en œuvre depuis des années un modèle qui renouvelle la démarche de projet

La mise en œuvre « classique » de l'action publique est encore souvent fondée sur le schéma suivant :

- Priorité au plan et à l'appel à projet - L'opérateur s'inscrit dans le cadre proposé
- La proposition est formulée par l'opérateur et arrive à la délibération (critères de fond, techniques, financiers)
- Retour à l'opérateur - Mise en œuvre
- Rapport d'activité en fin d'action

TAT développe une **méthodologie de projet adaptée** à la complexité et permettant de construire collectivement les projets, en co-opération avec les collectivités et les institutions

Cette méthodologie s'élabore en quatre questions, correspondant à quatre étapes de la méthodologie :

- Quel est le problème ?
 - . Aller vers ceux qui sont concernés par le problème,
 - . Identifier les éléments du problème,
 - . Attester les informations par le travail de veille,
 - . Evaluer la teneur et l'ampleur du problème.

- Qui sait faire dans cette situation ?
 - . Avoir recours à l'expertise des habitants,
 - . Interpeler les réseaux professionnels,
 - . Tenir compte de l'opérationnalité des acteurs (la présence des institutions/ employeurs est un atout)

- Comment faire ?
 - . Élaborer un cadre de résolution du problème avec ceux qui sont concernés et les professionnels ou acteurs locaux compétents et disponibles,
 - . Mobiliser le comité de pilotage, son expertise, ses leviers institutionnels.

- Combien ça coûte ?
 - . Évaluer avec le comité de pilotage et les institutions de tutelle, le coût de la résolution du problème, en financements et/ou en mobilisation de professionnels et/ou en temps.

A l'issue de ces quatre étapes, l'action participe de tous les indicateurs qui attestent de sa pertinence, des conditions de sa réussite, et de son évaluation.

Des indicateurs de pertinence :

- L'action repose sur un diagnostic de terrain, élaboré à partir de connaissances attestées du problème.
- L'action a été construite en collaboration entre les politiques publiques, les institutions concernées, les professionnels qui seront mobilisés et les personnes directement affectées par le problème.

Des indicateurs sur les conditions de réussite :

- La relation aux personnes concernées par le problème a été déjà nouée tout au long du processus de construction.
- Les partenariats avec les réseaux professionnels ont été construits.
- La compétence et la disponibilité des acteurs mobilisés ont été attestées.
- Les institutions et les collectivités ont validé le projet.
- La faisabilité financière et en disposition professionnelle a été validé en comité de pilotage.

Des indicateurs d'évaluation :

- Ils sont construits, pour chaque action, sur la base du **diagnostic préalable qui précise les éléments du problème et les conditions de sa résolution.**
- Ils sont **collectivement évalués** par l'ensemble des acteurs du projet et par le comité de pilotage.
- Ils font l'objet de **restitutions : au sein du comité de pilotage et auprès des institutions et collectivités engagés ;** mais aussi sous forme de restitution publique et de publications.

3. Préconisations pour le déploiement de la démarche

S'adosser aux conditions de réussite de la démarche TAT, qui tiennent à :

- **L'engagement des institutions** : à soutenir les professionnels impliqués dans les actions, à coopérer avec ses partenaires, à inscrire son engagement dans la durée.
- **Des financements pérennes**
- **Le travail en réseaux**, en particulier entre structures et associations présentes sur le territoire et entre intervenants de proximité
- **Le respect de la confidentialité** des informations
- **Un pilotage et une animation** de l'ensemble du dispositif et de chacune des actions.

S'appuyer sur la méthodologie de projet élaborée au sein de la démarche TAT :

Cette méthodologie s'initiant par un diagnostic de terrain, en temps réel, sur le territoire et avec les populations concernées, il ne s'agit pas de faire modèle et de reproduire à l'identique les actions développées au sein de la démarche TAT. Pour autant, les "fiches action" et les "fiches thématiques" sont autant d'outils sur lesquels s'appuyer pour développer et déployer des processus équivalents : ces fiches

- relèvent les éléments problématiques dont il faut s'emparer pour aborder tel ou tel problème
- indiquent la méthode, les acteurs, les dispositifs, les savoirs et les savoir-faire à mobiliser
- donnent des exemples, des contacts, des ressources.

Conforter le comité de pilotage :

L'animation et la coordination assurées par le Comité de pilotage TAT permettent de suivre ou d'initier des actions concertées et adaptées aux **situations problématiques** du lieu ou du moment. Elles permettent aussi **d'être plus réactif** et plus pertinent lors d'événements ou d'émergence de phénomènes inattendus. Elles permettent enfin des **circuits institutionnels plus courts**, évitant ainsi des "parasitages" entre différents intervenants, tout en respectant les mandats et missions de chaque institution.

Ces fonctions d'animation et de coordination doivent être soutenues. En effet, les institutions participant du CopilTAT partagent une même volonté de développer des réponses adaptées face à l'ampleur du problème et de son incidence dans les quartiers populaires. Une des clés de ces réponses passe par la mobilisation continue des professionnels et des habitants et par le soutien qu'il convient de leur apporter.

Pour ce faire, il paraît important de conforter la démarche « trafics, acteurs et Territoires » en la dotant de moyens dédiés à la mise en place d'une mission spécifique. Celle-ci permettrait à la fois **de développer ses axes thématiques, et également de la promouvoir sur de nouveaux territoires de Marseille, voire de la Métropole.**

Une mission de coordinateur, avec plusieurs axes

1. Contribuer à la construction de dynamiques partenariales sur les territoires par l'aide à la construction, l'animation et la coordination d'instances et groupes de travail.

Cet axe prévoit de prolonger ou d'initier des travaux sur les sites en fonction de leur situation au démarrage de la mission :

13/14^{ème} : Renforcer le comité de pilotage – animation et développement des groupes de travail existants- Soutien aux porteurs de projets

15/16^{ème}: Accompagner les acteurs dans une structuration des initiatives en cours (suites de la Formation MILDECA- Questions de Réseaux- Implantation CJC – Interventions de RdRD- Suivi des jeunes...) et une inscription de celles-ci dans la durée autour de la création d'une instance partenariale

1/2/3^{èmes} : Initier la démarche.

9/10/11^{èmes} : Initier la démarche

2. Réaliser en continu des états des lieux et produire des savoirs partagés.

Face à la complexité des situations rencontrées il convient d'engager en permanence des processus de co- production et de partage de connaissances. Ils seront définis en lien étroit avec les besoins exprimés par les acteurs de terrain. Il conviendra de mobiliser des ressources appropriées (chercheurs, données existantes, experts...) mais aussi d'organiser des temps de restitutions de ces travaux en direction de l'ensemble des acteurs de chacun des territoires

3. Accompagner d'un point de vue technique et méthodologique des acteurs et collectifs de travail dans la construction de réponses

Basé sur un apport de savoirs, de références expérientielles, de mobilisations de ressources, cet accompagnement doit permettre de dégager des pistes d'actions, concevoir et suivre leur mise en œuvre sur les aspects identifiés.

4. Veiller à la cohérence globale et à l'inscription territoriale de chacune des démarches

Dans un rapport étroit avec les membres du comité de pilotage, il conviendra d'inscrire et alimenter la démarche au gré de l'évolution des cadres des politiques publiques.

Dans un souci d'approche intersectorielle et de mobilisation de l'ensemble des acteurs et ressources, il conviendra de réfléchir les croisements et définir les modalités de collaborations avec les instances et dispositifs tels que ASV, GPS, CLSPD de secteur....

5. Diffuser des outils de communication

Les supports / outils de capitalisation et communication seront valorisés dans la phase de promotion et construction de la démarche TAT sur les sites marseillais. Ils seront également promus au niveau national (réseau MILDeCA, politiques de la ville, CIPD,...)

Une mission assise sur un portage fort et une gouvernance partagée :

La mission est l'émanation des volontés politiques conjointes des institutions en charge des plans et programmes finançant ou soutenant les actions de TAT. Celles-ci sont réunies dans un comité de pilotage qui deux fois l'an, aura pour tâche de valider l'activité de la mission, de réajuster si nécessaire, et de réunir les conditions de son prolongement et/ou de son développement (financements conjoints, pluriannualité,...).

Un comité de suivi peut également être constitué, pour garantir la prise de fonction et favoriser le caractère intersectoriel de la mission ; il réunit les partenaires les plus engagés dans les actions de terrain : coordonnateurs ASV – Associations locales – SSPH-SPD – USH-MDS- ADDAP 13...

DES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

Thématique	Sources à consulter
<p>La protection de l'enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> -quelles situations sont concernées - qui peut signaler -comment faire un signalement - comment est traité le signalement 	<p>- La protection de l'enfance est une compétence obligatoire assumée par les Départements en étroite collaboration avec l'Etat et l'ensemble des intervenants publics et associatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le schéma départemental enfance famille - l'observatoire départemental de la protection de l'enfance - Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance <p>la loi vise à redéfinir les objectifs prioritaires en ce domaine, notamment pour répondre aux situations de violence et de maltraitance (renforcer la prévention, réorganiser les procédures de signalement, diversifier les modes de prise en charge)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant sur la gouvernance et la sécurisation des parcours de placements</u>
<p>La justice des mineurs</p> <p>Une justice pénale et civile spécifique</p>	<p>La justice des mineurs concerne les mineurs en danger (dans le cadre de la justice civile au titre de l'article 375 du code civil) ainsi que les mineurs ayant commis des actes de délinquance (dans le cadre de la justice pénale, au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante). Dans ces deux domaines, c'est le juge des enfants qui est compétent pour prendre la décision judiciaire.</p>
<p>L'usage et le trafic des stupéfiants</p>	<p>Loi n°70-1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie, et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi sanctionne l'usage de produits classés comme stupéfiants, sans les distinguer : elle prévoit des peines principales très sévères, mais également différentes mesures alternatives aux poursuites, des peines en cas de poursuites, et des interdictions professionnelles - Le terme de trafic recouvre la production, la fabrication, l'importation, l'exportation, le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi (le fait d'utiliser des stupéfiants, mais non de les consommer) illicites de stupéfiants. <p>Sur les usages de drogues, voir aussi l'observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) : http://www.ofdt.fr/</p>
<p>L'action gouvernementale en matière de drogues et de conduites addictives</p>	<p>Le plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013 2017</p> <p>Animé par la MILDeCA, ce plan stratégique recouvre l'action interministérielle dans les différents volets de l'action publique (prévention, soins, RdRD, recherche et formation, application de la loi, action internationale, ...). Deux plans d'action sont ensuite mis en œuvre, le deuxième couvre la période 2016 2017 :</p> <p>http://www.drogues.gouv.fr/sites/drogues.gouv.fr/files/atoms/files/MILDeCA-plan_actions_2_2016_2017.pdf</p>
<p>La prévention de la délinquance</p>	<p>La loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007 définit les axes de la politique publique en vigueur. Le Comité interministériel de prévention de la délinquance valide la stratégie nationale de prévention de la délinquance (période 2013-2017), qui donne lieu chaque année à des appels à projets sur les crédits du FIPD.</p> <p>Le préfet de police des Bouches-du-Rhône préside le Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDPD) qui anime la politique publique de prévention de la délinquance et de la radicalisation, d'aide aux victimes, de lutte contre la drogue, les conduites addictives, l'insécurité routière, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes à l'échelle du département...</p> <p>Les villes définissent leur stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance. Le CLSPD de Marseille a inscrit l'action TAT dans son volet « conduites addictives ».</p>

<p>La politique de santé publique en région</p>	<p>Le Programme régional de santé définit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un schéma régional de prévention, avec des approches populationnelles : la prévention des conduites addictives est transversale : <p>Loi du 21 juillet 2009 « Hôpital, patients, santé et territoires » : schéma d'organisation de la prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - un schéma régional médico-social et un schéma sanitaire, qui organise en particulier les dispositifs associatifs et hospitaliers en addictologie, dont les consultations jeunes consommateurs <p>Plan national de prise en charge et de prévention des addictions 2007 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> - un volet de partenariat est également développé avec les collectivités locales ; le contrat local de santé. <p>Le CLS de Marseille a inscrit l'action TAT dans son plan d'action</p>
<p>La politique de la Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - préfet égalité des chances, délégué à la PV - contrat de ville - ateliers santé ville 	<p>La Politique de la ville contribue à l'action interministérielle « drogues » dans le cadre de sa mission « égalité des territoires, logement et villes »</p> <p>L'action de l'état est définie par le Comité interministériel des villes. L'objectif est de réduire les inégalités sociales et de développement entre les territoires et intégrer les habitants des quartiers sensibles dans l'ensemble de l'agglomération. La question des drogues est portée sur tous les thèmes par les différents dispositifs et partenaires agissant pour l'éducation, l'insertion, la santé, le développement social.</p> <p>Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole 2015 2020</p> <p>A consulter : le cahier 1 Diagnostic thématique et territorial qui reprend les constats socio-démographiques. http://www.polvillemarseille.fr/ftp/article/726/Cahier_1_Diagnostic_thematique_et_territorial.pdf</p>
<p>Observatoire des inégalités</p>	<p>L'Observatoire des inégalités est une association loi de 1901 reconnue d'intérêt général fondée à Tours en 2003 par Louis Maurin, Serge Monnin et Patrick Savidan. Celle-ci se fixe comme objectif de rassembler des données et des éléments d'analyse sur les inégalités en France et dans le monde.</p> <p>http://www.inegalites.fr/</p>
<p>Centres de ressources des politiques de la Ville</p>	<p>Les centres de ressources politique de la ville ont été créés afin d'accompagner les politiques de développement social urbain développées depuis 1982.</p> <p>Concernant PACA : des données sur les territoires prioritaires, cartographie, bases de données sur les acteurs, actions, ressources documentaires</p> <p>http://www.crvp-paca.org/</p>
<p>La réduction des risques et des dommages (RdRD)</p>	<p>Concernant la réduction des risques et des dommages, à signaler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cadre initial : inscrit dans les lois HPST, le cadre d'action de la RdRD a été précisé dans le décret 2005-1606 du 19 décembre 2005, avec la création des CAARUD et la définition d'un référentiel des actions de Réduction des risques - les évolutions récentes : la RdRD a vu son champ d'application et ses modalités remaniées par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé.

UNE BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Les 101 propositions du CQPM (Collectif des Quartiers populaires de Marseille et environs) : manifeste sur les actions à mettre en œuvre sur les quartiers, Novembre 2013. cqpm.over-blog.com

Le dispositif TAPAJ : description de la démarche, 2013. www.tapaj.org

Emissions de radio de Pascale PASCARIELLO (France Culture, Les pieds sur terre). Plusieurs documentaires réalisés à Marseille, avec des acteurs de TAT, <http://www.franceculture.fr/personne-pascale-pascariello>

ALOUTI Fériel, "A Marseille des citoyens s'organisent pour comprendre le trafic de drogue". Revue Les INROCKUPTIBLES, nov. 2013.

<http://www.lesinrocks.com/2013/11/27/actualite/marseille-citoyens-sorganisent-comprendre-traffic-drogue-11448442/>

BEN LAKHDAR Christian, Le trafic de cannabis en France : estimation des gains des dealers afin d'apprécier le potentiel de blanchiment, MILDT-OFDT, La documentation Française, 2007.

BOUHNİK (P.), JOUBERT (M.), « Economie des pratiques toxicomaniaques et lien social », *Dépendances*, 4, (3), 25-36, 1992.

COPPEL Anne, « De l'usager de drogue à l'usager des services socio-sanitaires, l'action de proximité face aux logiques de services », *Sciences sociales et santé*, Vol 23 n°1, revue trimestrielle, 69-77, mars 2005. www.annecoppel.fr

COPPEL Anne, DOUVRE Olivier, *Drogues : Sortir de la prohibition. Expérimenter des alternatives à la prohibition*, Paris, La Découverte, 2012.

DAADOUCH Christophe, Prévention de la délinquance et pouvoirs des maires, 5 ans après état des lieux. *Journal du Droit des Jeunes* n°316, 2012.

DUPORT Claire (Dir.), *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues*, Edition ADDAP, 2011. <http://www.transverscite.org/L-intervention-sociale-a-l-epreuve.html>

DUPORT Claire, *L'argent facile*. In "Drogues", Revue Mouvements, Juin 2016

DUPORT Claire, *Infléchir des parcours : rôle et places des jeunes impliqués dans les trafics*. Avec Anne-Marie TAGAWA. In « Criminalité, banditisme et trafics de drogues à Marseille », Revue Faire-Savoirs, Avril 2015 (pp61-68)

DUPREZ Dominique, KOKOREFF Michel, *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers*, Paris, Odile Jacob, 2000.

JAMOULE Pascale, *La débrouille des familles, Récits de vie traversées par les drogues et les conduites à risque*, Bruxelles, De Boeck, 2002

JAMOULE Pascale, *Drogues de rue, récits et style de vie*, Bruxelles, De Boeck, 2000.

JAMOULE Pascale, *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine en milieu précaire*, Paris, La Découverte, 2005

JEANNES Isabelle, *Prévention des trafics : des intervenants sociaux de proximité, des chercheurs et des institutions s'engagent*, à Marseille, en Seine-Saint-Denis et à Paris. CNAM, 2013.

LALAM Nacer, "La régulation des trafics de drogue : une violence continue?", Les Cahiers de la Sécurité, n°5, juillet 2008.

LALAM Nacer, WEINBERGER David, "Le produit du trafic de cannabis en France", Les Cahiers de la Sécurité, n°25, septembre 2013.

ROCHE Pierre, Prévenir l'implication de jeunes dans le trafic de drogues : l'intérêt des espaces interqualifiants. Bref du CEREQ n°306, février 2013.

ROCHE Pierre, "Les défis de la proximité dans le champ professionnel", Nouvelle revue de psychosociologie, n°3, 2007.

ROCHE Pierre (dir.), La proximité à l'épreuve de l'économie de débrouille. Actes de la XIIIe conférence-débat, Ville de Marseille, 2008. https://www.addap13.org/archives/IMG/pdf/Questions_de_reseau_le_11_12_07.pdf

ROCHE Pierre, JAMOULE Pascale, Engagement des Jeunes dans les trafics, quelle prévention ? Actes journée de travail seine saint Denis, 2012. http://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=881

SAHRAOUI Khadidja, avec Bibard D., Borrelli C., Mattina C. Mucchielli L, « Trafics et trafiquants de drogues à Marseille ». *Les Rapports de Recherche de l'ORDCS*, n°1, 2013.

SAHRAOUI Khadidja, "Comment devient-on dealer dans une cité pauvre ? L'exemple d'une cité marseillaise". *Revue Faire savoir* n°11, 2014

VENKATESH Sudhir, *Dans la peau d'un chef de gang*. Editions L'école des loisirs, 2011.

WILLIAMS Terry, *Cocaïne Kids*, Paris, Gallimard, 1990.